

D'ARDECHE EN HERMITAGE



## CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE TOURNON-SUR- RHÔNE

### PROGRAMME FONCTIONNEL

*Edition du 25 août 2023*

Indice	Date	Nature de l'évolution
provisoire	14/09/2021	Version provisoire
provisoire	2/05/2022	Version provisoire
0	29/08/2022	Edition initiale
1	25/08/2023	Réduction du périmètre de projet (escalier extérieur exclu) + révision générale des surfaces



**CHEMINS  
FAISANTS** concepteur  
de lieux  
inspirants



# SOMMAIRE

<b>1. PREAMBULE</b>	<b>4</b>
<b>2. GLOSSAIRE</b>	<b>4</b>
<b>3. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION</b>	<b>6</b>
3.1. Objectifs de l'opération	6
3.2. Composition de la Maîtrise d'ouvrage et parties prenantes du projet	6
3.3. Contexte de l'opération et politiques publiques portées par Arche Agglo	6
3.3.1. La CA Arche Agglo : une volonté de se doter d'un projet culturel de territoire	6
3.3.2. Des enjeux de développement culturel	7
3.3.3. Le réseau de lecture publique existant sur le territoire d'Arche Agglo	7
3.3.4. Politiques publiques portées par Arche Agglo	9
3.3.5. Publics prioritaires	11
3.4. Principaux enjeux de l'opération	13
3.4.1. Enjeux opérationnels	13
3.4.2. Enjeux architecturaux, urbains, paysagers et patrimoniaux	13
3.4.3. Enjeux économiques	13
3.4.4. Enjeux d'acceptation / appropriation du projet	14
3.4.5. Prise en compte du handicap	14
3.4.6. Prévention du vandalisme	15
3.4.7. Evolutivité du bâtiment	15
3.4.8. Enjeux environnementaux	15
<b>4. LIMITES DE PRESTATION DU MAITRE D'ŒUVRE</b>	<b>17</b>
<b>5. PRESENTATION DU SITE</b>	<b>18</b>
5.1. Contexte urbain et périmètre de projet	18
5.1.1. Situation générale - localisation géographique	18
5.1.2. Environnement urbain	18
5.1.3. Périmètre du projet	20
5.1.4. Données cadastrales	24
5.2. Contraintes réglementaires	25
5.3. Historique du site	32
5.4. Environnement proche et immédiat	35
5.4.1. Environnement proche et centre historique	35
5.4.2. Environnement immédiat	37
5.4.3. Accès au site et types de flux desservant le site	41
5.5. Milieu physique et naturel	42
5.5.1. Contexte topographique	42
5.5.2. Contexte hydrogéologique – Caractéristiques des sols et des sous-sols	42
5.5.3. Présence d'amiante sur les enrobés	44
5.5.4. Contexte climatique	44
5.5.5. Espaces naturels et biodiversité	45
5.5.6. Risques naturels et technologiques	46
5.6. Ressources énergétiques sur le site	48
5.6.1. Potentiel solaire	48
5.6.2. Potentiel éolien	49
5.6.3. Potentiel géothermique	49
5.6.4. Bois énergie	50
5.6.5. Gaz	50

## Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

5.7. Réseaux existants à proximité.....	50
5.7.1. Electricité BT et HTA (ENEDIS).....	50
5.7.2. EU-EA.....	52
5.7.3. Gaz.....	53
5.7.4. Voie ferrée.....	53
5.7.5. Eclairage public.....	53
5.7.6. Téléphonie.....	53
5.8. Contraintes spécifiques liées à l'émetteur de Déclic Radio.....	54
5.9. Contraintes spécifiques liées à la proximité du tunnel SNCF.....	55
5.10. Synthèse des atouts et contraintes de l'environnement urbain.....	56
<b>6. PRECONISATIONS URBAINES, ARCHITECTURALES, PAYSAGERES ET TECHNIQUES .....</b>	<b>57</b>
6.1. Hauteurs et nombre de niveaux.....	57
6.2. Préconisations urbaines et paysagères.....	58
6.3. Spécificités techniques.....	60
6.4. Création de containers enterrés.....	60
<b>7. SPECIFICITES FONCTIONNELLES ET AMENAGEMENTS INTERIEURS.....</b>	<b>61</b>
7.1. Une médiathèque « forum ».....	61
7.2. Des fonctions de tête de réseau.....	61
7.3. Les quatre espaces d'une médiathèque « tiers-lieu ».....	61
7.4. Offre documentaire.....	62
7.5. Principes de stockage et d'exposition des collections.....	64
7.5.1. Surfaces et densités de collections exposées au public.....	64
7.5.2. Les alcôves thématiques : un stockage inspirant des collections.....	65
7.5.3. Ventilation et classement des collections.....	66
7.6. Principes d'aménagement de certains espaces.....	67
7.6.1. Une médiathèque stimulante.....	67
7.6.2. Les « salons ».....	68
7.6.3. Espaces dédiés à la médiation, à l'action culturelle et aux animations.....	68
7.7. Effectifs prévisionnels et organisation du réseau intercommunal.....	69
7.7.1. Effectifs RH et amplitude d'ouverture hebdomadaire.....	69
7.7.2. Missions réalisées par les agents.....	70
7.7.3. Fonction externalisée.....	70
<b>8. DESCRIPTIF DES ESPACES PAR UNITES FONCTIONNELLES .....</b>	<b>71</b>
8.1. Schéma fonctionnel général.....	72
8.2. Fonction A – Lobby.....	72
8.3. Fonction B - Plateau enfance.....	78
8.4. Fonction C – Plateau adultes / ados.....	84
8.5. Fonction D – Salles d'activités.....	91
8.6. Fonction E – Studio radio.....	96
8.7. Fonction F – Services internes.....	99
8.8. Fonction G – Entretien / maintenance.....	107
8.9. Fonction H – Espaces extérieurs.....	110
<b>9. TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES .....</b>	<b>115</b>
<b>10. ANNEXES.....</b>	<b>116</b>

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

## 1. PREAMBULE

---

Le présent document constitue le programme fonctionnel réalisé dans le cadre des études de programmation préalables à la construction de la médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône.

Ce document propose une présentation générale de l'opération et de ses principaux enjeux, du site et de ses principales contraintes, des besoins spécifiquement étudiés ainsi que les principes d'aménagement du site retenu par la Maîtrise d'Ouvrage.

Une synthèse des exigences techniques, environnementales et opérationnelles attendues constitue également une partie du présent préprogramme.

La présente étude se base notamment sur l'étude pré-opérationnelle effectuée par Arche Agglo, des entretiens individuels et collectifs auprès de nombreux acteurs institutionnels et socioculturels concernés par le projet (élus, chargés de mission Arche Agglo, bénévoles, associations, écoles de musique, professionnels de la lecture publique, ainsi que des focus groupes avec les publics cible identifiés (adolescents, professionnels des bibliothèques, professionnels représentant les séniors).

Ce livrable est indissociable des documents généraux suivants :

- Le programme technique et environnemental ;
- Les fiches descriptives par local ;
- Des documents annexes.

## 2. GLOSSAIRE

---

### Abréviations :

- AA : Arche Agglo
- BDP : Bibliothèques Départementales de Prêt (Drôme et/ou Ardèche)
- DGD : Dotation Globale de Décentralisation
- DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- EAC : Education Artistique et Culturelle
- EMI : Education aux Médias et à l'Information
- EPN : Espace Public Numérique
- ETP : Equivalent Temps Plein
- MCC : Ministère de la Communication et de la Culture
- MAO : Musique Assistée par Ordinateur
- MOE : Maitrise d'œuvre
- PCAET : Plan climat-air-énergie territorial
- PSCES : projet scientifique, culturel, éducatif et social
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- Pm : Pour mémoire
- PMR : Personne à Mobilité Réduite
- RAM : Relais d'Assistants Maternelles
- RH : Ressources Humaines

### Surfaces :

- Surface Utile (SU): Surface égale à la somme des surfaces intérieures des locaux correspondant aux activités définies au programme.

## Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Elle ne prend pas en compte les circulations verticales et horizontales (hors hall d'accueil et espaces de déambulation des plateaux de consultation), les paliers d'étage, les locaux techniques dédiés au fonctionnement de l'immeuble, l'encombrement de la construction (surface des murs, voiles, cloisons, gaines techniques...)

- Surface De Plancher (SDP) : La Surface de plancher est égale à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction :
  - ✓ Des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur ;
  - ✓ Des vides et des trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs
  - ✓ Des surfaces de plancher d'une hauteur sous plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre
  - ✓ Des surfaces de plancher aménagées en vue du stationnement des véhicules motorisés ou non, y compris les rampes d'accès et les aires de manœuvres
  - ✓ Des surfaces de plancher des combles non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial
  - ✓ Des surfaces de plancher des locaux techniques nécessaires au fonctionnement d'un groupe de bâtiments ou d'un immeuble autre qu'une maison individuelle, y compris les locaux de stockage des déchets
  - ✓ Des surfaces de plancher des caves ou des celliers, annexes à des logements, dès lors que ces locaux sont desservis uniquement par une partie commune
  - ✓ D'une surface égale à 10 % des surfaces de plancher affectées à l'habitation, dès lors que les logements sont desservis par des parties communes intérieures
- Surface Dans Œuvre (SDO) : La Surface dans œuvre est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de construction calculée à partir du nu intérieur des façades des structures porteuses.

La SDO comprend les circulations verticales intérieures et extérieures, les circulations horizontales, les paliers d'étages intérieurs et extérieurs, les surfaces d'emprises au sol des structures non porteuses (cloisons, gaines techniques, ...).

Les galeries de liaison reliant des bâtiments entre eux sont intégrées dans la SDO (qu'elles soient en infra ou superstructure). De même les locaux techniques sont inclus dans la SDO.

SDO générale = SDO partielles secteurs + circulations générales + locaux techniques.

### Liaisons fonctionnelles :

Plusieurs types de liaisons fonctionnelles sont proposés dans ce document :

- Contiguïté : une contiguïté permet un accès « porte à porte » (accès direct ou immédiat). Les locaux sont attenants.
- Proximité : entités pouvant être non contiguës, mais présentant un accès direct et rapide via une circulation horizontale.
- Liaison aisée : liaison fonctionnelle n'imposant pas de contiguïté ou de proximité, mais nécessitant une étude de flux.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

### 3. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

#### 3.1. Objectifs de l'opération

L'opération consiste en la construction d'une médiathèque intercommunale à Tournon-sur-Rhône. Cette médiathèque de type « tiers-lieu » constitue la tête de réseau d'un réseau de médiathèques intercommunales et communales, permettant d'offrir à l'ensemble de la population d'Arche Agglo un service de lecture publique qualitatif et de proximité via l'accès à une médiathèque à moins de 15 minutes de chez soi.

Outre son offre documentaire étoffée, elle accueillera des espaces spécifiquement pensés pour les adolescents, l'accès et l'accompagnement au numérique, ainsi que plusieurs espaces permettant l'organisation d'ateliers et de formations axés sur l'EAC et l'EMI (animations, ateliers numériques, expositions temporaires). Elle hébergera également la radio associative Déclic Radio, outil de médiation unique notamment auprès des publics ados et seniors.

Située en centre-ville de Tournon, à proximité immédiate de la place Jean Jaurès accueillant le marché et un parking souterrain, elle sera également très proche du centre socioculturel et des établissements scolaires majeurs de Tournon : elle sera donc facilement accessible à tous, adultes comme adolescents.

#### 3.2. Composition de la Maîtrise d'ouvrage et parties prenantes du projet

Le présent programme est commandité par la collectivité Arche Agglo, représentée par la Direction des solidarités au travers de sa compétence « lecture publique ».

En outre, sont également associés au projet :

- La DRAC Auvergne Rhône-Alpes ;
- La Ville de Tournon-sur-Rhône et ses agents, accueillant le projet et exploitant l'actuelle bibliothèque de la ville ;
- Déclic Radio (radio associative intégrée au projet), émanation du centre socioculturel de Tournon ;
- Plus globalement, tous les acteurs du territoire pouvant être de futurs utilisateurs de la médiathèque.

#### 3.3. Contexte de l'opération et politiques publiques portées par Arche Agglo

##### 3.3.1. La CA Arche Agglo : une volonté de se doter d'un projet culturel de territoire

Considérant que :

- La culture apparaît comme un levier et un outil de développement du territoire contribuant ainsi à son attractivité ;
- La culture est vecteur de lien social, qu'elle favorise le « vivre ensemble » en permettant à tous les publics de tisser ou de retisser des liens avec les autres ;
- La culture dans sa dimension d'éducation populaire est un formidable vecteur d'émancipation ;
- La culture vient accompagner les politiques volontaristes mises en œuvre par Arche Agglo dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, des personnes âgées.

En matière de culture, Arche Agglo porte aujourd'hui des compétences hétérogènes, qui s'exercent uniquement sur une partie du nouveau territoire : une compétence formalisée en enseignement musical (ex CC du Pays de l'Herbasse) ; une compétence à travers sa politique équipements (exemple

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

: espace des collines à St Donat sur Herbasse) ; une approche culturelle à travers la compétence enfance-jeunesse (saison culturelle à destination des enfants, etc.).

Trois enjeux sont ainsi identifiés par Arche agglo :

- Faire émerger une stratégie culturelle intercommunale en cohérence avec le projet global de territoire et ses enjeux, dans une dynamique de projet partagé, impliquant les différentes parties prenantes du territoire et couvrant l'ensemble des champs artistiques ;
- Mieux connaître les acteurs culturels et artistiques du territoire pour identifier les enjeux liés à l'évolution de leurs secteurs respectifs. Pour définir cette future politique intercommunale, un diagnostic culturel a été réalisé. Il s'articule autour d'un état des lieux dynamique de l'offre culturelle, de sa structuration, des pratiques de la population, ainsi que des interventions publiques en faveur de la culture, et ce dans les différents domaines culturels (lecture publique et éducation artistique et culturelle en priorité, mais aussi spectacle vivant, enseignements artistiques, arts visuels, cinéma, patrimoine, etc) ;
- Passer d'une politique sectorielle à une logique de projet partagé : au travers de cette politique, l'objectif conduit par l'agglomération est d'affirmer une identité culturelle autour de marqueurs propres au territoire.

Le projet Lecture publique s'inscrit dans un Contrat Territoire Lecture cosigné avec l'état, les départements de la Drôme et l'Ardèche.

### **3.3.2. Des enjeux de développement culturel**

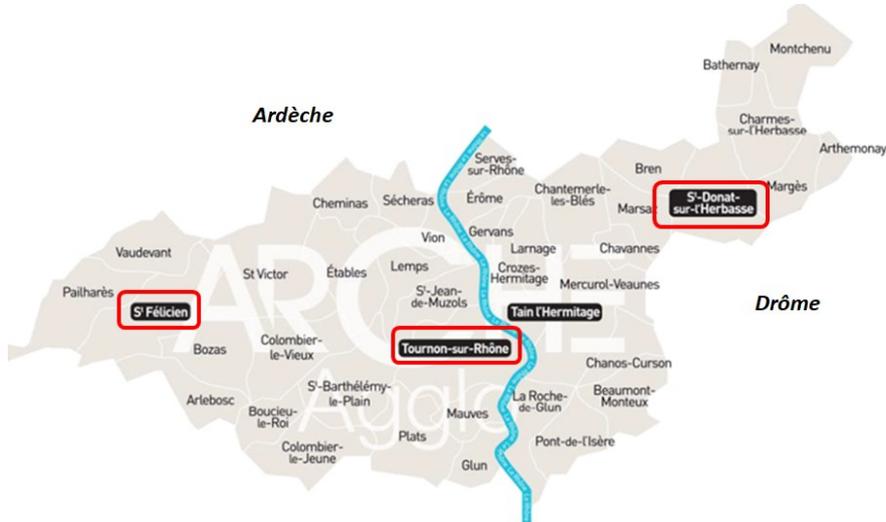
- Positionner la lecture comme l'outil privilégié de l'épanouissement personnel, de l'intégration sociale et de la construction citoyenne ;
- Lutter contre toutes les formes d'exclusion par la fréquentation des lieux de lecture ;
- Participer au développement de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire ;
- Structuration de l'offre de lecture publique ;
- Mise en réseau et coordination de l'ensemble des bibliothèques du territoire (intercommunales à venir et communales) ;
- Création d'1 médiathèque intercommunale sur 3 sites permettant un maillage satisfaisant du territoire d'une offre amenée à rayonner sur les 3 bassins de vie de l'agglomération, tant du côté ardéchois que drômois.

### **3.3.3. Le réseau de lecture publique existant sur le territoire d'Arche Agglo**

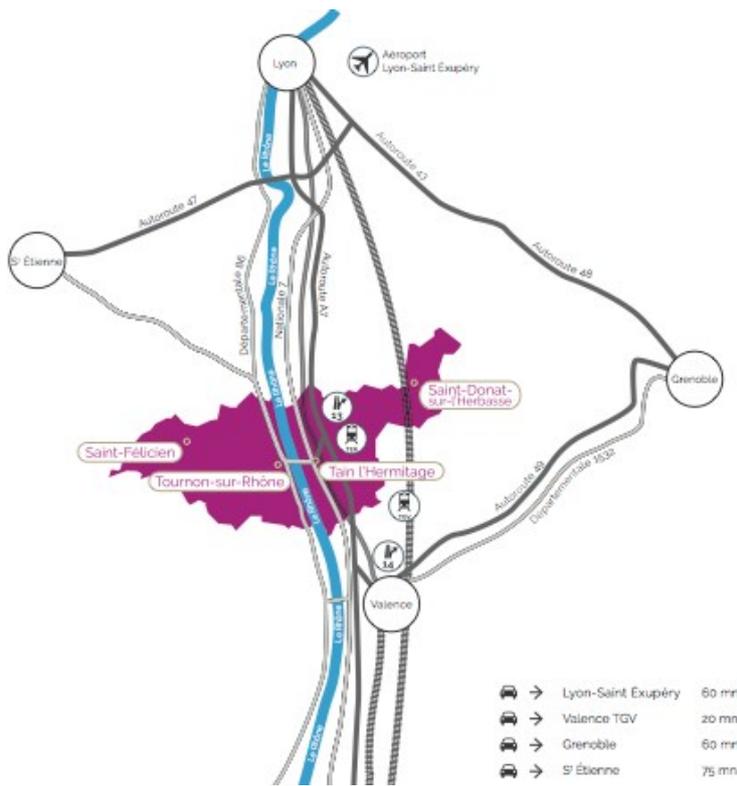
Arche Agglo est un territoire étendu réparti à cheval sur la Drôme et l'Ardèche, avec environ 1h à 1h30 de route d'un bout à l'autre du territoire, compte tenu de la géographie (montagneuse côté Ardèche).

Sa ville centre est Tournon-sur-Rhône. Arche Agglo est réparti en 3 bassins de vie, correspondant aux 3 anciennes Communautés de Communes ayant précédé Arche Agglo : CC Hermitage Tournonais, CC du Pays de Saint-Félicien et CC du Pays de l'Herbasse. Chaque bassin de vie accueillera une nouvelle médiathèque :

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



Localisation des 3 futures médiathèques intercommunales



Le territoire d'Arche Agglo

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

La population de chacun de ces bassins de vie est la suivante (source : INSEE, 2017), avec **environ 3/4 de la population est implantée au sein du bassin de vie de Tournon.**

	Population du bassin de vie (source : INSEE 2017)	Pourcentage de la population d'AA
Tournon	43865	76,65 %
Saint Donat	9 736	16,56 %
Saint Félicien	3 826	6,79 %
Arche Agglo	57427	100%

Les déplacements se font beaucoup en voiture, toutefois il existe des lignes de bus interurbaines régionales desservant notamment les 3 communes accueillant les futures médiathèques.

Les bus, notamment empruntés par les personnes âgées et les jeunes, sont accessibles PMR.

### **3.3.4. Politiques publiques portées par Arche Agglo**

#### **➤ La Lecture Publique**

La présente étude fait suite à une étude pré-opérationnelle menée par Arche Agglo, en partenariat avec la DRAC et les Médiathèques Départementales de la Drôme et de l'Ardèche, ayant défini le principe de 3 médiathèques intercommunales, ainsi que le calibrage général des surfaces, collections et effectifs de chaque équipement.

L'étude de programmation a permis d'affiner ces principes et d'adapter chaque équipement, notamment la médiathèque de Tournon, à son territoire voire d'y ajouter des fonctions complémentaires afin d'en faire de véritables médiathèques « troisième lieu ».

En outre, cette opération est complémentaire à la structuration du réseau de Lecture Publique d'Arche Agglo dont l'action est portée envers l'ensemble des communes et bassins de vie et notamment les bibliothèques communales et associatives existantes. Cette dimension territoriale et intercommunale sera portée par les outils mis en place notamment autour de l'Education Artistique et Culturelle.

Ainsi, outre la politique de Lecture Publique au cœur et à l'origine de ce projet, le projet est en lien étroit avec d'autres politiques publiques portées par Arche Agglo, intégrées dans la programmation des espaces, offres de services et partenariats à développer.

#### **➤ L'Education Artistique et Culturelle**

Arche Agglo porte une politique ambitieuse d'Education Artistique et Culturelle (EAC), amenée à se développer notamment via les futures médiathèques, constituant des équipements culturels publics importants. Cette politique inclut l'Education aux Médias et à l'Information (EMI).

De nombreux équipements sociaux, culturels, associatifs et artistiques existent sur le territoire d'Arche Agglo, notamment des ALSH, EHPAD et centres socio-culturels. Ces équipements sont structurants pour le territoire et apporteront des ressources et espaces pour des partenariats avec les médiathèques. Des liens existent déjà entre ces structures et les bibliothèques et ils sont amenés à être renforcés dans la mesure où les futures médiathèques « troisième lieu » ambitionnent d'accueillir

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

toutes sortes d'activités et animations en partenariat avec les acteurs présents sur le territoire, et ce au croisement de différentes politiques publiques portées par Arche Agglo sur les séniors, la petite enfance, la jeunesse, etc.

Il convient de préciser qu'une partie de ces acteurs rayonne sur une partie voire l'ensemble du territoire d'Arche Agglo et au-delà (Déclic Radio notamment). On pourrait également mentionner les 2 autres écoles de musique et de danse situées à Saint-Donat et Colombier-le-Vieux (proche Saint-Félicien) et évoquer la richesse culturelle, associative et événementielle du territoire.

En outre, Arche Agglo porte des politiques en direction de la petite enfance, de l'enfance/jeunesse et des séniors. Il s'agit là de publics plus ou moins captifs des médiathèques, en tout état de cause de « publics cibles » identifiés pour le projet.

#### ➤ Le jeu

Le jeu, qu'il s'agisse de jeu de société ou de jeu vidéo, occupe une place croissante dans les usages et en tant qu'outil de médiation. On le retrouve de plus en plus dans les bibliothèques, les associations et centres culturels, notamment au sein des acteurs cités précédemment : Maison du Jeu à Saint-Donat (ludothèque associative), centre socioculturel de Tournon.

La demande pour le jeu est forte et récurrente en médiathèque. Outre son aspect social et ludique, le jeu permet de travailler sur l'intergénérationnel, la langue, l'écriture, l'expression orale, etc... Le jeu se veut aussi pédagogique et l'on peut le fabriquer avant d'y jouer. Au service des politiques portées par Arche Agglo envers tous types de populations, le jeu sera pris en compte dans l'offre de services des médiathèques et dans la structuration du réseau de Lecture Publique.

#### ➤ Le numérique

Arche Agglo est porteur d'une politique d'inclusion et de médiation numérique visant l'accès au numérique pour tous, quel que soit son âge, son statut social, sa localisation.

Les objectifs partagés concernant le numérique pourraient être décrits comme suit :

- Intégrer le numérique dans toutes les activités, en tant qu'outil (ce qui est le cas au quotidien), par exemple : applications permettant de reconnaître la faune/flore, d'obtenir des itinéraires de randonnée, prévention et sensibilisation (santé, sécurité routière...).
- Limites de l'inclusion numérique en médiathèque : les bibliothécaires ne doivent pas accéder aux données personnelles des usagers.

Cette politique est notamment portée par les Espaces Publics Numériques (EPN) et par un camping-car numérique permettant de former le public en tout point du territoire d'Arche Agglo. En complément, la future médiathèque de Tournon accueillera des espaces numériques permettant de découvrir le numérique et ses usages, s'informer, échanger, améliorer sa pratique de l'ordinateur et d'internet, de la tablette et du smartphone, quel que soit son niveau.

Au sein des EPN, des animateurs accueillent le public et mettent leurs compétences et les équipements numériques au service de différents projets, ateliers pratiques ou de sensibilisation aux usages numériques :

- Accès à du matériel informatique, internet, impression et numérisation ;
- Formation aux fondamentaux du numérique : ordinateur, internet, e-mails, tablette, smartphone ;
- Ateliers et stages thématiques : mix DJ, dessin numérique, bureautique...

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Les médiathèques seront bien sûr partie prenante de la politique numérique d'Arche Agglo, en intégrant des services numériques similaires à ceux d'un EPN. En complément, la médiathèque de Tournon accueillera un espace nommé « l'Atelier », équivalent d'un makerlab permettant de s'initier à des pratiques telles que l'impression 3D, le découpage numérique, etc.

### 3.3.5. Publics prioritaires

Arche Agglo porte différentes politiques et services à destination de publics spécifiques, notamment les séniors, adolescents et enfants, identifiés comme publics prioritaires des futures médiathèques. Ces trois types de publics ainsi que leurs attentes sont brièvement présentés ci-après :

#### ➤ Les séniors

Dans l'approche de services auprès des séniors, il faut distinguer 2 grandes catégories de séniors, auxquels correspondent 2 types de propositions possibles de la part des médiathèques :

- **Les séniors âgés de 60 à 80 ans, mobiles et autonomes** : Il s'agit d'un public exigeant, qui cherche à rester dans la vie active en multipliant les loisirs, notamment ceux qui sont en lien avec le quotidien (cuisine, voyage, loisirs créatifs, numérique...). Ce public organise son temps sur celui de la famille et petits enfants, et recherche volontiers des activités intergénérationnelles ;
- **Les séniors très âgés, dépendant et peu mobiles** : Des visites et des accueils de groupe en médiathèque peuvent être envisagés mais ce public est touché principalement par des offres hors les murs, à domicile ou en EHPAD. Au-delà du contenu des offres et des services proposés (portage de livres, lecture, jeu vidéo...), il s'agit avant tout de créer du lien social et de valoriser ces personnes âgées parfois très isolées.

Plusieurs pistes de services sont possibles en direction des séniors (liste non exhaustive) :

- **Le jeu vidéo pour les séniors** : jeux simples, impliquant des mouvements du corps (ex : Wii utilisée au centre social). Les séniors apprécient également les jeux de société et les jeux de cartes ;
- **Club de lecture** : plutôt intergénérationnel que réservé aux séniors ;
- **Lire et faire lire / la lecture à voix haute par des séniors ou pour des séniors** : cela pourrait être extrêmement intéressant en EHPAD. Le centre socioculturel de Tournon pourrait développer ce type d'action en lien avec les médiathèques ;
- **Atelier créatif / échange de savoirs et de savoir-faire** : ces activités plaisent aux séniors et sont avant tout un prétexte au partage. A Tournon, cela ressemble aux pratiques du Point Commun, bar associatif dont la majorité des adhérents est composée de séniors ;
- Des services hors les murs (portage, lecture) à destination des personnes empêchées (séniors et autres).



Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

*Exemples de services : portage à domicile et atelier tricot*

### ➤ Les adolescents

Les adolescents constituent un public difficile à capter par les médiathèques. **A Tournon, on compte près de 5 000 élèves du secondaire constituant un public potentiel très important pour la médiathèque de Tournon.** Les adolescents scolarisés sur Tournon ont des creux dans leur emploi du temps tout au long de leur journée. Ils pourraient passer ces moments à la médiathèque. Par ailleurs ils n'ont nulle part où aller le lundi.

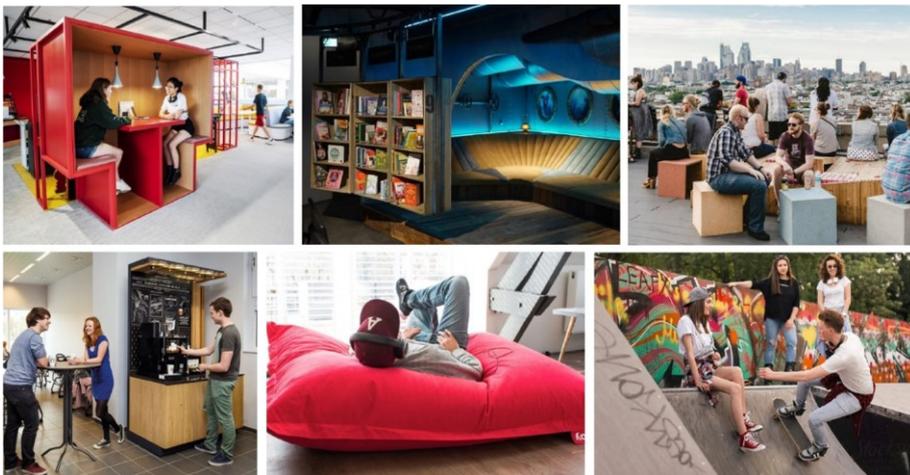
Ces élèves sont issus de tout le territoire, la réflexion de l'offre de services envers eux ne se limite donc pas à Tournon, bien que la médiathèque de Tournon soit la plus importante en espaces et offres de services.

Les adolescents et jeunes adultes rencontrés dans le cadre de la présente étude, via le centre socioculturel de Tournon, ont exprimé :

- Un intérêt fort pour des **espaces confortables, cosy, douillets** (jusqu'à sélectionner la « salle de sieste » parmi les propositions d'espaces) ;
- Un intérêt pour des **espaces de vie, permettant de se restaurer, de brancher son téléphone portable, où s'installer de façon autonome** ;
- Un **besoin d'espaces de travail individuels ou en groupe** plus grand et plus calme que leur CDI ;
- L'utilité d'une **offre de PC en libre accès**.

Toutes les propositions d'activités ludiques ou créatives ont éveillé leur intérêt (jeu vidéo, jeu de société, création numérique ou audiovisuelle, loisirs créatifs...), toutefois ils n'imaginaient pas qu'une médiathèque pouvait avoir une offre aussi innovante et sont intéressés pour une meilleure accessibilité à ces services en médiathèque.

Les offres culturelles plus traditionnelles ou impliquant une posture de spectateur (spectacle vivant, exposition...) ont suscité moins d'intérêt.



*Quelques visuels sélectionnés par les participants ou ayant suscité des réactions positives*

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

### ➤ Les enfants et tout petits

L'enfance et la petite enfance sont traditionnellement des publics cibles des médiathèques. Les espaces et services seront bien entendu prévus pour les accueillir, qu'ils viennent avec leurs parents, leur classe, un centre social ou dans un autre cadre. L'offre de services et d'espaces qui leur est destinée est précisée dans le présent programme.

## 3.4. Principaux enjeux de l'opération

La présente opération doit répondre aux différents objectifs d'Arche Agglo, déclinés dans le détail tout au long du programme, et présentés de manière générale ci-dessous.

Il est à noter que l'ordre de présentation des objectifs n'obéit à aucune hiérarchie d'importance.

### 3.4.1. Enjeux opérationnels

Les enjeux opérationnels du projet sont principalement d'ordre technique et sont détaillés dans le § 6.7.3. *Synthèse des préconisations architecturales, urbaines, techniques et paysagères*. Il s'agit notamment de contraintes liées à la proximité d'ouvrages bâtis spécifiques : voie SNCF en tunnel, parking souterrain, escalier/mur de soutènement, transformateur ENEDIS.

Outre ces éléments, une bonne coordination en matière de calendrier de l'opération devra être assurée avec plusieurs parties prenantes du projet :

- Le déménagement de Déclic Radio et la démolition du bâtiment accueillant actuellement cette radio devront être bien anticipés afin d'assurer une continuité de service ;
- La bibliothèque actuelle, dont les collections à conserver devront être déménagées vers la médiathèque actuelle.

### 3.4.2. Enjeux architecturaux, urbains, paysagers et patrimoniaux

La Maîtrise d'Ouvrage attache une importance toute particulière à la cohérence architecturale du projet, qui constitue un bâtiment neuf au sein d'un centre-ville ancien et compris dans un périmètre de protection des Monuments Historiques.

Les enjeux architecturaux, urbains, paysagers et patrimoniaux portent autant sur l'extérieur du bâtiment que sur la qualité de ses espaces intérieurs, dans un souci de cohérence globale et en tenant compte notamment des enjeux suivants :

- Intégration urbaine et paysagère ;
- Continuité et cohérence des espaces intérieurs et extérieurs ;
- Cohérence d'ensemble de l'architecture, du mobilier et de la signalétique ;
- Intégration des espaces de circulation comme des espaces d'usage à part entière ;

Ces enjeux sont développés dans le § « Présentation du site » et « Scénario retenu par le Maître d'ouvrage ».

### 3.4.3. Enjeux économiques

Le maître d'ouvrage dispose d'une capacité de financement définie qui doit être prise en considération par les concepteurs. Il s'agit aussi bien du budget d'investissement (coûts travaux) que du budget de fonctionnement (coûts énergétiques et RH associés). Concernant les besoins en personnel, la

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

**conception des bâtiments devra permettre de limiter les besoins de surveillance** et donc de présence de personnel à l'instant t, et ce à différents moments de la journée correspondant à des fonctionnements différents. On visera donc :

- Une visibilité maximale sur les espaces accessibles au public, depuis le(s) poste(s) de travail ;
- Des espaces permettant aux usagers d'être autonomes ;
- Des consommations énergétiques les plus faibles possibles ;
- Des espaces et équipements faciles à entretenir au quotidien, et à maintenir sur le long terme.

#### **3.4.4. Enjeux d'acceptation / appropriation du projet**

La réussite du projet dépendra de la bonne appropriation des lieux par l'ensemble de ses usagers : personnel, bénévoles, structures partenaires et usagers.

Il convient de rappeler que ce projet va occasionner des transferts de personnel entre la ville de Tournon-sur-Rhône et Arche Agglo, des transferts de collections et un changement d'échelle dans les équipements proposés.

Nota : la méthodologie employée en phase programmation a permis de concerter un large panel d'acteurs et un petit nombre d'usagers au travers d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs.

#### **3.4.5. Prise en compte du handicap**

Dans une dynamique d'inclusion et avec la volonté d'accueillir tous les publics dans les mêmes espaces et en même temps, les médiathèques seront exemplaires en matière d'accessibilité.

La création de types d'espaces variés, aux dimensions et ambiances différentes, permettant d'être seul ou en groupe et d'avoir accès à des mobiliers variés plus ou moins intimistes, constitue une partie de la réponse.

Au-delà de ces créations d'espaces et des exigences réglementaires, les principes d'accessibilité prendront en compte tous les handicaps (sensoriels, moteurs, troubles du neurodéveloppement, épilepsie (proximité de l'établissement spécialisé la Teppe), etc...), et ce à deux niveaux :

- Accessibilité aux collections et aux actions culturelles, dans le cadre du fonctionnement de la médiathèque ;
- Accessibilité aux bâtiments et aux espaces, dans le cadre de la construction et du fonctionnement.

On raisonnera en termes de « chaîne d'accessibilité », c'est-à-dire du point de vue du parcours de l'utilisateur (et de l'agent de bibliothèque pouvant également être en situation de handicap), en incluant les abords de la médiathèque ainsi que l'ensemble du circuit potentiel au sein des bâtiments.

L'accessibilité portera donc sur le déplacement, l'orientation, le confort d'usage (mobilier, collections...), la facilité de recherche des collections et la signalétique des rayonnages, l'informatique, l'accessibilité numérique (portail et collections), etc... et concernera les publics de tous âges.

Outre les exigences réglementaires, la prise en compte du handicap se traduira par une gestion exemplaire de l'éclairage, de l'acoustique, de la facilité des flux au sein du bâtiment (signalétique claire, limitation des seuils de porte, travail sur les couleurs, parcours usagers anticipés, traitement des poignées de portes...). On prévoira de même une ambiance visuelle et sonore sécurisante, ainsi que du mobilier modulable afin de pouvoir adapter facilement l'aménagement de l'espace. Cela se traduit également par un ascenseur permettant d'accueillir une personne en situation de handicap et son

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

accompagnant, des portiques de sécurité suffisamment écartés entre eux, des assises de hauteurs différentes, etc.

Les concepteurs pourront notamment se référer au « Guide pratique Handicap et bibliothèques » édité par le biblio pôle du Maine-et-Loire.

#### **3.4.6. Prévention du vandalisme**

La bonne conception du bâtiment peut avoir une incidence directe sur le comportement des usagers. Des parcours fluides, des circulations éclairées naturellement et correctement dimensionnées, l'absence d'angles morts laissent moins de place aux velléités de vandalisme. A l'inverse, des conditions de confort dégradées (température excessive, nuisances sonores non acceptables) du fait d'installations mal calibrées, tendent à favoriser une attitude désinvolte du public vis-à-vis de l'établissement.

Ainsi l'ensemble des espaces et équipements techniques seront conçus en tenant compte de cette problématique de vandalisme.

#### **3.4.7. Evolutivité du bâtiment**

La médiathèque devra être évolutive et polyvalente, en anticipation d'évolutions futures, notamment l'augmentation de sa fréquentation et donc un besoin d'accueil plus important, ainsi que l'apparition de nouveaux usages et besoins dans la société, amenant à des évolutions sur les espaces, le mobilier, les flux, etc.

Ainsi, outre l'adaptation éventuelle du fonctionnement (renouvellement des documents, évolution des métiers), le bâtiment devra être en mesure de s'adapter, sans pour autant prévoir des extensions.

#### **3.4.8. Enjeux environnementaux**

La médiathèque de Tournon s'insérera dans les objectifs du Plan Climat porté par Arche Agglo, tout en prenant parti de sa situation géographique et des atouts et contraintes environnementales du site. Celles-ci ont été déterminées à partir de l'analyse environnementale de site et sont résumées ci-après :

Atouts principaux du site	Contraintes principales du site
Vues sur le grand paysage (Ouest)	Contraintes climatiques hivernales et estivales
Absence de risques naturels et technologiques	Risque radon de catégorie 3
Des filières de matériaux premiers présentent régionalement	Exposition moyenne au risque de gonflement des argiles
Potentiel solaire du site	Proximité immédiate avec une ZNIEFF
Inertie de la colline mobilisable dans la conception du projet	Contrainte acoustique liée à la voie SNCF
	Présence d'un transformateur sur la parcelle

Le Maître d'œuvre devra répondre aux objectifs énergétiques et environnementaux définis dans le programme technique détaillé.

Les orientations environnementales prises s'articulent autour de grandes thématiques qui sont spécifiquement adaptés aux sites retenus. Elles ont comme ligne directrice la démarche ERC « Eviter Réduire Compenser » afin que les projets limitent leur impact sur l'environnement.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Les médiathèques étant hors cadre énergétique réglementaire, le programme environnemental définit la performance attendue de manière objective.

Les grands axes de travail développés dans le programme de la médiathèque de Tournon sont notamment :

- La performance de l'enveloppe : enveloppe très bien isolée afin de limiter les besoins de chaleur du bâtiment ;
- La réduction des consommations énergétiques et de l'empreinte carbone des constructions : ambitions de Territoire à Energie POSitive portés par la collectivité, intégration de matériaux sains, d'origine locale et lorsque cela est possible, des éléments issus des filières agricoles et sylvicole locales ;
- L'usage des Energies Renouvelables : les projets viseront à équilibrer le bilan entre les consommations énergétiques et la consommation d'énergie renouvelable sur les sites ;
- La santé : la frange ouest du territoire d'Arche Agglo étant concernée par un potentiel radon de catégorie 3, l'ensemble des constructions seront accompagnées d'une action visant l'enjeu radon. Des prescriptions sur les matériaux de revêtements intérieurs seront également prises afin d'offrir une bonne qualité d'air intérieur aux utilisateurs de ces équipements ;
- Le confort des espaces, prenant en compte les problématiques de surchauffe dans les bâtiments, ainsi que le confort visuel et acoustique, seront au centre des prescriptions afin d'offrir des lieux agréables pour les agents et les usagers.

La médiathèque pourra avoir des taux de fréquentation très élevés à certains moments (mercredis et samedis notamment), pouvant occasionner des problématiques de bruit, de surchauffe, de besoins de renouvellement d'air, etc.

L'enclavement et la limitation des apports solaires pour les espaces en RDC pour 2 façades contraindront notamment la partition et l'organisation des plans et fonctions.

Le tableau suivant synthétise les principales prescriptions du programme technique et environnemental :

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

		Prescriptions techniques
Niveau Energétique	<b>Bâtiment hors RT 2012 et hors RE 2020</b> Prescriptions sur les niveaux de performance des parois	R murs extérieur > 5,5 m <sup>2</sup> .K/W R Toiture > 9 m <sup>2</sup> .K/W R plancher bas > 3,5 m <sup>2</sup> .K/W R plancher sur l'extérieur > 5 m.K/W Uparois vitrées : Uw <1.3 W/m <sup>2</sup> .K ,
Confort d'été	Occultations pour protection solaire ( <i>extérieures</i> )	Standard neuf + occultations solaires extérieures Prescription avec objectif de confort dans les espaces (température > 28°C limitée à 60h par an)
Biosourcés	Isolation du bâtiment – Construction	Possibilité de construction bois en site contraint mais charges d'exploitation importantes (plancher béton)
Ventilation	Mise en place d'un système de ventilation efficace de type double flux	Les édifices et réseaux en toiture sont interdits. Intégration à prévoir au bâtiment (au nom de la 5 <sup>ème</sup> façade).
Biodiversité	Absence d'enjeux sur le site actuellement <b>Végétalisation des toits et création de « jardins suspendus » possible</b>	
Choix énergétique	<b>Géothermie sur pieux à étudier (sur nappe : impossible)</b> <b>Chaufferie bois granulé possible</b> <b>Aérothermie possible sur le site, mais impact visuel en toiture / intégration à prévoir</b> (Gaz présent, mais exclu // objectifs environnementaux)	→ Libre choix à laisser aux équipes de conception
Production photovoltaïque	<b>Réflexion à mener pour intégration urbaine et paysagère, au regard des enjeux patrimoniaux</b> : intégration des PV en toiture / faible rentabilité pour PV en façade	

Commenté [A1]: À mettre à jour - TERRE ECO

#### 4. LIMITES DE PRESTATION DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Le Maître d'œuvre aura à sa charge une mission complète de Maîtrise d'œuvre.

En complément et afin d'assurer la cohérence architecturale du projet, le Maître d'ouvrage souhaite confier à l'équipe de Maîtrise d'œuvre 2 missions complémentaires relatives à cette thématique :

- La conception de la signalétique ;
- La conception des aménagements intérieurs et du mobilier, se déclinant en deux éléments de mission :
  - o Conception du mobilier sur-mesure ;
  - o Assistance au choix du mobilier sur catalogue, pour le mobilier acheté ;

Concernant le mobilier, il est envisagé d'intégrer à la construction et donc, à la mission de conception du Maître d'œuvre, la création du mobilier suivant :

- Rayonnages muraux fixes, n'étant pas amenés à évoluer même en cas de réaménagement des espaces ;
- Mobilier qu'il semble judicieux de faire sur-mesure : mobilier dont l'esthétique et/ou l'ampleur est intimement liée à l'architecture des espaces intérieurs, par exemple : niches, montagnes, banques d'accueil, placards intégrés, meuble accueillant l'automate de prêt-retour...
- Eventuellement, en fonction du projet architectural et des coûts : rayonnages, mobiliers de présentation/valorisation des collections, mobiliers spécifiques imaginés par les architectes et non décrits dans le programme.

Il est précisé que l'enveloppe budgétaire alloué aux travaux intègre une part de mobilier fabriqué de 15 à 20 % environ par rapport à la totalité du mobilier du bâtiment.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

## 5. PRESENTATION DU SITE

### 5.1. Contexte urbain et périmètre de projet

#### 5.1.1. Situation générale - localisation géographique

La Commune de Tournon-sur-Rhône se situe en Ardèche, à environ 20 km au Nord de Valence. Elle est située en plein cœur de la vallée de Rhône, bordée par le Rhône à l'Est et surplombée par les prémices du Vivarais à l'Ouest, ces derniers étant les contreforts orientaux du Massif central.

Tournon est la ville centre de la CA Arche Agglo et compte environ 10 600 habitants. Elle appartient à l'unité urbaine de Tournon-sur-Rhône, une agglomération interdépartementale regroupant 8 communes et 30 213 habitants en 2017.

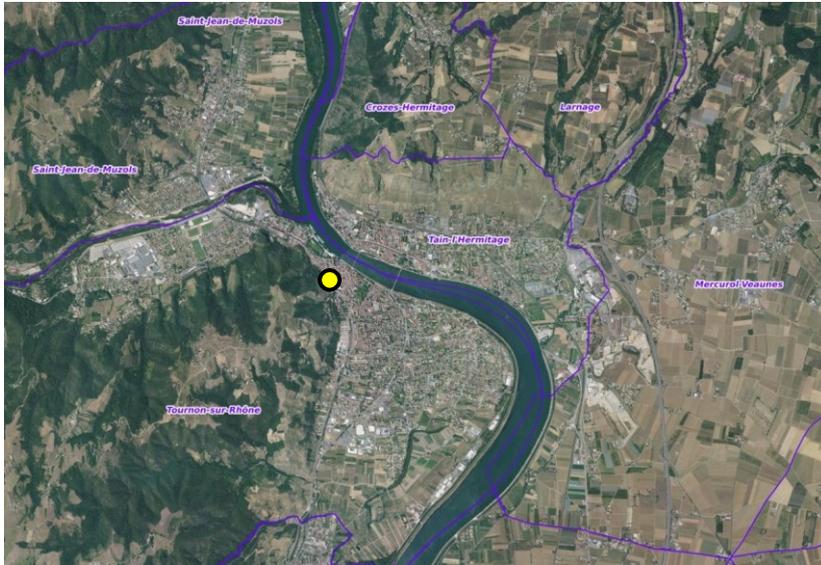


Localisation de Tournon-sur-Rhône

#### 5.1.2. Environnement urbain

La commune s'étend sur 21 km<sup>2</sup> environ et fait face à la commune de Tain-l'Hermitage (6 100 habitants) située juste de l'autre côté du Rhône : la proximité des 2 communes implique un fonctionnement rapproché et une appropriation par les habitants d'un ensemble constitué par les deux communes.

### Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

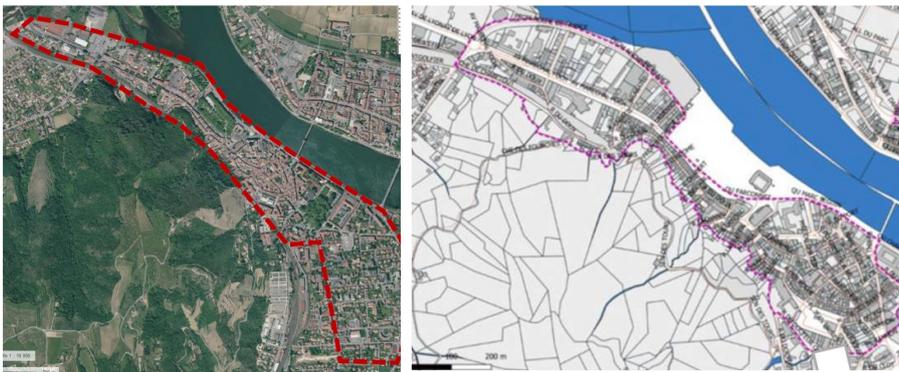


Vue aérienne de Tournon-sur-Rhône et des communes alentours – localisation du centre-ville de Tournon

Les villes de Tournon et Tain-l'Hermitage possèdent de nombreux services attendus pour une entité urbaine de cette taille, notamment un centre hospitalier, de nombreux commerces et services, maisons de retraite, un centre socioculturel très dynamique, un tout nouveau complexe cinématographique (sur l'ex-friche ITDT, en marge du centre-ville), un théâtre, ainsi que plusieurs institutions publiques ou privées dont le Château-Musée de Tournon et le Centre médical de la Teppe à Tain-l'Hermitage.

En outre, la ville de Tournon accueille 5 000 collégiens et lycées répartis dans 3 lycées et 2 collèges situés au centre-ville ou à proximité immédiate.

On retrouve, comme dans de nombreux centres anciens, des problématiques d'habitat ancien dégradé. Dans ce cadre, la Commune a mis en place une ORT ainsi qu'une OPAH-RU sur son centre-ville :



Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

*Périmètre de l'ORT*

*Périmètre de l'OPAH RU*

### 5.1.3. Périmètre du projet

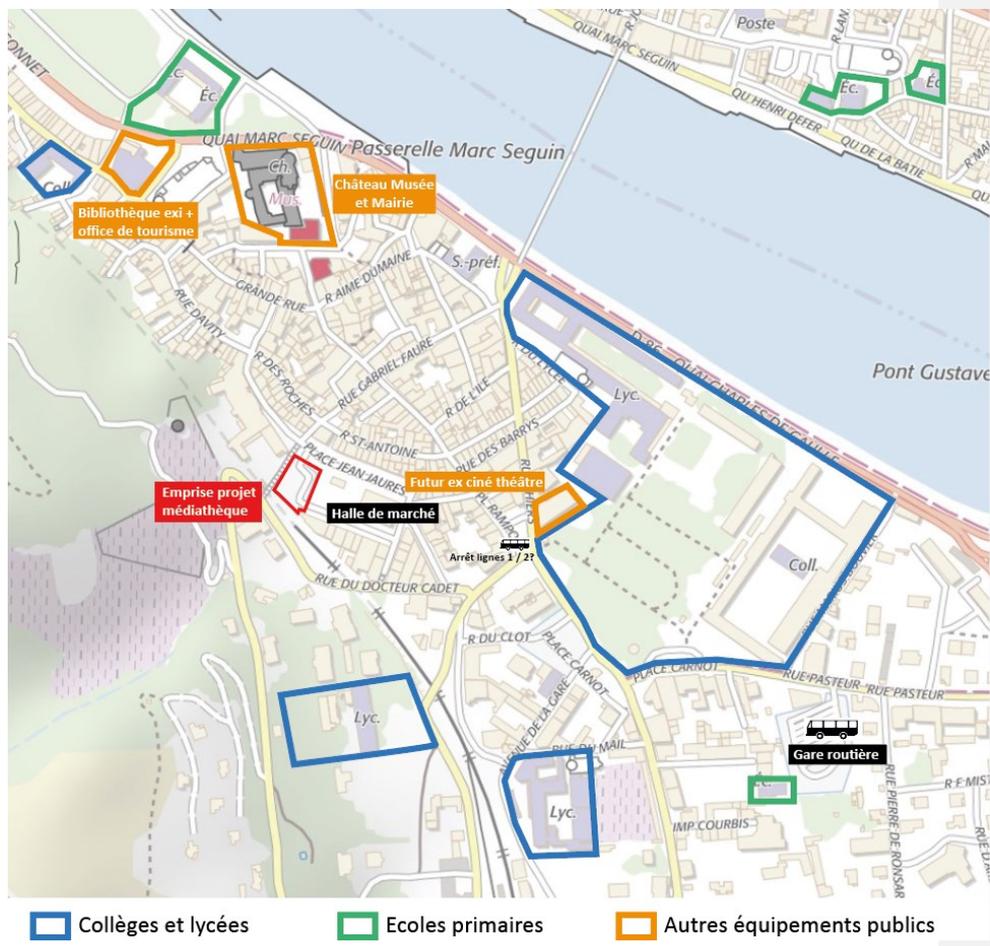
Le site de projet est localisé en limite Sud-Ouest du centre historique de Tournon, au pied des coteaux du Vivarais :



*Vue aérienne du centre-ville de Tournon et de Tain-l'Hermitage - localisation du site de projet au pied des collines du Vivarais*

Il est proche de nombreux équipements publics :

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



*Etablissements scolaires et équipements publics culturels majeurs à proximité de la future médiathèque*

Le périmètre opérationnel, pour le projet de construction de la médiathèque, correspond au foncier mis à disposition, délimité sur le plan suivant par le pointillé rouge :

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

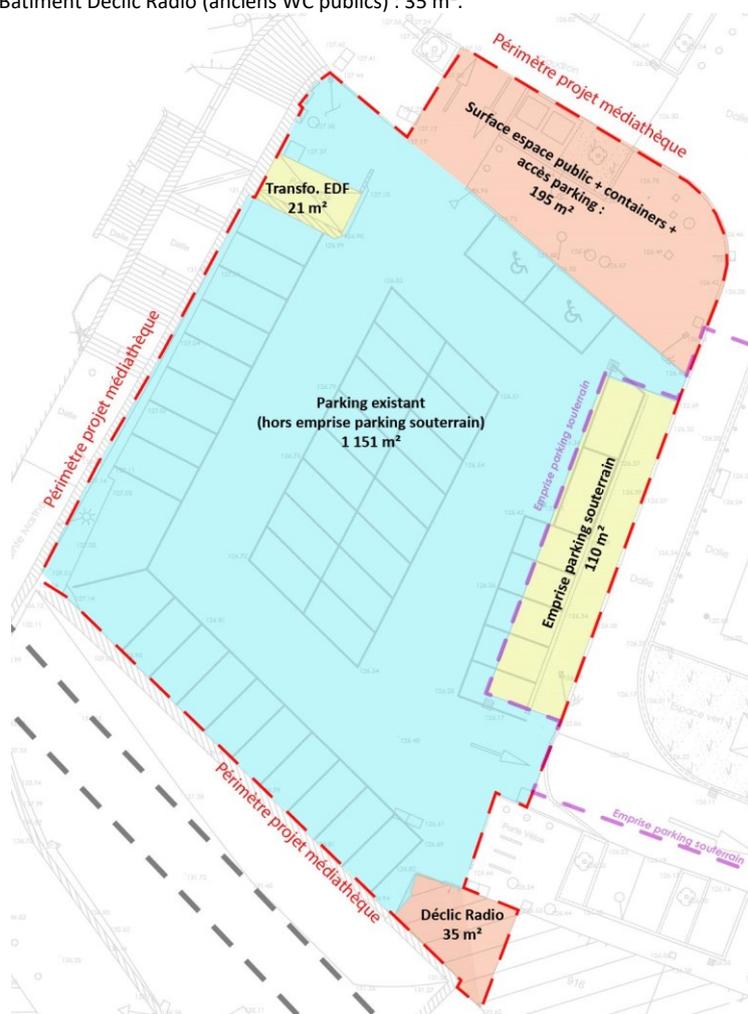


Périmètre du projet et représentation des revêtements de sol existants

## Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

La superficie totale du site mis à disposition est de 1 491 m<sup>2</sup>. Il se compose de différents éléments bâtis et non bâtis :

- Parking public extérieur :
  - o Hors emprise parking souterrain : 1 130 m<sup>2</sup>
  - o Sur emprise parking souterrain : 110 m<sup>2</sup>
- Transformateur ENEDIS : 21 m<sup>2</sup>
- Espace public composé de trottoirs élargis, containers enterrés et voie d'accès au parking : 195 m<sup>2</sup>. Cet espace, à l'identité incertaine (trottoir et/ou place), semble avoir été aménagé préalablement à la démolition du marché couvert qui occupait le parking et se trouve peu qualifié. Il est utilisé pour le marché.
- Bâtiment Déclic Radio (anciens WC publics) : 35 m<sup>2</sup>.



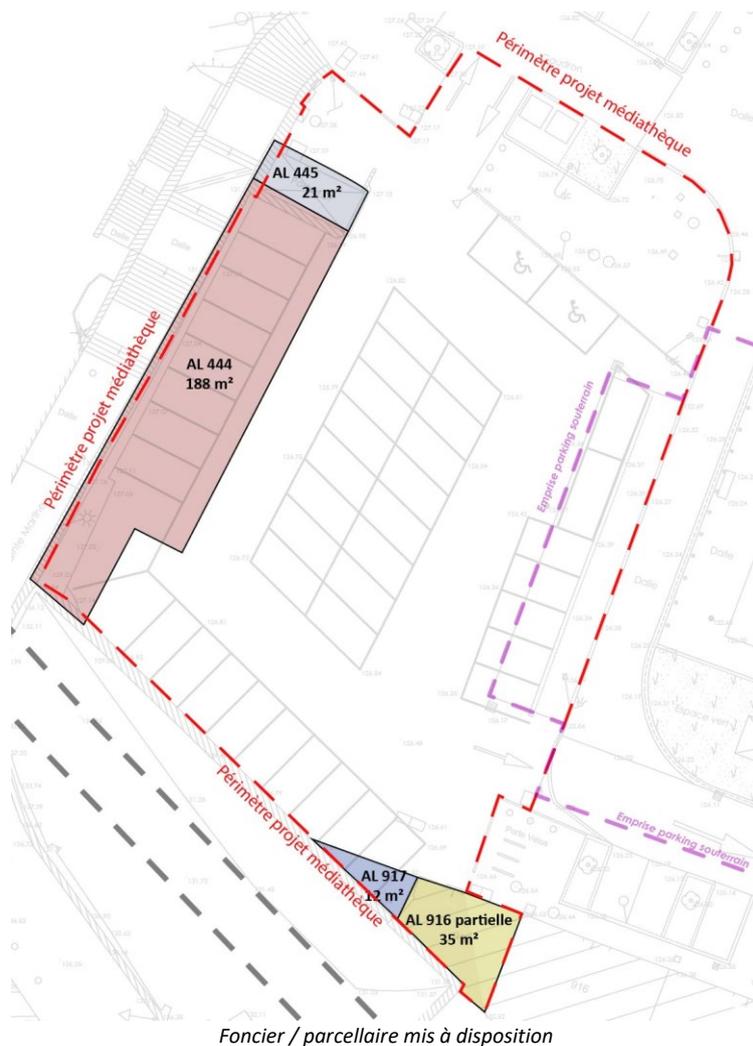
*Répartition des surfaces mises à disposition dans le périmètre opérationnel*

Nota : le bâtiment de Déclic Radio pourra être démoli dans le cadre de l'opération.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

#### 5.1.4. Données cadastrales

Le foncier mis à disposition correspond aux parcelles suivantes, les espaces non identifiés comme parcelle étant de l'espace public de la Ville de Tournon :



Les parcelles AL444 et AL917 appartiennent à la Commune de Tournon. La parcelle AL445 est propriété d'ENEDIS et devrait être cédée à la collectivité, le transformateur étant intégré dans le futur bâtiment. La parcelle AL916 est en indivision.

Nota : sur le plan, le périmètre de projet n'inclut pas le mur de soutènement de l'escalier. Celui-ci pourra toutefois être impacté suivant le projet et les contraintes techniques.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

## 5.2. Contraintes réglementaires

Sans rentrer dans les détails du SCOT du Grand Rovaltain, il convient de rappeler que celui-ci préconise de limiter l'étalement urbain, la consommation de foncier et l'imperméabilisation des terres notamment agricoles.

La zone d'étude se situe en zone **Up9** du PLU de la Ville de Tournon-sur-Rhône. La zone Up9 est une enclave au sein de la zone UA constituant le cœur historique urbain de Tournon. On trouve également en contiguïté à l'Ouest une zone N constituée de coteaux.

Le PLU définit la zone **Up9** comme un « secteur de projet urbain ».



Zonage PLU et zoom sur le tènement du projet

Le tableau ci-après rappelle les principales contraintes réglementaires urbaines du secteur Up9. Elles sont données à titre indicatif et en synthèse. **Il appartiendra au Maître d'œuvre de s'assurer de l'évolution éventuelle de la réglementation urbaine dans le cadre du projet.**

Article	Secteur Up9
<b>Up 1 – OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES</b>	Sont interdites : Toutes les occupations et utilisations du sol qui ne sont pas autorisées à l'article Up 2
<b>Up 2 – OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL ADMISES SOUS CONDITIONS</b>	<p>1) Dans les secteurs soumis au risque d'inondation : se référer aux conditions particulières applicables aux zones inondables exposées en annexes.</p> <p>2) Les extensions et aménagements (avec ou sans changement de destination) des bâtiments existants à la date d'approbation du présent P.L.U, ainsi que leurs dépendances incorporées ou non au bâtiment.</p> <p>3) Les occupations et utilisations du sol visées au paragraphe 2.4 ci-après, sont soumises aux conditions suivantes</p> <p>Dans l'ensemble de la zone, toute opération d'aménagement et de construction devra respecter les conditions d'urbanisation précisées par les orientations d'aménagement prévues pour chaque secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter le nombre de logements et la vocation des constructions indiqués par les orientations d'aménagement de chaque secteur</li> <li>- Si le secteur est concerné par une servitude de logements instaurée par l'article L151-15 du code de l'urbanisme, la part affectée au logement locatif social</li> </ul>

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Article	Secteur Up9
	<p>exprimée dans l'OAAP est un minimum, arrondi à l'entier supérieur. Elle sera réalisée en PLAI ou en PLUS et se décliner ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• UP2 : minimum 25% de logements locatifs sociaux, dont 5% de PLAI. Ce minimum est à atteindre sur chacune des phases d'ouverture à l'urbanisation</li> <li>• UP3 : 10 logements locatifs sociaux, dont la totalité peut être réalisée sous forme de PLUS</li> <li>• UP4 : minimum 25% de logements locatifs sociaux, dont 5% de PLAI. Ce minimum est à atteindre sur chacune des phases d'ouverture à l'urbanisation</li> <li>• UP5 : minimum 25% de logements locatifs sociaux dont la totalité peut être réalisée sous forme de PLUS</li> </ul> <p>Dans les différents secteurs UP, les constructions doivent en outre s'intégrer dans une opération d'aménagement portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En deux tranches maximum pour le secteur UP2, qui s'articuleront chacune autour de la voirie interne créée pour l'opération et précisée dans les orientations d'aménagement du secteur</li> <li>- La totalité de la zone ou deux tranches maximales pour le secteur UP3, qui développeront à minima chacune 1000m<sup>2</sup> de surface de plancher des surfaces d'au minimum 5000m<sup>2</sup> dans le secteur UP4.</li> <li>- Sur le secteur UP5, l'urbanisation pourra être réalisée d'un seul tenant ou en fonction du découpage par sous-secteur indiquée dans les orientations d'aménagement, en respectant les fourchettes hautes et basses de logements</li> <li>- La totalité du secteur en UP6</li> <li>- Dans le secteur UP7, il n'est pas fixé de superficie minimale</li> <li>- La totalité de la zone ou deux tranches maximum sur le secteur UP8</li> </ul> <p><b>Nota : aucune prescription spécifique au secteur UP9</b></p> <p>4) Sous réserve des dispositions mentionnées au paragraphe 2.3) ci - avant, sont admis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle</li> <li>- Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés</li> <li>- Bureaux</li> <li>- Commerces</li> <li>- Artisanat, sous réserve que la surface dédiée à l'activité n'excède pas 200m<sup>2</sup> et soit compatible avec le caractère résidentiel du secteur</li> <li>- Equipements publics</li> <li>- Habitation</li> </ul> <p>5) Les opérations d'aménagement devront impérativement prévoir la gestion, le traitement et l'évacuation des eaux pluviales.</p> <p>6) Les opérations d'aménagement devront assurer la continuité des cheminements doux</p> <p>7) Les équipements collectifs d'infrastructure et de superstructure, ainsi que les logements nécessaires à leur fonctionnement.</p> <p>8) Pour toute opération nouvelle portant sur plus de 750m<sup>2</sup> de surface de plancher, il pourra être exigé l'aménagement d'un container enterré à déchets en bordure d'espace public.</p> <p><b>Nota : dans le cadre du projet et sous réserve de l'avis du service Déchets d'ARCHE AGGLO qui sera consulté lors du dépôt de permis de construire, des containers enterrés existants sont à conserver et des containers aériens sont à supprimer et à remplacer par 3 containers enterrés de tri sélectif, dont l'emprise en sous-sol est de 3*3m (cf §8.8 - espace H.16)</b></p>
Up 3 – ACCES ET VOIRIE	<p><b>Accès :</b></p> <p>Les constructions et aménagements doivent respecter les orientations et indications précisées dans les Orientations d'Aménagement du secteur.</p> <p>Le projet peut être refusé sur des terrains qui ne seraient pas desservis par des voies publiques ou privées dans des conditions répondant à son importance ou à la destination des constructions ou des aménagements envisagés, et notamment si les caractéristiques</p>

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Article	Secteur Up9
	<p>de ces voies rendent difficile la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie.</p> <p>Il peut également être refusé ou n'être accepté que sous réserve de prescriptions spéciales si les accès présentent un risque pour la sécurité des usagers des voies publiques ou pour celle des personnes utilisant ces accès.</p> <p>Pour toute nouvelle construction, ou changement de destination, l'accès automobile (portail, garage) devra être aménagé, en forme de trapèze de façon à permettre le stationnement des véhicules hors du domaine public sauf en cas d'impossibilité technique, conformément aux prescriptions émises par le gestionnaire de la voirie. La suppression des trapèzes existants est interdite.</p> <p>En bordure des voies publiques, le niveau du seuil d'accès à la parcelle doit être supérieur au point le plus haut de la voie, sauf impossibilité technique dûment justifiée.</p> <p><b>Voirie :</b> Les dimensions, tracés, profils et caractéristiques des voies doivent être adaptés aux besoins des opérations qu'elles desservent et respecter la hiérarchie proposée dans les orientations d'aménagement du secteur Les voies en impasse doivent être aménagées dans leur partie terminale afin de permettre aux véhicules de service public et de sécurité de faire aisément demi-tour. Elles devront dans la mesure du possible être évitées et a minima être prolongée par des cheminements piétons et cyclistes.</p>
<p><b>Up 4 -DESSERTÉ DES TERRAINS PAR LES RESEAUX PUBLICS</b></p>	<p><b>Eau</b> Toute occupation ou utilisation du sol qui requiert une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public d'eau potable. <b>Toutefois, les ressources en eau non destinées à la consommation humaine peuvent être trouvées, en accord avec les autorités compétentes, sur l'unité foncière concernée.</b></p> <p><b>Assainissement</b> Le raccordement au réseau collectif d'assainissement sera de type séparatif si celui-ci existe en bordure de zone. L'évacuation des eaux ménagères et effluents non traités dans les fossés, cours d'eau ou égouts pluviaux est interdite. Les eaux usées en provenance de toute occupation et utilisation du sol doivent être rejetées dans le réseau public d'assainissement. En cas de contre-pente, un système de relevage devra permettre le déversement des effluents dans le réseau public d'assainissement.</p> <p><b>Eaux pluviales</b> <b>Les eaux pluviales de ruissellement générées par le projet doivent être traitées et gérées sur la parcelle support du projet, en conformité avec la réglementation en vigueur.</b> L'évacuation des eaux de ruissellement doit, si nécessaire, être assortie d'un pré traitement. Les aménagements réalisés sur le terrain ne doivent pas faire obstacle au libre écoulement des eaux pluviales (article 640 -641 du Code Civil).</p> <p><b>Electricité</b> Sauf cas d'impossibilité technique, les réseaux moyenne et basse tension doivent être réalisés en souterrain.</p>
<p><b>ARTICLE Up 5 - SUPERFICIE MINIMALE DES TERRAINS</b></p>	<p>Non réglementé.</p>
<p><b>ARTICLE Up 6 - IMPLANTATION DES</b></p>	<p>1. Les constructions et aménagements doivent respecter les reculs, alignements et orientations précisés par les Orientations d'Aménagement du secteur. Lorsque des</p>

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Article	Secteur Up9
<b>CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES</b>	<p>implantations sont imposés à l'alignement, les constructions doivent être conçues et s'implanter de telle façon que la majorité de leur façade respecte cet alignement.</p> <p>2. Lorsque les orientations d'aménagement et de programmation ne comportent aucune indication, les constructions doivent être implantées en retrait d'au moins 5 mètres de l'alignement actuel ou futur des voies publiques, sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le secteur UP1, où les constructions pourront s'implanter soit à l'alignement, soit avec un recul de 2m</li> <li>- Dans le secteur Up2, où les constructions devront s'implanter à au moins 6m des voiries internes nécessaires à l'urbanisation du secteur et respecter un front bâti cohérent.</li> <li>- Dans le secteur UP3, où les constructions pourront s'implanter à l'alignement de la rue Labatie</li> <li>- Dans le secteur UP4, où les constructions devront respecter un recul d'au moins 3m, sauf pour des bâtiments annexes de moins de 30m<sup>2</sup> d'emprise au sol et d'une hauteur inférieure à 3,5m</li> <li>- Dans le secteur UP5, où les constructions donnant directement sur la rue Dumolard devront s'implanter à moins de 7m de l'alignement</li> </ul> <p>3. Des dispositions différentes peuvent être admises pour les ouvrages de faible importance réalisés dans un but d'intérêt général (WC, postes de transformation ENEDIS, abris bus, ...) pour des motifs techniques, de sécurité ou de fonctionnement de l'ouvrage, et si une insertion harmonieuse dans l'environnement est garantie.</p>
<b>ARTICLE Up 7 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES</b>	<p>1) Les constructions doivent être implantées en retrait d'au moins 3 mètres des limites séparatives.</p> <p>2) Des constructions sont autorisées dans ce recul :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sous réserve que la hauteur n'excède pas 4m</li> <li>- ou en cas d'adossement à un bâtiment existant, sans pouvoir en excéder sa hauteur de plus de 1,5m</li> <li>- ou en cas de projet groupé ou réalisé de manière concomitante</li> </ul> <p>3) Dans le secteur UP3, les constructions sont autorisées sur limites séparatives</p> <p><i>Nota : ces dispositions s'appliquent également en limite de domaine ferroviaire. La servitude T1 relative au domaine ferroviaire précise que « tout constructeur qui envisage d'édifier un bâtiment qui prendrait prospect sur le domaine ferroviaire, doit se rapprocher de la SNCF et, à cet effet, s'adresser au chef de la Direction Déléguée Infrastructure de la Région. La SNCF examine alors si les besoins du service public ne s'opposent pas à la création du prospect demandé. Dans l'affirmative, elle conclut, avec le propriétaire du prospect intéressé, une convention aux termes de laquelle elle accepte, moyennant le versement d'une indemnité, de constituer une servitude de non aedificandi sur la partie du domaine ferroviaire frappé du prospect en cause. »</i></p>
<b>ARTICLE Up 8 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UN MEME TENEMENT</b>	Non réglementé.
<b>ARTICLE Up 9 - EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS</b>	Toute construction nouvelle doit être implantée de façon à respecter les emprises indiquées par les Orientations d'Aménagement du secteur.
<b>ARTICLE Up 10 - HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS</b>	1. Sauf disposition contraire mentionnée dans l'orientation d'aménagement de chaque secteur, la hauteur totale des constructions mesurée à partir du sol naturel ne peut excéder 14m en tout point du bâtiment et 12m à l'égout du toit.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Article	Secteur Up9
	<p>2. Les constructions devront en outre respecter le nombre de niveaux indiqués dans les orientations d'aménagement de chaque secteur.</p> <p>3. La hauteur maximale des bâtiments à usage d'équipement public est limitée à 16m.</p> <p>4. Dans l'ensemble de la zone, la hauteur des clôtures est limitée à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1.8 mètres à l'alignement des voies publiques avec un mur bahut qui ne pourra excéder 1 mètre.</li> <li>- 1.8 sur limite séparative</li> </ul>
<b>ARTICLE Up 11 - ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT DE LEURS ABORDS</b>	<p>L'autorisation de construire peut être refusée ou n'être accordée que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.</p> <p>Les logettes de desserte et de comptage doivent être encastrées dans les murs.</p> <p><b>11.1 Toitures</b> Les toitures doivent présenter des volumes simples, au traitement homogène. Par principe, tous les matériaux de couverture sont autorisés, sous réserve que leur choix soit en adéquation avec la forme architecturale du projet et les contraintes techniques induites par la forme des toitures. Les murs gouttereaux sont interdits sur limites séparatives. Les équipements permettant la production d'énergie renouvelable sont autorisés en toiture sous réserve d'une bonne intégration visuelle.</p> <p><b>11.2 Clôtures</b> Les clôtures devront présenter un aspect simple, et cohérent avec celui des constructions principales. La hauteur maximale des clôtures de tout type est fixée à :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1.8 m sur rue avec éventuellement compris un mur bahut de 1m ;</li> <li>• 1.8m sur limites séparatives.</li> </ul> Les portails d'accès devront s'implanter avec un recul minimum de 5 m par rapport à la limite des voies et emprises publique, sauf impossibilité technique ou architecturale dûment justifiée.</p>
<b>ARTICLE Up 12 - STATIONNEMENT</b>	<p>Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins engendrés par les occupations et utilisations admises dans la zone, doit être assuré en dehors des voies publiques, prioritairement sur le terrain d'assiette du projet. Le nombre de places de stationnement sera en lien avec l'usage et la surface (surface de plancher) de la construction. Il tiendra compte de la desserte en transport publics du quartier.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les constructions à usage d'hôtellerie, il sera prévu au minimum deux places pour trois chambres. Il est exigé :</li> <li>- pour les logements neufs : 1 place par tranche de 60m<sup>2</sup> de surface de plancher entamée</li> <li>- pour les réhabilitations des constructions existantes avec création de logement il est exigé une place de stationnement au minimum par logement créé.</li> <li>- pour les activités commerciales, de restauration et de services : 1 place de stationnement par tranche de 50 m<sup>2</sup> de surface de plancher.</li> <li>- pour les activités de bureaux : 5 places de stationnement par tranche de 100 m<sup>2</sup> de surface de plancher entamée</li> </ul> <p>Les dimensions minimales d'une place de stationnement seront de 2,5 m de large par 5 m de long.</p>
<b>ARTICLE Up 13 - ESPACES LIBRES</b>	<p>Au moins 20% de la superficie de l'unité foncière doivent être aménagés en espaces verts et respecter les principes des orientations d'aménagement de chaque secteur.</p> <p>Les marges de recul définies à l'article 6 doivent être aménagées en espace vert.</p> <p>Afin de réduire les espaces imperméables, les espaces libres de la parcelle seront simplement enherbés et les espaces extérieurs devront être le moins imperméable possible (ex : pose de dallages sur sable avec géotextile.).</p>

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Article	Secteur Up9
	Nota : pas d'obligation de pleine terre.

➤ **Servitudes d'utilité publique**

Trois servitudes d'utilité publique concernent le tènement :

- **Servitude T1 liée à la mitoyenneté de la voie ferrée** : se reporter au § *Erreur ! Source du renvoi introuvable.*
- **Servitude de protection des Monuments Historiques** :
  - o Proximité immédiate de la Tour de la Vierge, édifice fortifié inscrit aux MH (bâtiment classé).
  - o Proximité d'autres MH au sein du centre historique de Tournon (classés et inscrits).
- **Servitude de patrimoine culturel**, au titre de l'archéologie préventive. Nota : une étude anticipée a été réalisée et a abouti à la non-prescription de fouilles archéologiques.



Localisation des MH inscrits ou classés à proximité du site de projet (source : PLU)

➤ **Orientation d'Aménagement et de Projet (OAP)**

Le tènement est concerné par une l'OAP « UP 9 : ancien hôpital » portant sur un périmètre comportant l'ancien hôpital et l'actuel parking place Jean Jaurès :

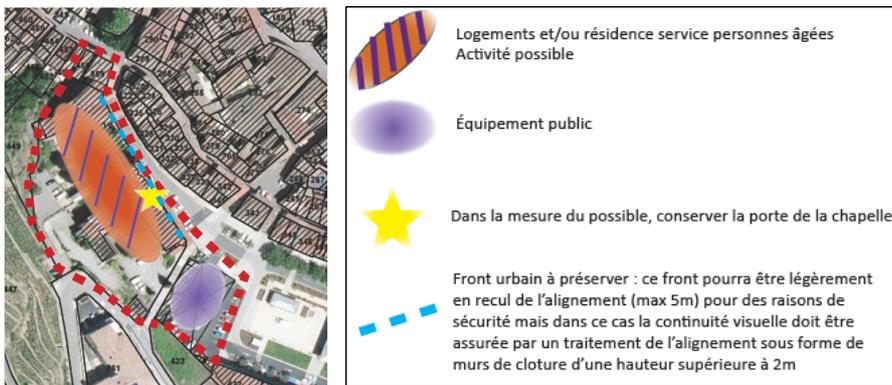
L'OAP prescrit les principes d'urbanisation suivants :

Programme fonctionnel

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

- Profiter de l'opportunité en centre-ville pour offrir du logement et des services
- Poursuivre l'aménagement de l'espace autour de la Place Jean Jaurès -> enjeu sur le projet de médiathèque
- Mettre en valeur les éléments de patrimoine qui pourront être conservés. Nota : cela concerne principalement l'ancien portail de l'hôpital, rue de l'hôpital - projet de médiathèque non concerné.

En outre, elle précise la localisation des constructions projetées, la médiathèque s'inscrivant ce schéma :



Extrait OAP UP9

L'OAP précise également les éléments suivants concernant le projet mitoyen de logements en lieu et place de l'ancien hôpital :

**1° La qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère ;**

*L'ancien hôpital offre un potentiel stratégique en cœur de ville pour du logement et des services sans consommation foncière et facilement accessible, bénéficiant de toutes les commodités urbaines. Ce bâtiment n'en présente pas moins de nombreuses contraintes architecturales et techniques.*

*L'opération devra dans la mesure du possible conserver une partie de l'existant.*

*La démolition totale ou partielle et la reconstruction reste autorisée. La nouvelle construction devra s'intégrer dans le tissu urbain dense du centre ancien et marquer clairement la distinction entre espace public et espace privé. Des éléments de patrimoine, tel que la porte de l'ancienne chapelle, pourront être intégrés à l'opération.*

**2° La mixité fonctionnelle et sociale ;**

*Ce sont entre 30 et 40 logements qui seront produits sur l'ensemble de l'opération, dans le cadre de la réhabilitation ou la démolition reconstruction de l'ancien hôpital. Les formes urbaines seront en lien avec le tissu proche et pourront conserver les gabarits actuellement constatés*

*La situation en centre-ville se révèle tout à fait pertinente pour l'installation d'hébergement pour personnes âgées, non médicalisé, sous forme d'une résidence service.*

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

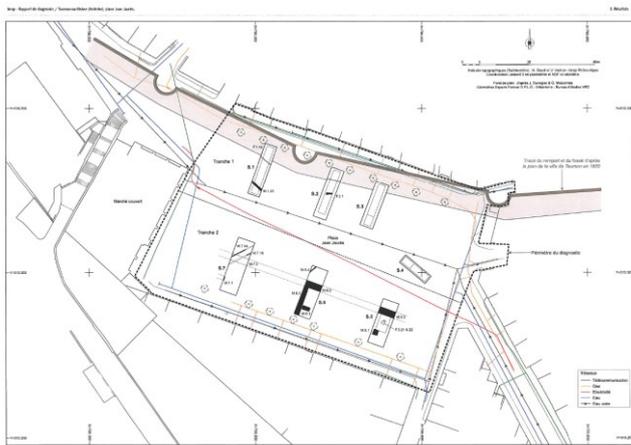
### 5.3. Historique du site

Le tènement identifié pour la construction de la médiathèque a longtemps forme un espace unique avec la place Jean Jaurès voisine. Qu'il ait accueilli de l'espace public, un marché couvert ou un parking, cet espace a toujours eu une vocation publique. Le projet de médiathèque permettra de conserver cette fonction d'espace/bâtiment public, tout en achevant le projet de requalification de la place réalisé en 2014.

Le site a connu plusieurs usages à des époques différentes, que l'on peut retracer synthétiquement et de manière non exhaustive :

- **Bas Moyen-âge : entre le XIII<sup>ème</sup> et le XIV<sup>ème</sup> siècle (d'après rapport de diagnostic archéologique INRAP)**

Secteurs hors les murs ne comportant pas d'habitat. Le site a pu accueillir de l'agriculture à cette période.



*Tracé du rempart et du fossé selon extrait plan de la ville de Tournon de 1600  
Extrait Rapport de diagnostic INRAP dans le cadre de la construction du parking souterrain (donnée  
Ville de Tournon)*

- **Sous l'Ancien Régime : à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle (d'après rapport de diagnostic archéologique INRAP)**

Construction partielle d'une caserne entre 1789 et 1791, avec des écuries. Cette caserne semble avoir brûlé vers 1832.

- **A partir du XIX<sup>ème</sup> siècle (d'après étude Quay architecte urbaniste)**

L'ancienne Place des Gravieres. Une grande esplanade de 63 m par 118 m, dominée par la Tour de la Vierge, et bordée par des immeubles de 3 à 4 niveaux principalement sur ses côtés les plus longs. Au Sud-Est, quatre rues débouchent sur la place, alors qu'au Nord-Ouest, des alignements d'arbres bordent la place, tout en masquant la montée Sainte Marthe. Une fontaine monumentale, aujourd'hui déconstruite, marque l'axe longitudinal.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



➤ **Au XX<sup>ème</sup> siècle**

Avant la construction du parking souterrain et de la halle de marché en 2013, le marché était situé à l'emplacement de la future médiathèque, tandis que la place accueillait un parking en surface :

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



La Place Jean Jaurès avant sa requalification



La Place Jean Jaurès en 2021



L'ancien marché couvert



Le site en 2021



Ancien parking et marché couvert



La place Jean Jaurès en 2021

➤ **Depuis 2014 :**

Depuis 2014 et la requalification de la place, celle-ci comporte :

- Un parking souterrain d'une capacité de 100 places pour véhicules légers et d'une dizaine de places pour deux roues motorisées ;
- Une halle de marché en superstructure pouvant accueillir les étals des commerçants non sédentaires en superstructure (avec accès véhicules) et des manifestations diverses ; emprise au sol d'environ 700 m<sup>2</sup> ;
- Des aménagements extérieurs en surface dans le prolongement de la halle de marché, ainsi qu'un édicule d'accès piéton au parking comportant des WC publics.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Ne reste que le parking en surface à réaménager, de manière à finaliser la requalification de cet espace : c'est l'objet du projet de médiathèque.

## 5.4. Environnement proche et immédiat

### 5.4.1. Environnement proche et centre historique

L'environnement proche est marqué à la fois par le paysage et par le bâti.

#### ➤ Le paysage – le coteau

Les enjeux paysagers pour l'intégration de la médiathèque amènent à prendre en compte la présence imposante du coteau – et de la Tour de la Vierge (classée MH) qui y est implantée.

L'étude de Quay architectes-urbanistes rappelle ces enjeux : « *le flan septentrional de la colline est un coteau remarquable. Appuyé sur la masse imposante de l'hôpital aujourd'hui désaffecté, « bloqué » par la façade sud de la Halle du marché [désormais démolie], c'est aussi un espace de contact, visible par tous, entre la ville et la campagne. Ici, entre lignes de crêtes arborées, lignes des murets qui tiennent les terres du vignoble et le plan de la place, les terrasses ensoleillées descendent amplement vers la ville, offrant une transition toute trouvée, organisée et remarquable entre nature et cité.* »



Vue sur le site du projet avec, en fond, le coteau et la Tour de la Vierge

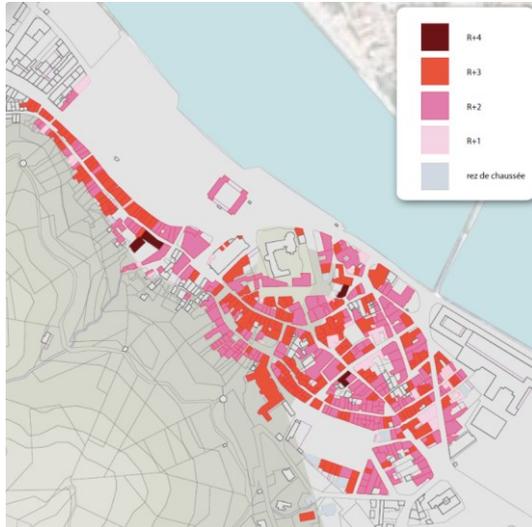
#### ➤ Le centre-ville historique : bâti et espaces publics

L'intégration dans le centre-ville historique de Tournon sera assurée par une architecture à l'échelle du site et de la ville, en lien avec les spécificités de ce territoire (patrimoine, formes urbaines, matériaux, typologies de bâti...), telles que rappelées dans l'étude de Quay architectes-urbanistes jointe en annexe.

On notera la nécessité d'un travail sur les hauteurs et sur l'aspect de la (des) toiture(s), notamment en cas d'intégration de panneaux photovoltaïques en toiture et/ou en façade. Une concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France sera nécessaire dès le début des phases de conception.

La carte suivante fait apparaître les hauteurs des immeubles à proximité de la médiathèque. On note une **majorité d'immeubles en R+2 ou R+3 et plus particulièrement en R+3 au voisinage immédiat de la future médiathèque** :

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



*Hauteur du bâti (étude de requalification du centre ancien – Quay architecte urbaniste – mars 2010)*



*Immeubles en R+2 ou R+3 sur la place Jean Jaurès – et bâtiment Déclic Radio en RDC accolé au talus de la voie ferrée*

Il convient de noter également la situation en lisière du centre médiéval, la place Jean Jaurès constituant une « respiration urbaine » en proximité immédiate du centre-ville dense (percées visuelles) :

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



#### 5.4.2. Environnement immédiat

Le site est délimité par des espaces publics, constructions et bâtiments de natures et qualités diverses :

##### ➤ Environnement immédiat au Nord-Ouest

Le site est délimité à l'Ouest par un mur de soutènement le séparant de la Montée Sainte-Marthe, derrière lequel on trouve les bâtiments désaffectés de l'ancien hôpital ainsi qu'un parking (au niveau haut). L'ancien hôpital devrait faire l'objet, dans un délai non connu, d'un projet immobilier prévoyant sa démolition et la construction de logements, par un promoteur privé.

Le long de l'escalier on trouve également le transformateur ENEDIS ainsi que des containers en surface (à côté d'autres containers, enterrés). Derrière l'escalier se trouve l'ancien hôpital, destiné à être démolir pour accueillir un projet de logements (cf OAP).

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



*De gauche à droite : place Jean Jaurès, transformateur ENEDIS et containers publics – escalier public dégradé – ancien hôpital en friche*



*Rue de l'Hôpital*



*Début de la Montée Sainte-Marthe*



*Ancien hôpital (vue depuis la Montée Sainte-Marthe)*

L'escalier dispose de plusieurs paliers qui desservent plusieurs bâtiments de l'ancien hôpital ainsi qu'un autre escalier accolé : ces accès sont inutilisés à ce jour, l'hôpital ayant déménagé.

➤ **Environnement immédiat au Nord-Nord-Est**

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

On retrouve un espace public faisant le lien entre la place Jean Jaurès et la rue de l'Hôpital. Cet espace vient « terminer » le parking extérieur et faire le lien entre la large place Jean Jaurès et l'étroite rue de l'Hôpital. Le projet de médiathèque veillera à traiter cette transition de façon qualitative (pm : retrait de 5m imposée par rapport aux emprises et voies publiques).



*Espace public peu qualifié (mais utilisé pour le marché extérieur), en limite Nord/Nord-Est du parking, faisant partie du périmètre de projet*

Il convient de noter l'utilisation de cet espace pour le marché extérieur, espace public à préserver dans le cadre du projet.

#### ➤ Environnement immédiat au Sud / Sud-Ouest

On trouve :

- La voie ferrée enterrée sous une voûte végétalisée formant un talus. Un retrait minimal de 3m est imposé à cet endroit, permettant un éclairage naturel du RDC, qui reste limité. On veillera également à la bonne isolation acoustique vis-à-vis de la voie ferrée, complémentaire à celle « naturelle » du tunnel et du talus.
- Le bâtiment occupé par Déclic Radio :
  - o Petit bâtiment en rupture architecturale avec les immeubles mitoyens (anciens WC publics reconvertis en studio radio) ;
  - o Démolition, au regard du projet de médiathèque et de l'usage futur de ce bâtiment. Compte tenu de la hauteur du bâtiment plus faible que l'immeuble mitoyen, il ne devrait pas y avoir de confortement nécessaire sur l'immeuble mitoyen (stabilité de l'immeuble non remise en cause a priori), éléments à confirmer par un bureau d'études structure.
- Pignon d'un ensemble d'immeubles R+3 formant la limite Sud de la place Jean Jaurès, accolé au bâtiment de Déclic Radio.

## Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



Localisation actuelle de Déclic Radio

➤ Environnement immédiat à l'Est / Nord-Est

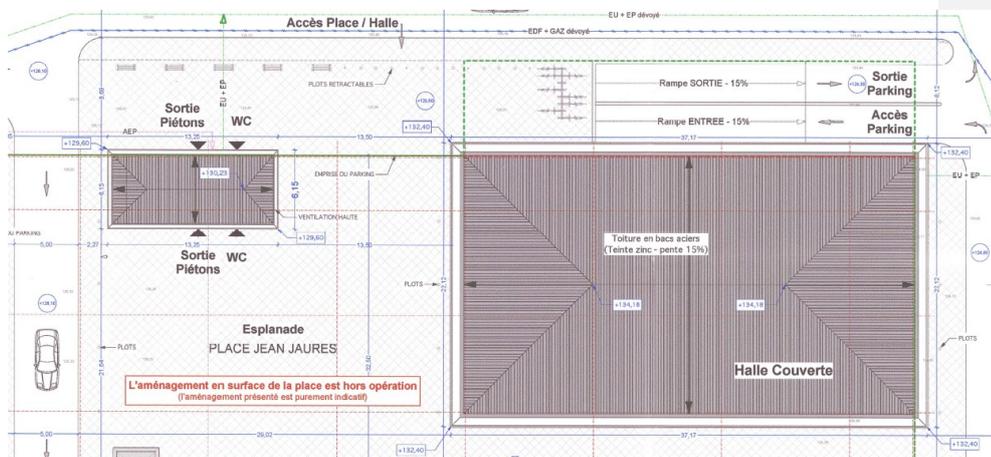
On trouve la place Jean Jaurès requalifiée récemment, y compris édicule WC publics et accès, ainsi que la halle de marché et un parking souterrain dont l'accès véhicules se fait à l'Est de la place.

La place Jean Jaurès est caractérisée par sa grande halle ouverte au Sud-Est, son parking en sous-sol ainsi que deux alignements d'arbres de haute tige dessinant les limites Sud-Ouest et Nord-Est de la place.

Si la réalisation de la halle moderne a permis de « caler » visuellement la place en partie Sud, la zone Nord, largement ouverte sur la rue de l'Hôpital, reste mal définie (talus SNCF, murs de soutènement de l'escalier, suppression des alignements d'arbres d'autrefois). La présence forte de la Tour de la Vierge, qui attire tous les regards, accentue ce manque de définition urbaine.

Les niveaux des faitages des bâtiments construits dans le cadre de la requalification de la place Jean Jaurès sont indiqués sur le plan de PC ci-après (niveaux à confirmer suivant constructions réelles) :

## Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



Extrait plan masse du permis de construire du parking / halle de marché

On note les hauteurs suivantes :

- **Halle couverte** : hauteur 9m (égout à +132,40m, faitage à +134,18m) ;
- **Edicule sortie piétons + WC** : hauteur 4m (égout à +129,60, faitage à +130,23m).

#### 5.4.3. Accès au site et types de flux desservant le site

##### ➤ Véhicules et stationnement

Le site est accessible en véhicule (voiture, bus) via plusieurs rues proches.

Des poches de stationnement public sont situées à proximité et bien reliées au site, notamment le parking souterrain à proximité immédiate (parking très fréquenté les jours de marché). Le projet devra toutefois intégrer 3 places PMR à proximité immédiate (2 places dédiées à la médiathèque et 1 place réservée à la radio), ainsi que 2 places pour les véhicules de service.

##### ➤ Mode doux de déplacement – transports en commun

Une gare routière est située à proximité, de même que plusieurs arrêts de bus interurbains. On trouve également une gare SNCF à Tain-l'Hermitage, très bien reliée à Lyon, Valence et Marseille.

##### ➤ Mode doux de déplacement – piste cyclable

Des stationnements vélo sont présents sur site. En fonction du projet, ils pourraient être à reconstituer.

Le programme pour la médiathèque intègre en complément de 10 places vélo dont :

- 8 places classiques
- 2 places pour vélos cargos dans un espace sécurisé (utilisation par les professionnels de la médiathèque).

##### ➤ Logistique

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

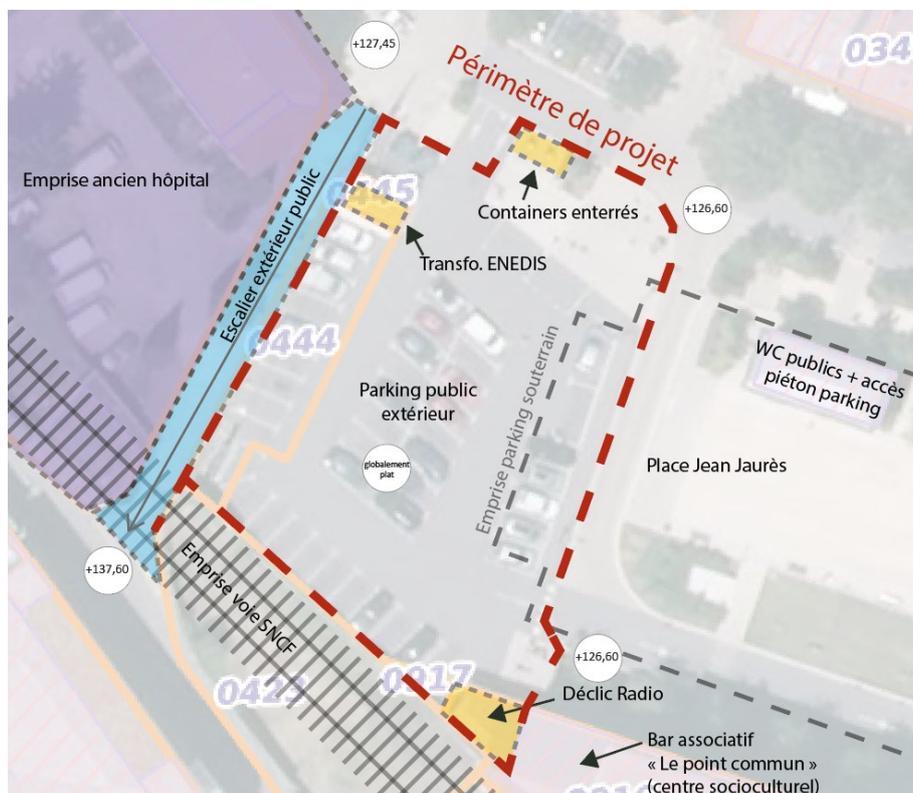
Les livraisons pour la médiathèque s'effectueront obligatoirement par le RDC du bâtiment. En fonction du mode de chauffage retenu, des livraisons spécifiques seront à prévoir pour la chaufferie : éléments à confirmer suivant l'étude du Maître d'œuvre.

## 5.5. Milieu physique et naturel

### 5.5.1. Contexte topographique

Un relevé topographique a été effectué en juin 2021 par la société DMN géomètres experts. Celui-ci est joint en annexe. On note notamment :

- Un site en très légère pente vers le Nord-Est (altimétrie minimum à 126,17 vers le Sud-Est et altimétrie maximum à 127,45 à l'angle Nord-Ouest, soit une pente moyenne d'environ 3%) ;
- Un escalier public extérieur (Montée Sainte-Marthe) reliant les niveaux bas et haut avec un dénivelé d'environ 10,15m.



Plan topographique synthétique

### 5.5.2. Contexte hydrogéologique – Caractéristiques des sols et des sous-sols

Une étude géotechnique préliminaire G1 PGC a été réalisée par SIC INFRA 26 en décembre 2021. Celle-ci est jointe en annexe. On retiendra notamment :

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

### ➤ Nature des terrains existants

Les sondages effectués ont permis de mettre en évidence, du haut vers le bas, les terrains suivants :

- **Remblais** constitués d'enrobé puis d'une couche de forme graveleuse de bonne qualité, sur une épaisseur variable de l'ordre de 0,5 m à 1,0 m.
- **Limons** sableux reconnus ponctuellement sur une épaisseur réduite de l'ordre du demi-mètre. Ces limons ont pu être substitués par les remblais.
- **Graviers sableux** reconnus en sous-face des limons ou des remblais. Ces graviers limoneux ont été observés dans les sondages SP1, SD2 et SP4. Ils sont constitutifs de frange alluviale du site et sur une épaisseur de l'ordre de 1,8 m à 4,2 m environ.
- **Granite altéré : sables** reconnus en sous-face des remblais ou des graviers sableux. Ils sont issus de l'altération du substratum granitique sous-jacente. Nos sondages SP4 et SD3 ont été arrêtés dans cette formation vers 5,0 m de profondeur.
- **Substratum granitique** reconnu en sous-face des remblais en SD5 et le toit s'approfondit vers le Nord-Est, entre 3,4 m à 5,8 m de profondeur.

En conclusion, le site apparaît globalement assez homogène en grand en structure géologique. On retiendra que le toit du substratum granitique plonge rapidement vers le Nord-Est.

### ➤ Contexte hydrogéologique

Le contexte hydrogéologique est celui de ruissellements et d'infiltrations, dont l'existence et l'intensité sont susceptibles de varier selon la saison et la pluviométrie. Ces écoulements s'établissent jusqu'au substratum faisant office d'écran quasi imperméable.

Les ruissellements se traduiront essentiellement par des stagnations d'eau, compte-tenu de la topographie plus ou moins plane du site. Cependant ils seront limités en raison de l'imperméabilisation du site. Des poches de rétention pourront être observées au sein des remblais.

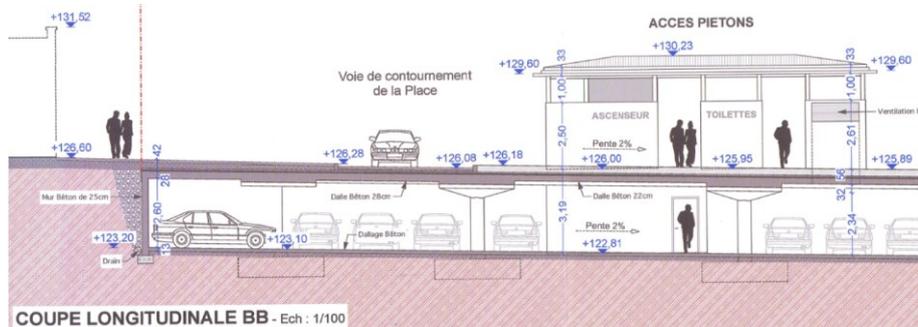
### ➤ Principes généraux de fondation

#### Implantation :

Le site ne présente pas de secteur identifié où l'implantation des bâtis serait optimale (géologie sensiblement identique sur l'ensemble du site). Cependant contre le soutènement Ouest le substratum sera en très faible surface, il sera alors nécessaire de l'atteindre en tout point.

Pour éviter les interfaces entre ouvrages, **il sera nécessaire de se tenir hors zone d'influence des soutènements et du sous-sol du parking souterrain.**

## Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



Coupe sur le parking souterrain (coupe déposée au permis de construire) – partie gauche de la coupe sur l'emprise du projet de médiathèque

**Dispositions constructives :**

Il sera possible de réaliser indifféremment des ouvrages avec ou sans sous-sol. Néanmoins, la facilité d'exécution orientera la conception vers des ouvrages hors-sol, et pour la réalisation d'un niveau enterré, on devra prendre en considération :

- Le soutènement provisoire des fouilles en phase travaux sur la hauteur des niveaux graveleux en fonction des emprises disponibles,
- Prévoir des outils puissants pour éventuellement dérocher le substratum,
- Les venues d'eaux à évacuer impérativement.

**Fondations :**

Pour un ouvrage « classique » de bâtiment rez-de-chaussée à R+1, et pour des descentes de charges n'excédant pas 15 T/ml et 40 T/point, il sera possible de fonder l'ouvrage superficiellement au sein des graviers sableux, à l'aide de semelles filantes et/ou isolées, pouvant nécessiter un blocage en béton maigre en sous-face.

**En cas de charges plus importantes (NB : cas probable si la médiathèque est en R+2) on reportera les charges sur le substratum granitique plus profond et plus résistant. Il sera nécessaire alors de mettre en œuvre des pieux au vu de certaines profondeurs rencontrées.**

**5.5.3. Présence d'amiante sur les enrobés**

Il est à noter que les enrobés du parking extérieur ont été coulés après la démolition de la halle de marché, réalisée dans les années 2010. **Dans ce cas, nous pouvons considérer l'absence d'amiante dans les enrobés, sauf découverte imprévue.**

**5.5.4. Contexte climatique**

Le climat de Tournon-sur-Rhône peut être qualifié de « continental », avec des contrastes importants entre des hivers froids et des étés chauds. Il est visiblement amené à être de plus en plus chaud dans les années à venir.

Les précipitations ont été enregistrées sur la station météorologique de Tournon. Il tombe en moyenne 839 mm d'eau par an.

- Le mois le plus sec est le mois d'août.
- L'automne est la saison la plus humide.
- Les pluies sont régulières tout au long de l'année.

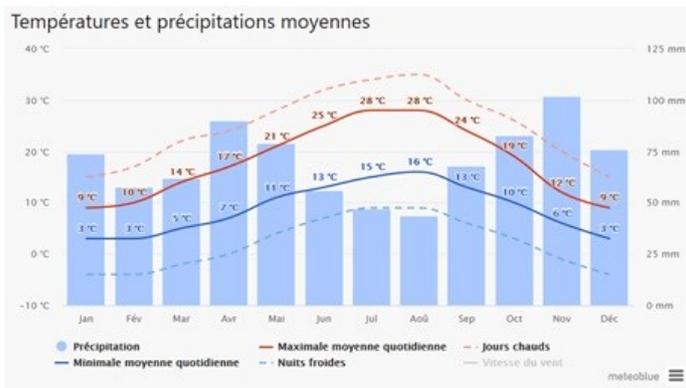
Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

- L'ensoleillement annuel est en moyenne de 1760h. C'est un ensoleillement moyen.
- Les mois hivernaux sont faiblement ensoleillés.
- Le mois d'Août possède le meilleur ensoleillement.

Les températures ont été enregistrées à la station météorologique de TOURNON SUR RHÔNE.

- L'amplitude entre les températures min et max record est importante pour tous les mois de l'année.
- L'amplitude thermique entre janvier et juillet est de 21°C. Les étés sont doux avec des températures maximales moyennes à 26°C pour les mois de juillet et août, mais avec des maximum absolus importants : 41°C (en juillet)
- En hiver, les gelées sont peu fréquentes. Le nombre de jour de neige est d'environ 25 par an.

La perception des températures varie avec la présence ou l'absence de vent ainsi que le taux d'humidité.



### 5.5.5. Espaces naturels et biodiversité

La parcelle se situe à proximité immédiate de la ZNIEFF de type 1 - Coteau de la chapelle.



Cartographie des ZNIEFF

Les espèces déterminantes de la zone sont Gagea lutea et Gagea pusilla.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



*Gagea Lutea*



*Gagea pusilla*

### 5.5.6. Risques naturels et technologiques

#### ➤ Risque sismique

L'ensemble de la commune est classé en zone 3 (zone de sismicité modérée). Ce risque est à prendre en compte dans le dimensionnement de la structure du projet.

#### ➤ Risque aléa retrait gonflement des sols argileux

Le site est situé au sein d'une zone aléa moyen de risque retrait gonflement des sols argileux.

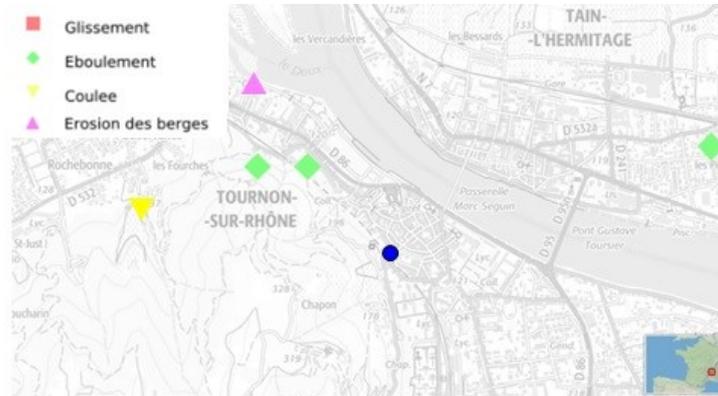


Cartographie d'exposition au risque de retrait gonflement des argiles

#### ➤ Risques géologiques

Le site de projet (en bleu) n'est pas concerné par les risques géologiques identifiés sur la commune de Tournon-sur-Rhône.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



Cartographie d'exposition aux risques géologiques

#### ➤ Potentiel radon

L'ensemble de la ville est classé en potentiel de **catégorie 3. Il s'agit du niveau maximum.**

Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations.

Lorsque la concentration mesurée s'avère élevée, il est alors nécessaire de rechercher des solutions pour réduire l'exposition au radon. Ces solutions consistent à limiter l'entrée du radon dans le bâtiment, en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment, et à éliminer le radon en favorisant le renouvellement de l'air intérieur (aération, ventilation).

#### ➤ Risques Inondation

Le site n'est pas concerné par un risque PPRI.

#### ➤ Thermites et Mérules

Absence d'arrêté préfectoral concernant la présence de thermites ou de mérules sur le département.

#### ➤ Pollution du sol

Le site n'apparaît pas dans les bases de données BASOL qui répertorie les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Le site n'apparaît pas dans les bases de données BASIAS qui fait l'inventaire historique des sites industriels et activités de service.

#### ➤ Risques industriels

Absence de risques industriels identifiés.

#### ➤ Contraintes acoustiques / nuisances sonores

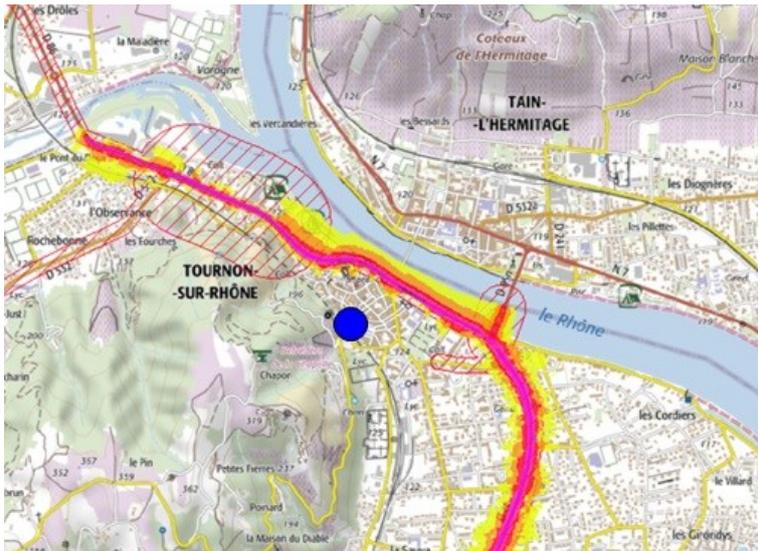
Le site n'est pas situé à proximité d'une voie routière classée.

La voie SNCF située derrière le site fait l'objet d'un classement de première catégorie.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Le secteur affecté par le bruit est de 300m. Les niveaux sonores à prendre en compte sont définis par arrêté préfectoral :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB(A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB(A))
1	83	78



Cartographie des contraintes acoustiques

### ➤ Nuisances électromagnétiques

L'agence nationale des fréquences (ANFR) recense à proximité immédiate du site :

- Des émetteurs téléphoniques ;
- Un émetteur radio : celui-ci sera intégré au projet dans le cadre de l'intégration de Déclic Radio au sein de la médiathèque (tel que décrit dans le présent document).

Un transformateur est présent sur le parking. Celui-ci devra être déplacé ou intégré au projet.

## 5.6. Ressources énergétiques sur le site

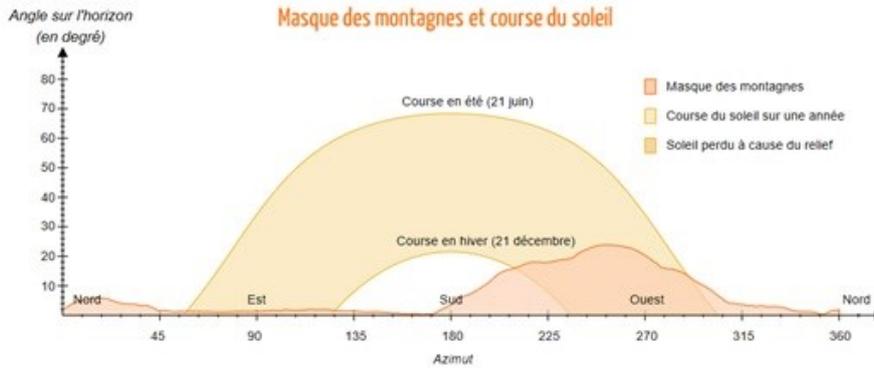
Les éléments suivants dressent la liste des ressources en énergies renouvelables mobilisables sur le site.

### 5.6.1. Potentiel solaire

Le terrain se situe dans une zone dégagée.  
Il n'y a pas de masque proche identifié.

Les masques lointains ont été établis avec le logiciel HELIORAMA. Il y a un masque lointain lié au Serre de Monchal (altitude 540m). L'impact est surtout important en hiver.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



Le projet cherchera à valoriser la ressource solaire par l'installation d'une centrale photovoltaïque. Le traitement de la 5<sup>ème</sup> façade, vue depuis les hauteurs devra être soignée, de fait si l'installation photovoltaïque est réalisée en toiture, celle-ci devra être intégrée. Les installations sur châssis en toiture terrasse ne seront pas acceptées dans le cadre de l'instruction du projet par l'ABF.

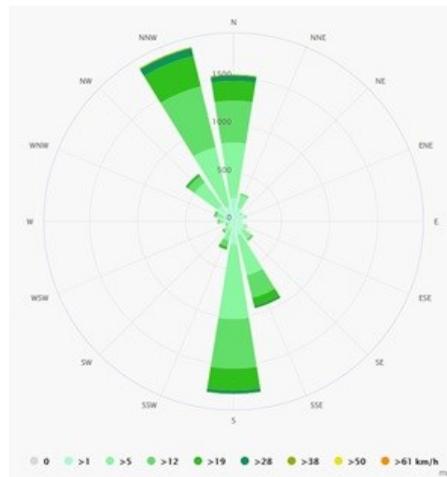
Des solutions de production en façade ou un brise soleil pourront être étudiées en fonction des façades et orientations.

### 5.6.2. Potentiel éolien

#### Vents dominants :

Vents soufflants depuis le Nord Nord-Ouest et depuis le Sud.

La vitesse du vent moyennée est d'environ 3m/s.



### 5.6.3. Potentiel géothermique

Programme fonctionnel

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

La ressource géothermique sur nappe n'est pas mobilisable pour cette opération.

Les informations disponibles sur le site du BRGM indique que la zone est à priori favorable à la réalisation de géothermie sur sonde.

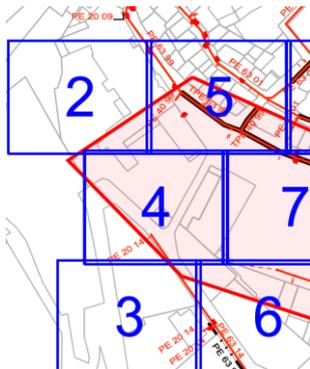
A titre indicatif, les conductivités thermiques (W/m <sup>2</sup> K) habituelles rencontrées pour les lithologies reconnues sont indiquées (conductivités thermiques pour un milieu sec ou saturé en eau, conductivités thermiques minimales, intermédiaires et maximales). Cela ne remplace pas une étude locale complétée par des tests de réponse thermique.								
Nature	Description	Favorabilité	Sec Min	Sec	Sec Max	Satur Min	Satur	Satur Max
Roches métamorphiques	Anatexites sombres à cordiérite et/ou sillimanite ; faciès gneissique - Série de basse pression du Pilat et du Vivarais occidental - Unité inférieure des gneiss - Formations métamorphiques et effets d	Zone a priori favorable	1,48	2,78	3,61	2,84	3,70	4,55

Dans le cas où une installation d'aérothermes était envisagée, il sera prévu l'intégration de ceux-ci au bâti. Ceux-ci ne pourront être positionnés en toiture sans une intégration totale à l'architecture.

#### 5.6.4. Bois énergie

La ressource bois énergie est présente sur le territoire.

#### 5.6.5. Gaz



Présence de réseaux gaz (PE 63) :

- le long de la route de Pierre
  - le long de la voirie au Nord de la place Jean Jaurès
- Possibilité de se raccorder au gaz de ville

Cette solution énergétique n'est pas souhaitée au regard de son impact sur les émissions de CO<sub>2</sub>, et des objectifs environnementaux du projet.

### 5.7. Réseaux existants à proximité

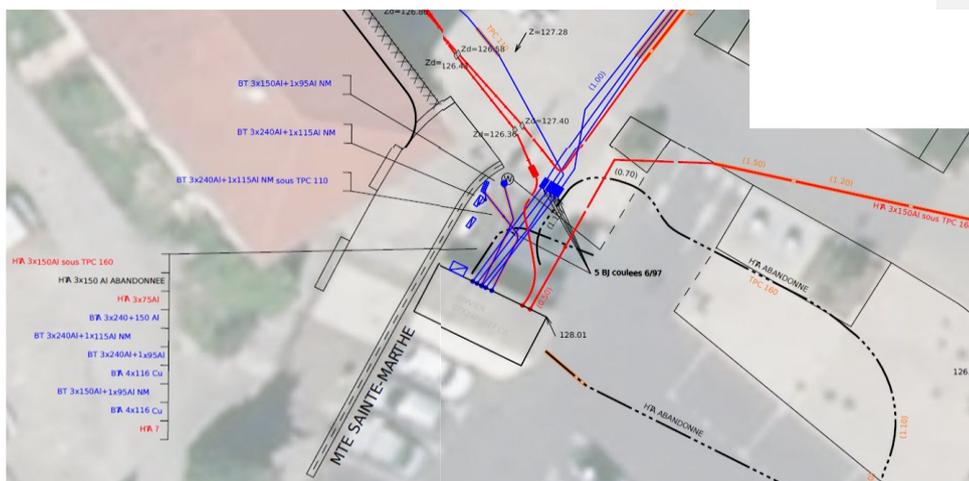
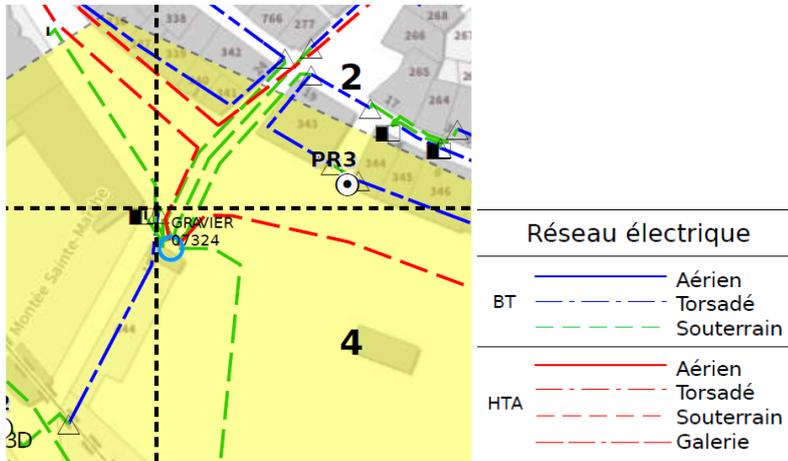
Les caractéristiques de ces réseaux ainsi que les modalités de raccordements devront être définies lors des phases de conception par la maîtrise d'œuvre et les concessionnaires. Les éléments ci-après sont donnés à titre indicatif.

**La principale contrainte identifiée est la présence d'un transformateur HTA (ENEDIS) en limite de site.**

#### 5.7.1. Electricité BT et HTA (ENEDIS)

Présence de réseaux BT et HTA sur le site, et du transformateur « GRAVIER » situé en limite Nord du parking.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



On note que le plusieurs réseaux partent du transformateur ENEDIS :

- 2 à 3 réseaux HTA en fonctionnement
- 6 réseaux BT, a priori, dont une partie en aérien crochetés au mur de soutènement de l'escalier
- 2 réseaux HTA abandonnés, situés sous le parking et donc sous l'emprise de la future médiathèque

**Ces réseaux seront à traiter dans le cadre des travaux -> soit à dévoyer, soit à intégrer au bâtiment avec le transformateur et une servitude au profit d'ENEDIS.**

Les contraintes s'appliquant à ce transformateur sont, en synthèse, les suivantes :

- En cas de conservation du poste, il faut impérativement :
  - o Maintenir une bande non construire d'1m autour du poste (ceinture équipotentielle afin d'éviter tout risque d'électrocution) ;
  - o Maintenir une zone non construire d'au moins 3m au-dessus du poste – à voir aussi au regard de la propriété foncière ;

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

- Maintenir à l'air libre les ventilations existantes sur le poste.

Il convient de signaler que l'intégration de ce poste dans le bâtiment neuf est une solution idéale en termes d'intégration architecturale, de plus cela permettrait, si besoin, d'augmenter la puissance du poste au regard des besoins de la médiathèque (besoin à confirmer en étude de faisabilité). En outre, ces travaux s'accompagneraient d'une rétrocession de la parcelle de 21 m<sup>2</sup> d'ENEDIS à la collectivité.

Les travaux à réaliser par ENEDIS seraient les suivants :

- Pose d'un poste provisoire y compris déviements de réseaux ;
- Dépose du poste existant ;
- Pose du poste définitif dans le bâtiment (local à créer dans le cadre du projet).

Une convention serait alors mise en place entre Arche Agglo et ENEDIS.

### 5.7.2. EU-EA



**LEGENDE**

**ASSAINISSEMENT**

- Regard de branchement
- Regard de visite
- Regard à grille
- ▲ Avaloir
- Branchement réseau Eau Pluviale
- Branchement réseau Eau Usée

**Tronçon de réseau Unitaire**

- Gravitaires
- Tronçon de réseau Eau Pluviale

**Tronçon de réseau Eau Usée**

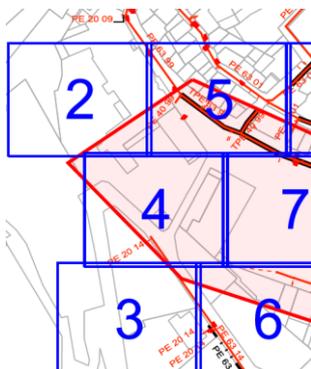
- Gravitaires

■ Assainissement collectif

Présence d'un réseau EU gravitaire et d'assainissement collectif

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

### 5.7.3. Gaz



Présence de réseaux gaz (PE 63) :

- le long de la route de Pierre
- le long de la voirie au Nord de la place Jean Jaurès

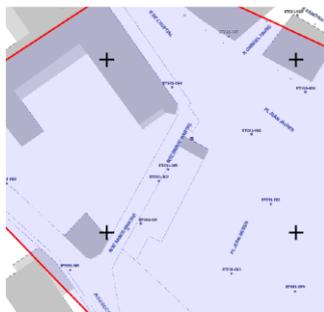
→ Possibilité de se raccorder au gaz de ville

Cette solution énergétique n'est pas souhaité au regard de son impact sur les émissions de CO2, et des objectifs environnementaux du projet

### 5.7.4. Voie ferrée

Se reporter au § **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

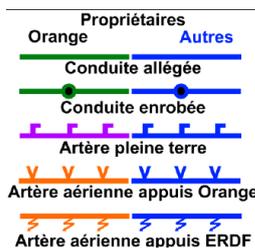
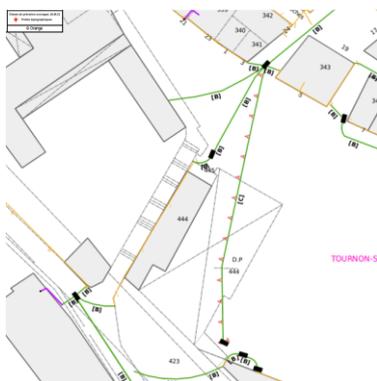
### 5.7.5. Eclairage public



La présence de plusieurs ouvrages d'éclairage public est signalée : il s'agit de lampadaires situés sur le pourtour du parking, au niveau de l'escalier public et en accroche sur le mur de soutènement. On note un réseau extérieur sur le mur de soutènement, alimentant un lampadaire suspendu.

→ L'éclairage public sera à repenser dans le cadre du projet

### 5.7.6. Téléphonie



Le site comporte des conduites Orange.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

### 5.8. Contraintes spécifiques liées à l'émetteur de Déclic Radio

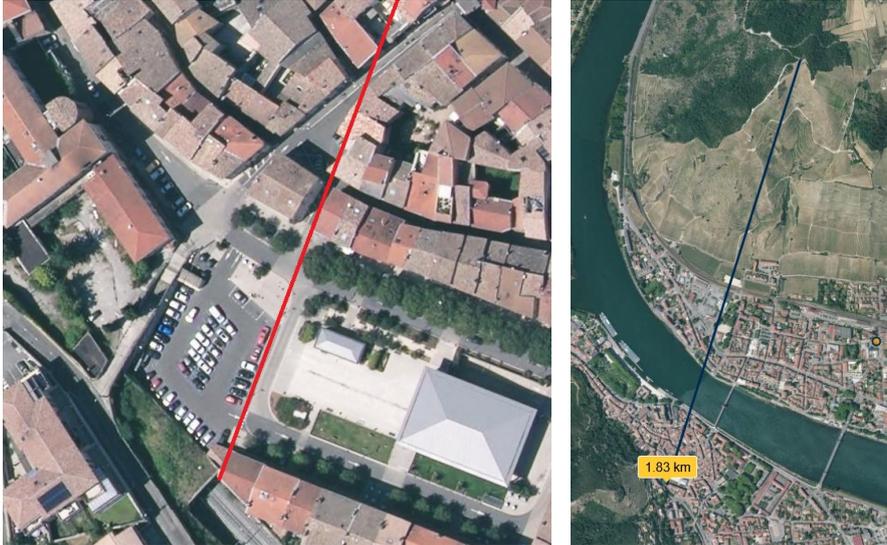
Le projet intègre le déménagement de Déclic Radio, radio associative actuellement située à proximité immédiate. L'émission des ondes radio se fait via un émetteur situé sur le pignon de l'immeuble mitoyen et en liaison directe avec l'antenne FM située à Tain-l'Hermitage (à environ 1 km, de l'autre côté du Rhône – coordonnées 45°04'53.3"N 4°50'21.3"E) : **liaison à conserver impérativement dans le projet pour assurer la diffusion de Déclic Radio.**



*A gauche : Déclic Radio et son émetteur*

*A droite : vue sur l'antenne relais, au loin, depuis le local actuel*

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



*Lien visuel entre la future médiathèque et l'antenne de Tain-l'Hermitage, à conserver impérativement pour permettre la diffusion des ondes radio*

### 5.9. Contraintes spécifiques liées à la proximité du tunnel SNCF

Le site de projet est mitoyen d'un tunnel SNCF en surface, sous un talus enherbé, délimité par un mur de soutènement faisant limite avec le site de projet.

Il apparaît une zone de remblai au droit du tunnel, tête côté Tournon avec pour conséquence une interdiction de construction au droit du tunnel et une limitation forte en termes de travaux à proximité.

Cette partie d'ouvrage est considérée comme sensible par la SNCF. Le mur côté place est propriété de la SNCF et fait partie intégrante du tunnel dans le secteur en tranchée couverte.

Du point de vue servitude (servitude T1), **il y a lieu de laisser une bande de terrain de 2m** afin de pouvoir accéder au mur pour réaliser les opérations de surveillance (Visites Périodiques ou le mur doit être visible et touchable) et de maintenance (travaux d'entretien).

En termes de travaux à proximité, il y a lieu de respecter les référentiels en vigueur (IG94589 et IG90033 notamment).

Un DCS (suivant l'annexe 2 de l'IG94589) doit être présenté à la SNCF pour avis. Ce document devra présenter une analyse de risque vis-à-vis des installations et des circulations ferroviaires et les préconisations prises pour y pallier.

Concernant les travaux à proximité des voies, il sera nécessaire de prendre en compte les mesures de sécurité ferroviaires suivantes, compte tenu de la proximité du tunnel et des voies ferrées :

- Les terrassements pouvant déstabiliser les voies ou le tunnel ;
- L'implantation des grues à tour ;
- L'utilisation des grues mobiles ;

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

- Les vibrations que peuvent engendrer le chantier et qui pourraient nécessiter une instrumentation du tunnel.

En outre, le Maître d'œuvre prendra en compte le décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021 relatif à la protection du domaine public ferroviaire, qui précise notamment les interdictions de construction, de terrassement, excavation ou fondation, et dépôt de quelque matière que ce soit, ainsi que de l'obligation d'information du gestionnaire d'infrastructure pour les projets de construction, d'opération d'aménagement ou d'installation pérenne ou temporaire envisagés à proximité du domaine public ferroviaire.

### 5.10. Synthèse des atouts et contraintes de l'environnement urbain

Au regard de l'analyse des existants, on peut retenir les éléments suivants :

#### Synthèse des éléments qualitatifs sur lesquels s'appuyer :



- Situation en centre-ville historique
- Place Jean Jaurès + halle de marché (réalisation 2014)
- Bâti ancien alentour (principalement R+2 à R+3 + combles) traditionnel et bien ordonné



Depuis la place Jean Jaurès, vue sur un paysage remarquable : coteau et de Tour de la Vierge  
=> La médiathèque devra s'intégrer dans ce paysage

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

**Synthèse des éléments peu qualitatifs / à améliorer :**



- Escalier public extérieur dégradé
- Ancien hôpital en friche (hors périmètre de projet)
- Transformateur ENEDIS
- Containers publics aériens

**Commenté [A2]:** Des travaux sont-ils tout de même prévus par la Ville sur cet escalier ??



- Parking public extérieur + mur de soutènement / talus SNCF
- Mur de soutènement de l'escalier public extérieur dégradé (à droite)

**6. PRECONISATIONS URBAINES, ARCHITECTURALES, PAYSAGERES ET TECHNIQUES**

L'ambition d'Arche Agglo de réaliser une médiathèque sur l'emplacement du parking existant offre l'opportunité de prolonger une démarche déjà amorcée de requalification de la place Jean-Jaurès autour de 3 axes de réflexion :

- Redessiner clairement la place du côté Nord-Ouest tout en proposant un premier plan visuel de qualité en direction de la Tour de la Vierge et du coteau ;
- Assurer une transition entre le haut (le coteau) et le bas (la place, le centre ancien) ;
- Initier un dialogue entre la mémoire du lieu et la modernité des usages.

**6.1. Hauteurs et nombre de niveaux**

Compte tenu des contraintes programmatiques et réglementaires (PLU) et des caractéristiques du site d'implantation, il semble raisonnable, en comparaison aux constructions voisines, d'envisager un bâtiment en R+2 maximum, soit une hauteur maximale comprise de 12m environ.

Cela amènerait la toiture du bâtiment au niveau de la Route de Pierre surplombant le site (voire un peu plus haut par endroits, la différence de niveau étant de 11m environ), sans toutefois masquer la vue vers le vignoble et la Tour de la Vierge.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

La répartition des espaces entre les niveaux n'est pas imposée dans le détail, mais elle devra respecter les contraintes suivantes, dans un souci d'accessibilité la plus simple possible pour le public (les locaux techniques ne sont pas mentionnés ici) :

- RDC : a minima lobby, plateau Enfance, salle d'animation, studio radio ;
- R+1 : a minima plateau généraliste ;

En tout état de cause, la volumétrie architecturale permettra de ménager une transition bâtie entre la place et le coteau, tout en offrant des perspectives visuelles depuis l'espace public et depuis les espaces extérieurs de la médiathèque pouvant être en étages.

Il n'est pas envisagé la création d'un parking souterrain, ni le prolongement du parking souterrain existant sous la médiathèque.

## 6.2. Préconisations urbaines et paysagères

La prise en compte des contraintes et atouts du site appelle plusieurs préconisations urbaines et paysagères pour la future médiathèque :

- Traiter le volume de la médiathèque comme une transition topographique entre la place et la colline, en poursuivant le principe de terrasses (*VS rupture topographique*)
- Traiter de manière exemplaire les façades côté place Jean Jaurès et rue de l'Hôpital, ainsi que l'angle « pivot » de l'espace public ;
- Traiter le toit du bâtiment comme une « 5<sup>ème</sup> façade » (visibilité depuis la colline et les immeubles alentour) ;
- Intégrer les flux piétons entre le bas et le haut (rue de l'Hôpital et route de pierre), via le maintien ou la reconstitution de l'escalier public extérieur ;
- Préserver la vue vers le coteau depuis la place Jean Jaurès : la médiathèque masquera le moins possible, voire pas du tout, la colline ;
- Se protéger du bruit et des vibrations de la voie ferrée en limitant l'implantation de locaux sensibles à proximité ;
- Afin d'assurer la continuité visuelle et de flux entre la place et le futur bâtiment, il est souhaitable que l'entrée principale de la médiathèque se situe dans l'axe de la place Jean Jaurès et du marché couvert.

**Commenté [A3]:** A préciser suite RDV ABF. Toitures terrasses autorisées ??

Le plan suivant synthétise ces contraintes ainsi que d'autres contraintes techniques spécifiques mentionnées précédemment :

### *Synthèse des contraintes architecturales, urbaines, techniques et paysagères*

Outre les éléments du programme, le concepteur pourra notamment se reporter à l'étude de Quay architectes-urbanistes jointe en annexe.

L'attention des concepteurs est aussi attirée sur l'intégration de la médiathèque dans le paysage du centre historique de Tournon et dans la continuité de toitures tuiles existantes. Ainsi le traitement de la toiture prendra en compte ce contexte historique spécifique. Ces préconisations n'empêchent pas la création d'une toiture terrasse sur une partie de la toiture.

### Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

### 6.3. Spécificités techniques

Compte-tenu du type de bâtiments et des activités qui s'y déroulent, une attention particulière devra être portée à la pérennité et à la robustesse des matériaux et éléments techniques mis en œuvre.

Les capacités portantes des planchers seront prévues en fonction de la densité de documents prévus et en anticipant d'éventuelles évolutions dans l'aménagement intérieur des médiathèques (modularité maximale) :

- Pour une modularité maximale :
  - o 600 kg/m<sup>2</sup> dans l'ensemble du bâtiment, sauf stockage dense
  - o Réserve compactus (rayonnages mobiles) : 1 200 à 1 500 kg/m<sup>2</sup>
- Besoins spécifiques à affiner en fonction du projet architectural :
  - o Accueil et espaces de consultation : 500 à 750 kg/m<sup>2</sup>
  - o Salle de diffusion : 600 kg/m<sup>2</sup>
  - o Carels / salles de formation : 250 à 350 kg/m<sup>2</sup>
  - o Salles d'activité polyvalentes / Labo : 500 kg/m<sup>2</sup>
  - o Bureaux : 250 à 350 kg/m<sup>2</sup>

En outre, d'autres enjeux techniques spécifiques sont identifiés :

- Modularité des bâtiments : espaces libres d'éléments porteurs, mobilier modulable, adaptativité des réseaux... ;
- Wi-fi dans l'ensemble de la médiathèque (sauf secteurs petite enfance – recommandation de santé publique) ;
- Ascenseur : prévoir un contrôle d'accès (clé ou badge) afin de rendre inaccessible les espaces réservés au personnel (et non ouverts au public).

Nota : les contraintes techniques générales et particulières seront détaillées dans le programme technique.

### 6.4. Création de containers enterrés

Les containers aériens présents sur le site sont à supprimer et remplacer par 3 containers enterrés de tri sélectif, dont l'emprise en sous-sol est de 3\*3m. Le projet anticipera toutes les contraintes techniques et d'usage liées à ces containers enterrés – *se reporter au §8.8 – Espace H.16 – Containers enterrés.*

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

## 7. SPECIFICITES FONCTIONNELLES ET AMENAGEMENTS INTERIEURS

### 7.1. Une médiathèque « forum »

La notion de « forum » sera le fil conducteur du projet architectural et culturel. La médiathèque de Tournon est considérée comme un espace de vie et d'échanges qui met les usagers au centre, plutôt que les collections. Cette notion de forum est particulièrement présente :

- Sur les deux plateaux de collections qui accordent une large place à des zones de type « salon », en complément des espaces documentaires qui sont repoussés à la périphérie des espaces et traités en alcôves ;
- Dans le hall, qui est traité comme un « lobby », un lieu de vie et de séjour susceptible d'accueillir des événements (expositions, ventes de producteurs locaux, performances artistiques...), plutôt que comme un simple lieu de passage ;
- A travers la présence du média associatif Déclic radio au sein de la médiathèque.

### 7.2. Des fonctions de tête de réseau

La médiathèque de Tournon est la tête du réseau de lecture publique intercommunal. A ce titre, les collections sont encyclopédiques.

Les agents occupant des fonctions transversales au sein du réseau sont positionnés à Tournon. Les espaces professionnels sont pensés pour pouvoir accueillir l'ensemble du personnel du réseau pour des réunions générales. La médiathèque est équipée d'un véhicule utilitaire pour faciliter les déplacements entre médiathèques, en particulier de l'animateur multimédia.

Des magasins et des réserves permettent de stocker des ressources mutualisées sur l'ensemble du réseau (expositions, fonds spécifiques, mallettes, matériel divers).

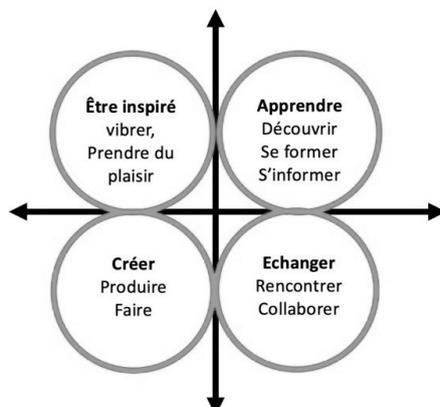
Pour la circulation des collections sur le territoire, un service de navette pourrait être mis en place. A ce titre, un local prévu au programme pourra être adapté pour ce service s'il était mis en place.

### 7.3. Les quatre espaces d'une médiathèque « tiers-lieu »

La médiathèque de Tournon sera de type « tiers-lieu », ce qui signifie qu'elle doit intégrer les composantes suivantes, en plus des traditionnels services de consultation de documents sur place et de prêt/retour :

- Des espaces d'apprentissage et d'étude individuelle et collective ;
- Des espaces d'échange, de rencontre et de sociabilité ouverts au plus grand nombre ;
- Des espaces d'activité et de création (jeux, pratiques artistiques, loisirs créatifs, création numérique...);
- Des espaces inspirants, stimulant la curiosité et favorisant les découvertes (à travers l'architecture, l'aménagement intérieur, la mise en scène des collections, un programme d'événements culturels).

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



Les 4 espaces

Ces « 4 espaces » ne correspondent pas forcément à des zones distinctes, il s'agit plutôt de 4 facettes plus ou moins présentes dans chaque zone. Un même lieu peut ainsi fonctionner à la fois comme espace de rencontre et d'inspiration.

En outre, le concept de médiathèque tiers-lieu permet de créer naturellement des connexions et des espaces partagés avec d'autres types de services et d'acteurs (par exemple un Espace Public Numérique ou une structure associative).

#### 7.4. Offre documentaire

Commenté [A4]: § à relire / confirmer Nicolas

L'offre documentaire de la médiathèque de Tournon est centrée sur les imprimés, avec un nombre limité de documents sonores (livres audio, comptines...) et pas de DVD, étant donné la perte de popularité de ces supports et l'absence de fonds existant. Elle est complétée par une offre de jeux de société et de jeu vidéo.

L'offre documentaire est répartie en 3 secteurs et 10 univers thématiques :

- **Secteur 1 : Presse généraliste, culturelle et d'actualité**
- **Secteur 2 : Collections ados/adulte**
  - Fictions ados/adultes
  - Bandes dessinées
  - Sciences et société
  - Loisirs, arts et médias
- **Secteur 3 : Collections Enfance**
  - Documentaires 6-13 ans
  - Albums jeunesse et petite enfance (0-5 ans)
  - Fictions 6-13 ans
  - Bandes-dessinées 6-13 ans
  - Fonds parentalité

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

L'univers Loisirs et vie quotidienne inclut un fonds de 300 jeux et jeux de société. Les jeux vidéo sont proposés de façon uniquement événementielle et ne sont pas empruntables.

SECTEUR OU UNIVERS THEMATIQUE	NOMBRE DE DOCS	DOCS EN LIBRE ACCES	ABONNEMENTS	AUTRE
Enfance / Fictions	6000	5000	9	
Enfance / BD	3600	3000	3	
Enfance / documentaires	7200	6000	15	
Enfance / Albums Enfance et petite enfance	8040	6700	6	
Enfance/Fonds parentalité	360	300	3	
<b>Sous-total Enfance</b>	<b>25200</b>	<b>21000</b>	<b>36</b>	<b>0</b>
Adultes / Fictions	9000	7650	3	
Adultes / BD	6000	5100	3	
Adultes / Sciences et société	3500	2975	6	
Adultes / Arts et médias	3500	2975	9	
Adultes / Loisirs, vie quotidienne, jeux	3500	2975	30	300 jeux de société
<b>Sous-total Adultes</b>	<b>25500</b>	<b>21675</b>	<b>51</b>	<b>300 jeux de société</b>
Presse généraliste	0	0	30	
<b>TOTAL</b>	<b>51000</b>	<b>43350</b>	<b>117</b>	<b>300 jeux de société</b>

Pour définir le volume des collections, nous avons utilisé un taux moyen de 30 documents par m<sup>2</sup>, un chiffre fréquent dans les établissements de type tiers-lieu, qui permet de déployer des espaces de travail, de sociabilité et d'activité à côté des espaces documentaires. En procédant ainsi, les fonds sont de taille plus limitée qu'en utilisant les calculs habituels basés sur un nombre de documents par habitant.

Étant donné le calibrage des rayonnages et la place disponible pour l'accroissement des collections, on peut imaginer une augmentation du fonds en libre accès après 3 à 4 années de fonctionnement de +15% environ, augmentation allant de pair avec une fréquentation en hausse au fil du temps afin d'adapter l'offre à la demande.

De plus, une réserve permet de stocker l'équivalent d'environ 10% des collections, utilisées pour les accueils de groupes spécifiques (notamment les scolaires) ou des collections thématiques (ce métrage n'est pas décompté dans la volumétrie du fonds pour ne pas inciter à développer des collections en accès indirect).

Conformément aux pratiques professionnelles actuelles (état des informations et des documents à jour), l'accroissement des collections doit être maîtrisé en réalisant un désherbage régulier et formalisé dans un plan de développement des collections.

On prévoit un renouvellement annuel des collections situées entre 5% et 8%. La norme est de 10% et on considère que les emprunts ont tendance à baisser dès que le taux de renouvellement est inférieur à 7,5%.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

## 7.5. Principes de stockage et d'exposition des collections

Commenté [A5]: § à relire/confirmer - Nicolas

### 7.5.1. Surfaces et densités de collections exposées au public

La surface dévolue aux collections représente une part essentielle et structurante des espaces publics dans une médiathèque. Pour définir ces surfaces nous avons calculé la place nécessaire en mètres linéaires pour l'ensemble du fonds, auquel nous avons soustrait 20% dans le secteur Enfance et 15% dans le secteur Adultes/ados.

En effet, en période de fonctionnement normal de la médiathèque, une partie des collections est empruntée. Cette part de documents en rotation représente un pourcentage variable en fonction de la politique d'acquisition et des secteurs (dans certains secteurs populaires comme les albums Enfance ou la BD, 50% d'un fonds peut être systématiquement emprunté). Les rayonnages ont été légèrement sous-dimensionnés pour ne pas paraître vides. A l'ouverture de la médiathèque, les documents excédentaires devront être stockés en réserve. Cette situation sera résorbée après 3 à 4 semaines de fonctionnement. Une fois la médiathèque entrée dans son rythme de fonctionnement normal, il y aura entre 5% et 30% de vide dans les rayonnages et les bacs. Ce vide sera exploitable pour minimiser l'usage des tablettes les moins accessibles, séparer des segments de cotes pour les rendre plus lisibles, faire du facing dans les rayonnages, et pour un accroissement maîtrisé des collections.

En fonction des zones, le nombre de documents par m<sup>2</sup> varie entre 65 et 100 documents. La densité de documents dépend :

- Du type de mobilier (bacs, étagères, bacs tiroirs intégrés dans des étagères) ;
- Du nombre d'étages sur le mobilier (les étagères situés dans les secteurs Enfance ne dépassent jamais 4 étages) ;
- Du type d'implantation du mobilier.

Concernant l'implantation du mobilier, on a privilégié autant que possible des zones en forme de grande alcôve pouvant accueillir 60 à 70 documents par m<sup>2</sup> sur des rayonnages muraux. Pour économiser l'espace, il a parfois été nécessaire de prescrire des espaces plus denses avec des rayonnages double face se succédant en épis (70 à 100 documents par m<sup>2</sup>).

	<p><b>Implantation en alcôve.</b> Rayonnages hauts le long des murs. Mobilier bas au centre (assises, rayonnages bas, meuble de présentation)</p> <p><b>Implantation à privilégier et généraliser autant que possible</b></p>	<p>Volumétrie max : 60 à 70 docs/m<sup>2</sup></p>
	<p><b>Implantation dense.</b> L'espace est segmenté en zone de stockage de documents et places de travail. Le mobilier est haut et implanté en épis linéaires.</p> <p><b>Implantation à limiter autant que possible.</b></p>	<p>Volumétrie max : 70 à 100 docs/m<sup>2</sup></p>

Deux types d'implantation du mobilier

La médiathèque disposera de magasins de conservation de taille limitée (avec un espace de stockage représentant 10% du fonds total). Ces réserves sont principalement utilisées :

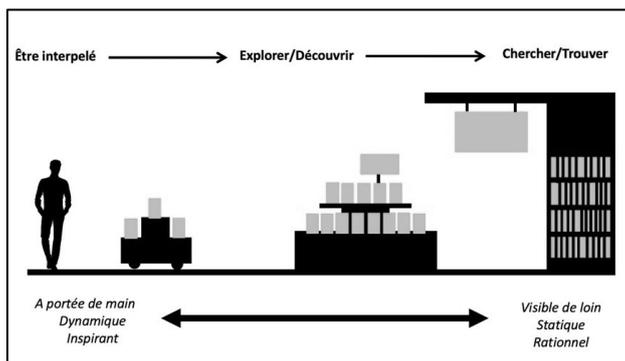
Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

- Pour conserver les documents anciens, rares ou précieux ;
- Pour stocker les documents et le matériel en circulation dans le réseau ou à destination des collectivités (séries, malles, expositions...);
- Pour stocker les fonds saisonniers (Noël, etc.) ;
- Pour stocker les documents désherbés avant leur élimination (vente ou pilon) ;
- Pour stocker des documents réceptionnés, avant leur traitement ;
- Pour conserver des archives administratives.

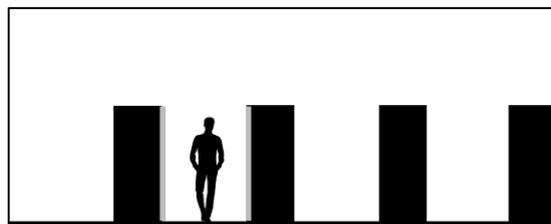
### 7.5.2. Les alcôves thématiques : un stockage inspirant des collections

On favorisera **une implantation du mobilier en alcôve, avec des rayonnages simple-face à la périphérie des espaces, et des assises et/ou du mobilier de valorisation au centre.**

Ce type d'implantation permet de créer des espaces plus dynamiques pour le public et de présenter les collections d'une façon inspirante, sous la forme d'un panorama qui peut être balayé d'un seul regard, ce qui encourage l'exploration, la découverte et les choix d'impulsion. Cette implantation a un impact sur le nombre de documents stockés et sur l'organisation architecturale, puisqu'elle nécessite de disposer de cloisons sur lesquelles positionner des rayonnages simple face : elle est donc plus gourmande en surface qu'une implantation traditionnelle en épis. Malgré cette contrainte, il faudra apporter un maximum d'éclairage naturel dans les espaces de la médiathèque.



*Implantation en alcôve, avec mobilier différencié et hauteurs étagées, à privilégier*



*Implantation traditionnelle en épis, à minimiser*

Ci-après sont présentés 3 exemples d'implantation en alcôve :

## Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



Le rayon BD des 7 lieux à Bayeux (surface de la zone : 50 m<sup>2</sup>)

Idéalement, les rayonnages devraient être adossés à des cloisons plutôt qu'à des vitres comme c'est le cas ici.



Exemple d'implantation en alcôve typique d'une grande surface culturelle : le rayon Loisirs et vie pratique du Cultura des 4 temps - La Défense



Un espace plus studieux, toujours construit sur le même principe (avec l'essentiel des collections repoussées à la périphérie de la zone) : la bibliothèque Bijlmerplein à Amsterdam.

### 7.5.3. Ventilation et classement des collections

Les collections sont ventilées de la façon suivante :

- 50% de documents ados /adultes, 50% de documents enfance ;
- Collections adultes : 60% de fictions et 40% de documentaires ;
- Collections enfance : 70% de fictions et d'albums et 30% de documentaires.

Commenté [A6]: OK Nicolas ?

Les fonds sont principalement composés de ressources imprimées. Des ressources numériques fournies par les BDP sont susceptibles de venir compléter cette offre physique.

Les collections sont réparties par univers thématiques en suivant un classement inspiré des librairies. Ce type de classement est basé sur des mots clés plutôt que sur un code décimal. C'est un outil flexible qui peut aisément être adapté et modifié étant donné qu'il n'obéit pas à une contrainte de succession numérique. Il connecte étroitement collections, signalétique, mobilier et espaces. En général :

- Le 1<sup>er</sup> niveau de cote correspond à une alcôve thématique identifiée par une signalétique suspendue en hauteur (ex : loisirs) ;

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

- Le 2<sup>e</sup> niveau de cote correspond à un ensemble documentaire positionné sur un meuble et identifié par une signalétique en top (ex : cuisine) ;
- Le 3<sup>e</sup> niveau de cote correspond à un sous-ensemble thématique réunissant une trentaine de documents environ, positionnés sur une tablette identifiée par un élément de signalétique clipsé (ex : cuisine du monde).



Exemple de classement de type librairie (« Les 7 lieux » - Bayeux intercom)

Dans la mesure où les mots-clefs employés sont ceux qui sont utilisés par l'industrie du livre, leur pertinence pour le grand public est bien plus forte que celle de la CDD (Classification décimale de Dewey). Ce type de classement facilite le rangement des documentaires (en l'absence de sous classement alphabétique par nom d'auteur) mais aussi l'exploration par les usagers. C'est enfin un outil de politique documentaire qui facilite la constitution initiale des collections (une cote correspond typiquement à un panier d'achat de 20 à 50 documents) et leur implantation dans l'espace (chaque cote correspond à un ensemble de meubles ou rayonnages précis).

## 7.6. Principes d'aménagement de certains espaces

### 7.6.1. Une médiathèque stimulante

Les médiathèques ont souvent tendance à être des lieux visuellement monotones et répétitifs. La médiathèque de Tournon doit au contraire être stimulante et inspirante. Pour ce faire, les pistes suivantes pourront être explorées :

- Créer des ambiances différenciées en fonction des plateaux, des zones et/ou des univers thématiques ;
- Introduire une diversité de rythmes visuels, de formes, de couleurs, de matières dans l'aménagement des espaces. Dans tous les cas, on évitera les environnements épurés ou monochromes où les couleurs seraient uniquement apportées par les assises et les collections ;
- On s'efforcera de minimiser le caractère répétitif des rayonnages, en introduisant des changements de hauteurs, en intégrant des niches colorées, des tablettes inclinées destinées à faire du facing, etc. ;
- L'aménagement intérieur s'inspirera fortement du monde de la librairie en prévoyant de nombreux dispositifs de valorisation, de présentation et de promotion des collections : tablettes inclinées intégrées dans les rayonnages, tables de présentation, présentoirs, têtes de gondoles, murs de présentation ;
- Autant que possible, l'ambiance et l'aménagement intérieur devront évoquer un univers domestique. La présence d'éléments végétaux est souhaitable, tout comme celle d'éléments décoratifs (objets, bibelots). Le mobilier peut être subtilement dépareillé de façon à « raconter une histoire ».

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

### **7.6.2. Les « salons »**

Ces espaces spécifiques sont décrits dans l'organisation fonctionnelle détaillée. Ils s'inspirent d'univers tels que la librairie ou la maison, afin de rendre la médiathèque « familière » à ses usagers.

### **7.6.3. Espaces dédiés à la médiation, à l'action culturelle et aux animations**

Afin de répondre, notamment, aux objectifs de la politique d'Arche Agglo envers la petite enfance, la parentalité, la jeunesse, les seniors et en matière d'Education Artistique et Culturelle (EAC) et d'Education aux Média et à l'Information (EMI), la médiathèque de Tournon dispose d'espaces dédiés à la médiation et à l'action culturelle permettant un vaste panel d'actions :

- Un espace modulable (« la place publique ») située au sein du lobby, pouvant accueillir de petites expositions ou des actions pertinentes dans cet espace de passage : performances artistiques, braderies de livres... Il s'agit d'un lieu éphémère ou modulable et pas d'une galerie en tant que telle, pour que sa programmation ne représente pas une charge trop importante ;
- Un forum Enfance pouvant accueillir des heures du conte, des accueils de classes, de RAM ou de crèches ;
- Des espaces et des collections adaptés aux adolescents, incluant des espaces de séjour confortables, mais aussi des espaces de travail individuel et en groupe. La médiathèque doit pouvoir accueillir des classes composées de 30 élèves ;
- Un « Atelier » pouvant accueillir des classes, des conférences, des tables rondes, des ateliers ou des formations axées sur l'EAC et l'EMI ;
- Une salle d'animation ou auditorium avec gradins rétractables, pouvant accueillir des petites formes de spectacle vivant nécessitant de faire le noir, des rencontres et des conférences, des scènes ouvertes... avec une jauge plus importante que l'Atelier.



Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

## 7.7. Effectifs prévisionnels et organisation du réseau intercommunal

Commenté [A7]: À relire/confirmer Nicolas + Isabelle

### 7.7.1. Effectifs RH et amplitude d'ouverture hebdomadaire

Les objectifs minimums à atteindre sont les suivants :

- Des horaires d'ouvertures se rapprochant autant que possible de la moyenne en France sur des territoires de taille comparable au bassin de vie de Tournon (soit 30h/semaine) ;
- La suppression des pauses méridiennes, une pratique incompatible avec le principe du tiers-lieu.

On part de l'hypothèse que la médiathèque est économe en ressources humaines et qu'elle nécessite au minimum :

- En période ordinaire : 2 agents postés (1 par plateau ou par étage) + sur certaines plages 1 agent volant chargé du rangement ;
- En période d'affluence (le mercredi et le samedi) : 2 agents postés (1 par section) + 2 agents chargés du rangement.

Les tâches à effectuer pendant les heures d'ouverture sont les suivantes : orientation, renseignement, inscriptions, rangement, actions, médiation.

Il existe différentes hypothèses d'organisation des plages de service public. Nous avons retenu l'hypothèse de travail suivante, correspondant à un fonctionnement classique, à conforter avant l'ouverture de la médiathèque :

- Catégorie A : 10% de service public, 90% de travail interne
- Catégorie B + animateur multimédia : 1/3 de service public, 1/3 d'animation ou de médiation (heures du conte, clubs de lecture, ateliers, portage à domicile, etc.), 1/3 de travail interne ou de temps de préparation pour les animations
- Catégorie C + responsable du pôle service au public : 70% à 80% de service public, 20% à 30% de travail interne et de contribution aux animations et médiations

En complément, la médiathèque pourra accueillir un animateur numérique en charge de l'Espace Public Numérique (EPN).

Le prêt/retour est automatisé et l'équipement des collections est externalisé afin de libérer davantage de temps de service public et de médiation pour chaque agent. Sur cette base, les possibilités d'ouverture en fonction du nombre d'agents sont les suivantes : 30 à 35 h / semaine.

**Exemples d'horaires réalisables avec une équipe composée de 14 agents (34h d'ouverture hebdomadaire)**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
<b>Matin</b>	Fermé	Lobby ouvert → 9h-13h  Accueil de groupes	10h-18h	Lobby ouvert → 9h-13h  Accueil de groupes	Réunions  Lobby ouvert → 9h-13h	10h-17h	Fermé



Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Après-midi	Fermé	13h-18h		13h-18h	13h-18h		
<b>Total ouverture</b>	0h	5 h 4h Lobby seul	8 h	5 h 4h Lobby seul	5 h 4 h Lobby seul	7 h	0h

**Total : 30h hebdomadaires tous services / 12h hebdomadaires ouverture Lobby seul**

**Nota : accueil de groupes possible sur horaires d'ouverture au public**

En outre, l'équipe sera complétée par :

- Un(e) assistant(e) de direction, chargé(e) des tâches administratives ;
- Un(e) agent d'entretien, chargé(e) de l'entretien du bâtiment (nettoyage, gestion des déchets).

### 7.7.2. Missions réalisées par les agents

Les missions des agents du réseau intercommunal de lecture publique, dont la tête de réseau est la médiathèque de Tournon, seront diverses :

- Accueil, médiation, renseignement et rangement des collections.
- Acquisitions et valorisation des collections, politique documentaire et catalogage ;
- Conception et animation d'actions culturelles simples (clubs de lecture, heures du conte, tournois de jeux vidéo...);
- Animation multimédia / numérique ;
- Animation du territoire, déploiement de l'action culturelle sur le réseau, communication.

Les missions de l'équipe de Direction seront les suivantes :

- Stratégie générale du réseau de lecture publique ;
- Encadrement des équipes.

### 7.7.3. Fonction externalisée

L'équipement des documents (couverture, renfort, étiquette RFID, éventuellement pose des cotes) est externalisé pour maximiser le temps de présence au public des agents. Cette externalisation pourrait se faire via un ESAT du territoire.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

## 8. DESCRIPTIF DES ESPACES PAR UNITES FONCTIONNELLES

Dans cette partie, nous nous proposons de définir l'organisation fonctionnelle des différentes entités accueillies dans le bâtiment. Pour ce faire, le fonctionnement de la médiathèque de Tournon a été décomposé en 8 grandes fonctions :

- Fonction A - Lobby
- Fonction B - Plateau enfance
- Fonction C - Plateau adulte / ados
- Fonction D – Salles d'activités
- Fonction E – Studio radio
- Fonction F – Services internes
- Fonction G – Entretien / Maintenance
- Fonction H – Espaces extérieurs

Les spécificités de chacune de ces fonctions sont présentées ci-après, tout comme les liens fonctionnels entre locaux et entre fonctions, ainsi que les surfaces pressenties pour chacune des activités identifiées.

**Les collections sont réparties sur 2 plateaux :**

- **Le plateau Enfance, organisés autour d'un forum central distribuant des univers thématiques généralement implantés en alcôve.**
- **Le plateau Adultes/ados composé d'univers thématiques implantés en alcôve ainsi que de salles fermées.**

**Dans ce modèle particulièrement adapté à une médiathèque tiers-lieu, le public est mis au centre des espaces, et la conservation des collections à la périphérie.**

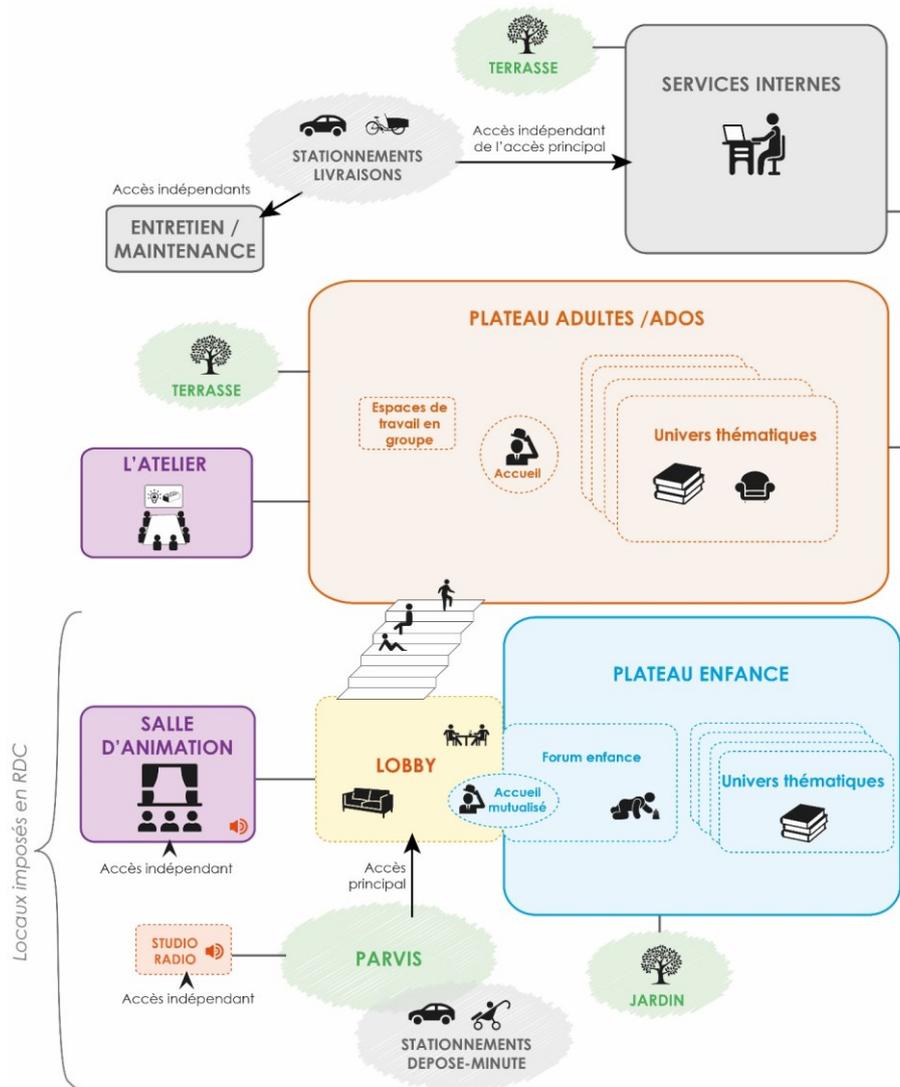
**Nota sur l'organisation sur plusieurs niveaux :**

- Le plateau Enfance est impérativement au RDC (accessibilité des enfants et poussettes) ;
- Connexion entre les étages : le plateau adultes/ados doit être connecté au RDC par un ascenseur + un vaste escalier gradiné pour permettre la plus grande visibilité possible sur cette zone ;
- Les services internes doivent communiquer avec les plateaux de collection et le lobby via un monte-charge pouvant accueillir au minimum deux chariots de livres.

**Nota sur le nombre de documents prévus :** dans les univers thématiques, on indique un nombre de documents présents en accès libre. Il s'agit d'une contrainte d'aménagement de l'espace et ce nombre correspond au nombre de documents à stocker à l'instant t dans les espaces en libre accès de la médiathèque. Le nombre réel de documents est supérieur et intègre la rotation des documents dont une partie est empruntée.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

### 8.1. Schéma fonctionnel général

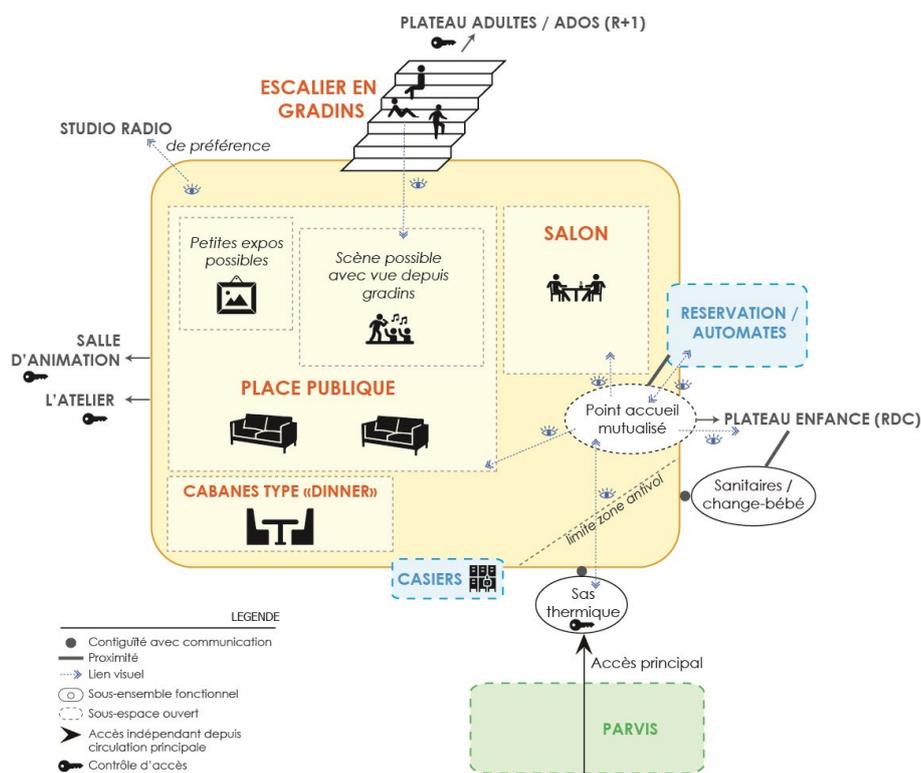


### 8.2. Fonction A – Lobby

Une médiathèque troisième lieu fait le lien avec l'espace public et les activités du territoire, qu'elles soient culturelles, économiques, artistiques, éducatives ... A ce titre, la médiathèque se fera le reflet des marqueurs du territoire. Ainsi le hall d'entrée constitue un vaste forum visible de l'extérieur. C'est un « lobby », un lieu de vie et de séjour, plutôt qu'un simple lieu de passage. Comme le célèbre forum du Centre Pompidou, il doit être imaginé comme « une sorte de place couverte, qu'aucune marche ni aucun seuil ne sépare de l'extérieur, la façade vitrée insistant sur la continuité entre le dedans et le dehors ».

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

CODE	Dénomination du local	Nb de places	S.U. (m²)	Qté	S.U.T. (m²)
<b>A.</b>	<b>LOBBY</b>				<b>165 m²</b>
<b>A.1</b>	<b>Accueil et information</b>				<b>60 m²</b>
A.1.1	Sas thermique		10 m²	1	10 m²
A.1.2	Casiers	20 pl.	5 m²	1	5 m²
A.1.3	Pm : point d'accueil mutualisé espace jeunesse (B.11)		-	-	-
A.1.4	Réservations en libre-service et automates de prêt/retour		20 m²	1	20 m²
A.1.5	Sanitaires + change-bébé		25 m²	1	25 m²
<b>A.2</b>	<b>Forum</b>				<b>105 m²</b>
A.2.1	Place publique	12 pl.	50 m²	1	50 m²
A.2.2	Salon	15 pl.	30 m²	1	30 m²
A.2.3	Escalier en gradins	30 à 50 pl.	-	-	-
A.2.4	Cabanes type "dinner"		15 m²	1	15 m²
A.2.5	Rangement expositions / divers lobby		10 m²	1	10 m²



Le lobby est :

- Situé sur le même niveau que le plateau enfance (RDC) ;
- Connecté au plateau ados/adultes par un ascenseur et un escalier en gradins ;
- Connecté aux services internes par un monte-charge, s'ils se situent sur 2 niveaux différents.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Il comporte un vaste espace modulable (« la place publique ») pouvant accueillir des assises ainsi que des petites expositions et événements adaptés à cet espace de passage : performances artistiques, concerts, démonstrations diverses, braderie d'ouvrages désherbés, etc. Il dispose éventuellement d'un distributeur de boissons et snacks en libre-service.

Tous les automates de prêt-retour sont centralisés dans le lobby, ainsi que les réservations qui sont en libre-accès. L'espace d'accueil et de renseignement du RDC est mutualisé entre le lobby et le plateau enfance. Le lobby doit être visible depuis cet espace, car les bibliothécaires doivent pouvoir intervenir rapidement en cas de dysfonctionnement sur un automate. De même, les usagers peuvent voir les bibliothécaires depuis les automates. A l'exception de ce cas de figure, le lobby est un espace de grande autonomie pour le public.

Le lobby est susceptible d'être fréquenté par des usagers tels que des groupes d'adolescents, des lecteurs de la presse, des curieux, des salariés souhaitant grignoter, notamment sur le temps méridien.

Principalement dédié à l'accueil des publics, qui pourront facilement se l'approprier sans forcément profiter de l'offre culturelle de la médiathèque, le lobby pourra également accueillir des actions culturelles sur d'autres temps de vie de l'établissement.



*Un exemple de hall de type « lobby »*

Le lobby pourra être ouvert indépendamment des autres espaces de la médiathèque, pour deux types d'activités et de moments :

- Possibilité d'ouverture le matin, dans le cadre d'une ouverture réduite de la médiathèque ;
- Possibilité d'organiser des manifestations en dehors des heures de fonctionnement de la médiathèque (au même titre que la salle d'animation).

Les conditions de réussite de cette ouverture du lobby seul sont les suivantes :

- Contrôle d'accès afin de fermer l'accès aux plateau enfance et plateau adultes/ados ;
- Pas d'accès aux documents / ordinateurs professionnels au niveau du point d'accueil ;
- Escalier gradin accessible à tout moment ;
- Accès possible aux sanitaires du lobby.

On retrouve dans le lobby :

➤ **A.1 - Accueil et information**

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

- **A.11 - Sas thermique**

Un portique ou un détecteur antivol est positionné au sein du sas.  
L'entrée dans la médiathèque doit être visible depuis l'Accueil du RDC.

Le sas comporte les équipements suivants : porte-parapluies, affichage, tapis brosse, porte automatique.

- **A.12 - Casiers**

Le lobby intègre une zone vestiaire/casiers utilisable par les usagers ou pour l'accueil de groupes, pour ranger leurs affaires pendant leur visite à la médiathèque.

On prévoira 20 casiers à clé. Cet espace permettra également d'entreposer les paniers antivolés à disposition du public (libre-service).

- **A.13 / B.11 - Point d'accueil mutualisé espace Enfance**

Ce point d'accueil mutualisé est décrit au point B.11 - Accueil plateau enfance.

En outre, le lobby doit permettre l'installation d'un point d'accueil supplémentaire à l'avenir, en cas de forte demande de médiation et ce afin de préserver la bonne entente et cohabitation des différents usagers. Ce point d'accueil permettra, le cas échéant, de placer du personnel au cœur du lobby (pas indispensable a priori compte tenu du fonctionnement « en autonomie » du lobby et de la proximité imposée du point d'accueil du Plateau Enfance)

- **A.14 - Réservations en libre-service et automates de prêt/retour**

Cet espace en libre-service se compose de :

- 4 automates destinés au prêt et au retour des documents (2 hauteurs standards, 2 hauteurs enfant/PMR) : prévoir des meubles assez larges pour éviter interférence entre les livres posés et le lecteur de code-barres ;
- Un espace libre permettant d'accueillir 6 chariots à fonds dépressif (emprise au sol 90\*60 cm) destinés au retour des documents :
  - 4 « chariots automates » soit 1 chariot par automate. Ces chariots ne circulent pas, ils sont déchargés dans les chariots desservant les secteurs ;
  - 8 « chariots secteurs », soit 2 chariots par automates. Ces chariots sont en circulation dans la médiathèque ;
  - Un espace de transfert des « chariots automates » vers les « chariots secteurs » équipé d'une petite table de tri : cet espace peut accueillir 3 chariots + la table de tri ;
- Un meuble sur lequel sont installées les réservations en libre accès, pouvant accueillir environ 300 documents ;
- Un espace de rangement sécurisé permettant de stocker du petit matériel de papeterie (élastiques, crayons).

Cette zone, contiguë au forum, doit :

- Être visible depuis le bureau de renseignement du RDC ;
- Être située à proximité de l'entrée, mais suffisamment loin pour ne pas générer d'interférences avec la détection antivol ;
- Comporter un espace suffisant en cas de file d'attente devant les automates.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Le fonctionnement de cet espace nécessite une rotation des chariots et leur rangement, de manière à avoir un espace fonctionnel pour la circulation des documents (étagères ou tables de tri par exemple, garantissant une bonne ergonomie pour le personnel).



Des automates de prêt/retour

- **A.15 - Sanitaires + change-bébé**

Ces sanitaires comportent :

- 3 sanitaires adultes dont 1 PMR ;
- 1 sanitaire taille enfant ;
- 1 Espace change-bébé, comportant du matériel pour langer et un chauffe-biberon : l'ergonomie de ces sanitaires sera idéale au regard des besoins spécifiques de change.

Tous les sanitaires sont équipés de patères dans les cabines.

Ces sanitaires sont positionnés :

- Hors zone antivol, afin d'éviter d'aller aux sanitaires avec des livres ;
- A proximité du Plateau Enfance ;

Ils peuvent servir à la salle d'animation (avec un accès depuis cette salle ne donnant pas accès au lobby), dans le cas où aucun autre sanitaire ne serait accessible depuis cette salle.

➤ **A.2 - Forum**

Le forum constitue le cœur du lobby. Sa signalétique est particulièrement soignée, afin que les usagers puissent s'orienter vers les autres espaces de la médiathèque. Il est réparti en sous-espaces non cloisonnés entre eux.

- **A.21 - Place publique**

La place publique est l'espace central du lobby. Il s'agit d'un espace polyvalent, composé de mobilier de présentation et d'assises (disposées dans un esprit café) et de fauteuils/canapés mais pouvant également être utilisé de façon événementielle : performances artistiques, expositions, performances artistiques, concerts, démonstrations diverses, braderie d'ouvrages désherbés, etc. Cet usage événementiel permettra de gagner un public nouveau, de créer des synergies avec d'autres services et avec les collections.

La place publique comporte de nombreuses prises électriques utilisables par le public ou par les professionnels. Elle est équipée pour recevoir des expositions : cimaises, grilles, éclairage spécifique.

**Commenté [A8]:** -Reprendre meuble automates de Rillieux -> attente références par IG

**Commenté [A9]:** A rédiger avec : Zone modulable utilisée la plupart du temps comme marketplace, possibilité de vider entièrement. L'idée d'expo est un peu ambitieuse mais faisable (3 ou 4 panneau OU vitrines)

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Nombre de places : 12 places assises lorsqu'aucun évènement n'est organisé.



*Un exemple de « place publique » (d'une autre dimension)*

- **A.22 - Salon**

Il s'agit d'un espace en libre-service réunissant :

- Des assises diverses permettant divers usages et postures. Exemple de types d'assises avec quantités associées : assises basses avec table (4 assises), îlot haut avec tabourets pour s'installer, assises de type « diner » (banquettes face à face avec une table centrale) pouvant être installées dans des niches pour renforcer leur intimité (8 places assises) ;
- Un dispositif d'affichage (écrans dynamiques + tableau en ardoise ou magnétique) permettant d'annoncer la programmation culturelle de la médiathèque ;
- Un PC (fixe ou portable) permettant un accès internet aux personnes non équipées de matériel ;
- Le cas échéant, une offre de boisson chaude et de snacks en libre-service sur du mobilier de type « coffee corner » ;

Des prises sont disposées à proximité des assises pour la recharge des smartphones et ordinateurs personnels des usagers. Des poubelles en nombre suffisant sont également installées.

L'acoustique du salon sera particulièrement soignée, du fait du bruit engendré par les passages, les discussions, etc...

- **A.23 - Escalier en gradins**

Cet escalier en gradins est polyvalent, il permet notamment de :

- Faire le lien entre le lobby et le plateau adultes / ados situé à l'étage ;
- S'installer librement pour lire, faire une sieste, brancher un ordinateur, recharger son téléphone... ;
- S'installer en tant que spectateur lorsqu'un spectacle a lieu dans le lobby (ex : performance de danse).

Il disposera de prises électriques et prises USB à chaque étage, permettant de recharger un smartphone ou brancher un ordinateur.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Capacité : 60 places assises

En cas d'utilisation du hall pour un événement de type concert, échanges entre un auteur et le public, petit spectacle, etc..., l'escalier sera réellement utilisé comme gradin. La jauge minimale à atteindre est de 60 personnes pouvant s'asseoir sur les gradins.

- **A.24 – Cabanes type « dinner »**

Quelques assises confortables de type "dinner" sont présentes sur cette zone.



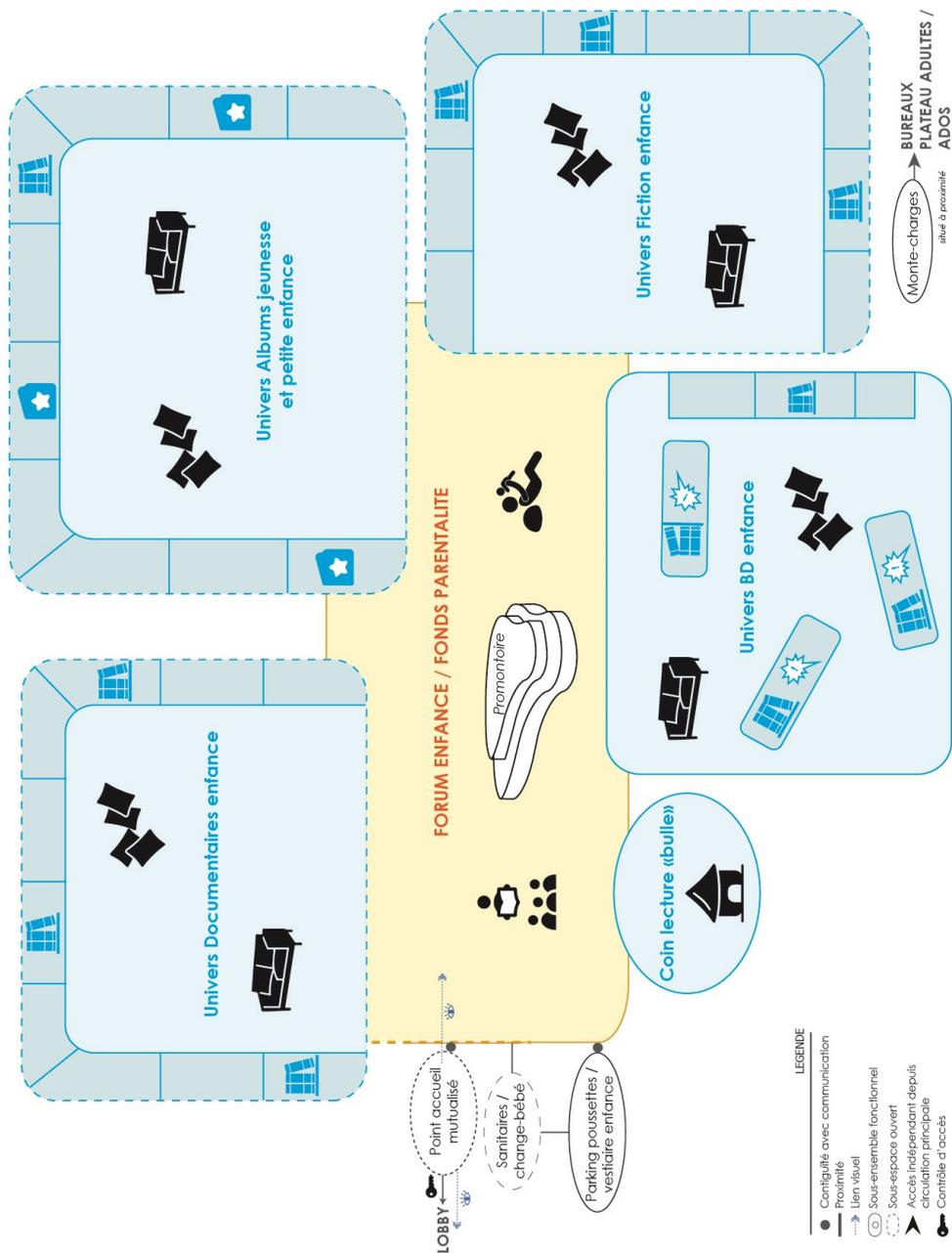
Exemple de niche type « dinner » (médiathèque l'Echappée à Rillieux-la-Pape)

### 8.3. Fonction B - Plateau enfance

Ce plateau réunit l'ensemble des collections destinées aux enfants de 0 à 13 ans, ainsi qu'un fonds parentalité destiné aux parents et aux professionnels de l'enfance et de la jeunesse.

CODE	Dénomination du local	Nb de places	S.U. (m²)	Qté	S.U.T. (m²)
<b>B.</b>	<b>PLATEAU ENFANCE</b>				<b>365 m²</b>
<b>B.1</b>	<b>Espaces communs plateau enfance</b>				<b>80 m²</b>
B.11	Accueil mutualisé plateau enfance / lobby	2 pl.	15 m²	1	15 m²
B.12	Vestiaire enfance / parking poussettes	2*15pl.	10 m²	1	10 m²
B.13	Forum enfance / fonds parentalité	38 pl.	55 m²	1	55 m²
<b>B.2</b>	<b>Univers thématiques plateau enfance</b>				<b>285 m²</b>
B.21	Univers Documentaires enfance	8 pl.	60 m²	1	60 m²
B.22	Univers Albums jeunesse et petite enfance	10 pl.	85 m²	1	85 m²
B.23	Univers Fiction enfance	8 pl.	75 m²	1	75 m²
B.24	Univers BD enfance	10 pl.	55 m²	1	55 m²
B.25	Coin lecture "bulle"	5 pl.	10 m²	1	10 m²

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



Le plateau Enfance est impérativement au RDC (accessibilité des poussettes). Il est situé dans le prolongement direct du lobby. Le bureau d'accueil et de renseignement du RDC doit permettre une visibilité à la fois sur le lobby et sur les espaces Enfance.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

S'ils ne sont pas situés au même niveau, le plateau enfance et les services internes sont reliés par un monte-charge. Il peut être connecté au plateau adulte (ascenseur et/ou escalier).

Le plateau Enfance est construit autour d'une zone centrale, le forum Enfance. A proximité du forum, se situe une zone ou un local pour le rangement des poussettes, également utilisée comme vestiaire pour l'accueil des classes.

Le forum dessert des univers thématiques implantés en forme d'alcôve. Les collections sont principalement disposées sur des rayonnages simple face adossés aux cloisons. Pour rester accessible à tous les enfants, la hauteur maximale du mobilier est de 4 étages. Au centre des alcôves sont installés des meubles bas, des présentoirs ou des assises (tables et chaises, canapés, fauteuils)

Autant que possible, pour rendre l'espace ludique et varier les postures, on s'efforcera d'intégrer des « niches », des « cabanes » ou des « grottes » dans les espaces Enfance.

Les niches sont des micro-espaces permettant de diversifier les postures et les usages, pouvant accueillir typiquement 1 à 2 personnes, et jusqu'à 4 personnes. Ils ne font pas l'objet d'une prescription stricte dans le programme, mais on s'efforcera d'en aménager quelques-uns dans les zones Enfance (et si possible, dans les espaces adultes).



Exemples de niches

### ➤ **B.1 - Espaces communs plateau enfance**

#### • **B.11 / A.13 - Accueil mutualisé plateau enfance / lobby**

Le point d'accueil du RDC est le premier point de médiation de la médiathèque. Sa signalétique doit être très visible. C'est là que sont effectuées les inscriptions. **Il doit permettre une visibilité à la fois sur le lobby (sas d'entrée + automates + coin café en particulier) et sur l'espace Enfance.** Il peut par exemple s'agir d'un meuble circulaire situé entre les deux zones, avec une visibilité à 360°. Les bibliothécaires doivent pouvoir en sortir rapidement pour se diriger soit dans le lobby soit dans la zone Enfance.

Il accueille 2 postes professionnels et 2 sièges visiteurs. En arrière-banque, il est possible de stocker :

- 2 chariots ;
- Du matériel divers (papeterie, cartes de lecteur vierge, flyers et prospectus) ;
- 2 transats bébé à disposition des parents.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Les missions du personnel d'accueil sont les suivantes :

- Accueil dynamique, orientation, accueil ados et jeunes ;
- Gestion de la rotation des collections ;
- Gestion boîte de retour, si celle-ci est située à proximité du point d'accueil ;
- Gestion des réservations et surveillance/assistance automates et gestion chariots de documents des automates ;
- Inscriptions ;
- Petites activités : jeux en libre accès, surveillance coin café ;
- Gestion portiques antivol.

- **B.12 - Vestiaire enfance / parking poussettes**

Cet espace permet de :

- Ranger les affaires de 30 enfants, durant les temps d'accueil de classes. Pour cela, il est équipé de porte-manteaux mobiles ou fixes (mobilier ou patères) ;
- Accueillir environ 6 poussettes doubles.

**Commenté [A10]:** Prévoir éventuellement autre chose – cf photo médiathèque Chalucet Toulon (mail IG 2/12/2022) ?

Cet espace est situé à proximité de l'entrée de la médiathèque et connecté au forum Enfance et aux sanitaires / change-bébé du lobby.

- **B.13 - Forum enfance / fonds parentalité**

Le plateau enfance est construit autour d'une zone centrale : le forum enfance. Cet espace doit permettre d'organiser avec un minimum de logistique des événements conviviaux ou intimistes : une heure du conte, une rencontre entre parents. Il doit être conçu comme le territoire des enfants avant tout.

Le forum enfance accueille :

- Un « promontoire », c'est-à-dire un élément en gradin traité avec du mobilier ou sous forme de microarchitecture. Cet élément peut être utilisé comme assise pour 30 enfants assistant à une heure du conte. Le sol doit être traité de façon à pouvoir accueillir des groupes de RAM ou de crèche et des enfants de 0-3 ans allongés ou rampant sur le sol. Le reste du temps, le promontoire sert d'assise atypique, d'espace de jeu et d'exploration pour les enfants.
- Quelques places assises confortables adaptées aux enfants (tables de travail y compris mobilier pour les plus petits qui souhaitent écrire ou dessiner), dont certaines sont équipées de tablettes numériques pour enfants ;
- Des assises confortables (canapés, fauteuils) pour les parents accompagnant un enfant ;
- Les périodiques 0-3 ans (6 abonnements) ;
- Le fonds parentalité : Cette zone accueille un meuble ou des rayonnages sur roulettes comportant environ 300 documents + 3 abonnements relatifs à la maternité/paternité, à l'éducation et à la scolarité et à la sociologie de la jeunesse, destinés aux parents et aux professionnels de la jeunesse. Un à deux canapés sont situés à proximité. Ce fonds est destiné à être consulté par les parents ou les assistantes maternelles, tout en étant proche de leurs enfants et en gardant un œil sur le forum Enfance. entre 3 et 6 places assises

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



Exemple de promontoire



Exemple de table avec tablettes pour enfants (médiathèque l'Echappée à Rillieux)

Sans disposer d'un local dédié, le forum intègre du mobilier permettant de stocker du matériel d'animation en proximité (jouets, coussins, puériculture...).

➤ **B.2 - Univers thématiques plateau enfance**

• **B.21 - Univers Documentaires enfance**

Zone de collection réunissant les documentaires Enfance ainsi que les magazines Enfance d'actualité ou thématiques pour les plus de 6 ans (15 abonnements stockés en casier). Les collections sont disposées au maximum sur des étagères murales situées à la périphérie de la zone, complétées par des rayonnages en épis. Hauteur des rayonnages : 3 étages (documents souvent de grand format).

Cette zone intègre également deux tables de travail (8 places assises).

Il est possible d'intégrer une ou plusieurs niches dans les rayonnages.

Nombre de documents en libre accès :	3 500 documents + 15 abonnements
Linéaire	78 ml (45 docs/ml) + 15 casiers
Surface	60 m <sup>2</sup>
Densité	60 documents / m <sup>2</sup>

• **B.22 – Univers Albums jeunesse et petite enfance**

Zone de collection réunissant l'ensemble des albums destinés aux moins de 6 ans :

- Albums
- Premiers documentaires
- Albums 0-3 ans (livres cartonnés, livres en tissus)

Les documents sont stockés au maximum dans des bacs double hauteur, situés principalement à la périphérie de l'espace. Les albums petite enfance sont stockés dans 5 bacs simple hauteur sur roulette.

La zone intègre une dizaine d'assises pour enfants (poufs, coussins, fauteuils) mais aussi quelques tables de travail pour enfants ainsi qu'1 ou 2 fauteuils ou canapés permettant à un adulte de s'installer pour faire la lecture avec un enfant à ses côtés.

Nombre de documents en libre accès	5 000 documents + 6 abonnements
Linéaire	Non quantifié (principalement en bacs)



Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Surface	85 m <sup>2</sup>
Densité	-

• **B.23 - Univers Fiction enfance**

Cette zone de collection réunit l'ensemble des fictions Enfance pour les + de 6 ans :

- Premières lectures
- Contes au format livre ou album
- Romans classés par genre
- Périodiques contenant des histoires pour les + de 6 ans (9 abonnements)

Les rayonnages sont disposés au maximum sur les contours de l'alcôve. Hauteur des rayonnages : 4 étages maximum. Les rayonnages doivent permettre d'intégrer des bacs tiroirs pour le rangement des premières lectures, des contes, des livres lus.

Cette zone intègre également des assises de confort permettant de s'installer pour lire (environ 8 places assises).

Il est possible d'intégrer une ou plusieurs niches dans les rayonnages

Nombre de documents en libre accès	4 000 documents + 9 abonnements
Linéaire	142 ml (35 docs/ml) + 9 casiers
Surface	75 m <sup>2</sup>
Densité	53 documents / m <sup>2</sup>

• **B.24 - Univers BD enfance**

Zone de collection réunissant les premières BD, les BD Enfance et les séries classiques (Tintin, Spirou...), les magazines de BD Enfance. Les collections sont disposées dans des bacs intégrés à des étagères (albums) ou sur des étagères (manga, comics).

Cette zone intègre une dizaine d'assises très confortables.

Il est possible d'intégrer une ou plusieurs niches dans cette zone.

Nombre de documents en libre accès :	3 000 documents + 3 abonnements
Linéaire	Non quantifié (principalement en bacs)
Surface	55 m <sup>2</sup>
Densité	-

• **B.25 – Coin lecture « bulle**

Cet espace intimiste accueille 10 personnes maximum (adultes et enfants). Il permet d'être au calme pour lire durant les horaires d'ouverture au public, de faire des lectures parents/enfants, de faire des présentations de livres ou d'objets et de faire des lectures publiques plus intimistes (notamment pour certains agents peu à l'aise dans un espace ouvert).

Pendant les temps libres de mise à disposition du public, il pourra être possible de voir l'intérieur pour une bonne surveillance. En revanche il sera possible d'occulter l'espace pendant les temps d'animation. Dans cet espace, le public est invité au calme, à laisser ses chaussures dans un coin dédié.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



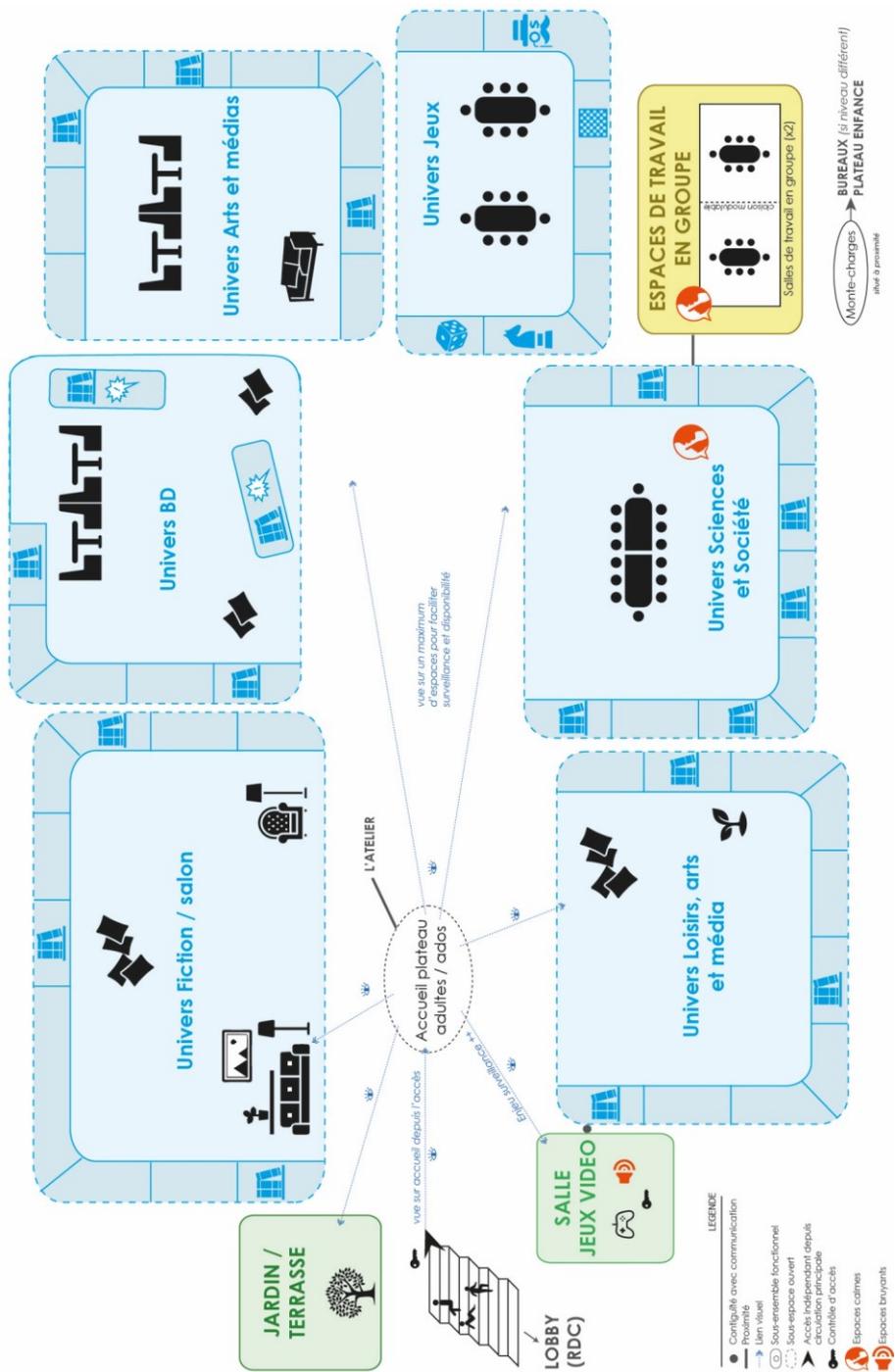
Exemples de coin lecture intimistes pour une dizaine de personnes

#### 8.4. Fonction C – Plateau adultes / ados

Ce plateau réunit les collections fictions et documentaires destinées aux adolescents et aux adultes.

CODE	Dénomination du local	Nb de places	S.U. (m <sup>2</sup> )	Qté	S.U.T. (m <sup>2</sup> )
<b>C.</b>	<b>PLATEAU ADULTES / ADOS</b>				<b>395 m<sup>2</sup></b>
<b>C.1</b>	<b>Accueil plateau adultes / ados</b>				<b>15 m<sup>2</sup></b>
C.11	Accueil plateau adultes / ados	1 à 2 pl.	15 m <sup>2</sup>	1	15 m <sup>2</sup>
<b>C.2</b>	<b>Univers thématiques plateau adultes/ados</b>				<b>380 m<sup>2</sup></b>
C.21	Univers Fiction / salon	6 pl.	110 m <sup>2</sup>	1	110 m <sup>2</sup>
C.22	Univers BD	4 à 8 pl.	65 m <sup>2</sup>	1	65 m <sup>2</sup>
C.23	Univers Jeux	10 pl.	30 m <sup>2</sup>	1	30 m <sup>2</sup>
C.24	Univers Sciences et société	12 à 16 pl.	55 m <sup>2</sup>	1	55 m <sup>2</sup>
C.25	Salles de travail en groupe	8 pl.	15 m <sup>2</sup>	2	30 m <sup>2</sup>
C.26	Univers Loisirs, arts et média	12 à 16 pl.	70 m <sup>2</sup>	1	70 m <sup>2</sup>
C.27	Salle jeux vidéo	5 à 10 pl.	20 m <sup>2</sup>	1	20 m <sup>2</sup>

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Localisé en R+1 compte tenu du site d'implantation de la médiathèque, le plateau Adultes/ados ou généraliste est connecté au RDC par un ascenseur et un vaste escalier en gradins (cf. description du lobby). S'ils ne sont pas situés au même niveau, le plateau adultes / ados et les services internes sont reliés par un monte-charge.

Il comporte des espaces de travail (silencieux), des espaces de séjour (calmes) et des espaces ludiques (potentiellement bruyants). Un soin particulier sera apporté au positionnement de chaque zone et à leur traitement acoustique pour permettre la cohabitation des usages. On considèrera que la norme sur le plateau est un bruit modéré (conversations, éclats de voix). Le bruit fort et le silence seront considérés comme les cas d'usage à isoler.

Le premier espace du plateau est un marché permettant de présenter des sélections thématiques et des nouveautés sur des tables et des présentoirs. Le plateau ados/adulte est construit autour d'une zone centrale, située dans le prolongement du marché : un vaste salon qui réunit des assises confortables (canapés, fauteuils) et quelques présentoirs.

Ce forum dessert des univers thématique implantés en forme d'alcôve. Les collections sont principalement disposées sur des rayonnages simple face, la hauteur maximale du mobilier est de 4 à 5 étages. Étant donné la densité de documents sur la zone fiction, on retrouve également des rayonnages en épis sur cette dernière.

On s'efforcera d'aménager quelques niches dans les espaces adultes.

➤ **C.1 - Accueil plateau adultes/ados**

• **C.11 - Accueil plateau adultes / ados**

L'Accueil du plateau adultes / ados comporte :

- Un point d'accueil fixe (type banque d'accueil) comportant :
  - o Deux postes professionnels ;
  - o 3 chariots en arrière-banque ;
  - o 1 assise pour le public.
- Un point d'accueil mobile.

L'espace d'accueil doit être visible dès l'entrée sur le plateau. Depuis cet espace, le professionnel posté doit avoir une visibilité sur une grande partie du plateau.

Cet espace est situé à proximité immédiate de l'Atelier.

➤ **C.2 - Univers thématiques plateau adultes/ados**

• **C.21 - Univers Fiction / salon**

Vaste zone de collection en alcôve réunissant les fictions pour les adultes et les adolescents, les magazines littéraires ainsi qu'un espace salon.

Le fonds est réparti en 12 genres :

- Littérature générale
- Littérature classique
- Romans policiers
- Romans en langue étrangère

## Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

- SFFF
- Romans sentimentaux
- Romans du terroir
- Romans historiques
- Témoignages
- Young adult
- Livre audio
- Grands caractères

On trouve également sur cette zone 3 abonnements (magazines littéraires).

Les rayonnages sont disposés au maximum sur les contours de l'alcôve. Néanmoins, la densité de documents nécessite de positionner également des rayonnages double face au centre de l'espace. La hauteur des rayonnages est de 5 étages pour les rayonnages muraux et de 4 étages pour les rayonnage double face. Les livres audio sont rangés dans des bacs tiroirs intégrés. 6 assises confortables et des meubles de présentation sont présents sur cette zone.

Nombre de documents en libre accès :	6 500 documents + 3 abonnements + livres audio
Linéaire	185 ml (35 docs/ml) + 3 casiers
Surface	110 m <sup>2</sup>
Densité	60 documents / m <sup>2</sup>

L'espace « salon » est composé uniquement de mobilier de confort inspiré de l'univers domestique (canapés, fauteuils, tables basses). Le salon constitue une zone de séjour et d'inspiration permettant de s'installer confortablement ou de bavarder avec des amis. Il comporte environ 10 places réparties entre des assises fixes (canapés) et des fauteuils faciles à déplacer par les usagers, permettant de favoriser l'appropriation du lieu par les usagers. Il est également possible de disséminer des meubles de présentation (tables, présentoir).



*Exemple de salon*

- **C.22 - Univers BD**

Zone de collection en alcôve réunissant :

- Les albums de BD
- Les comics
- Les mangas
- Les monographies consacrées à la BD

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

- Les périodiques BD

Les documents sont stockés dans des bacs double hauteur ou des bacs tiroir intégrés (albums) et sur des étagères 4 à 5 hauteurs. 4 à 6 assises très confortables (avec possibilité d'assises type "dinner") et des meubles de présentation sont présents sur cette zone.

On prévoit une répartition suivante des BD :

- 60% voire plus si possible en bacs (albums) ;
- Autres BD sur des étagères (comics, manga, romans graphiques).

Nombre de documents en libre accès :	5 100 documents + 3 abonnements
Linéaire	51 ml (100 docs/ml) + 3 casiers
Surface	65 m <sup>2</sup>
Densité	75 documents / m <sup>2</sup>

- **C.23 - Univers Jeux**

Cet univers propose une offre de 300 jeux à emprunter ou jouable sur place, présentées dans des étagères vitrées et sécurisées (jeux visibles mais accès possible uniquement sur demande auprès d'un agent de bibliothèque).

On trouve 2 grandes tables situées au centre de l'espace, permettant de jouer à des jeux de société (10 à 12 places assises).

- **C.24 - Univers Sciences et société**

Zone de collection en alcôve réunissant les ouvrages consacrés au sujets suivants :

- La philosophie, la religion, l'ésotérisme
- La critique littéraire
- Les langues et le langage
- Les sciences dures (maths, physique, chimie, astronomie)
- Les sciences humaines (sociologie, droit, économie, anthropologie)
- Les sujets de société (criminalité, éducation, genre et sexualité...)
- L'histoire
- Les magazines consacrés à ce sujets (6 abonnements)

Cette zone accueille également :

- La presse : magazines d'actualité généraliste et culturelle, presse masculine et féminine. Les quotidiens sont stockés dans du mobilier pouvant accueillir 30 casiers, avec à proximité une table et des assises permettant de lire le journal confortablement ;
- Le fonds local de la commune de Tournon-sur-Rhône, dans une petite vitrine de 2 ml environ.

Deux tables de travail situées au centre de l'espace et pouvant être accolées, permettent de travailler au calme (12 à 16 places). Cette zone doit être aussi silencieuse que possible. Sans la cloisonner, une attention toute particulière doit être apportée à son acoustique. On veillera en particulier à l'éloigner d'autres zones plus bruyantes (salon, univers loisirs...) et à créer un environnement studieux. Chaque place assise dispose d'un éclairage individuel et de prises USB et électriques. Les rayonnages font 5 étages.

L'Univers Sciences et société est le seul espace où l'on pourra privilégier une implantation dense des collections, qui permet d'isoler une zone plus calme et studieuse au sein du plateau.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Nombre de documents en libre accès :	3 500 documents + 86 abonnements
Linéaire	100 ml (35 docs/ml) + 6 casiers
Surface	55 m <sup>2</sup>
Densité	63 documents / m <sup>2</sup>

Commenté [A11]: Nb d'abonnements à confirmer

L'Univers Sciences et Société est situé à proximité des salles de travail en groupe.

- **C.25 - Salles de travail en groupe**

En lien avec l'univers Sciences et société, ces 2 salles se destinent à tous les usages studieux, mais en particulier aux collégiens et lycéens cherchant un lieu de travail. Le principe général est d'isoler acoustiquement les zones nécessitant du calme, plutôt que d'isoler des zones potentiellement bruyantes – la médiathèque est un lieu de vie et pourra être parfois un peu bruyante.



Exemple : salle de travail à la médiathèque des Capucins à Brest

Les salles de travail permettent à 2 à 10 personnes (3 à 4 personnes en moyenne) de travailler ensemble sur un projet ou un exposé, sans déranger les autres usagers.

Ces salles offriront de la modularité, avec diverses possibilités :

- Regroupement des salles possible : prévoir des cloisons mobiles (et du mobilier adapté, à la charge d'Arche Agglo) ;
- Installation d'un « écrimur » de brainstorming ;
- Possibilité d'utiliser un vidéoprojecteur mobile (et non fixé en permanence).

Ces salles sont situées à proximité de l'Univers sciences et société.

Elles bénéficieront d'une isolation acoustique très performante et ne seront pas fermables depuis l'intérieur (par les usagers), mais uniquement depuis l'extérieur (par le personnel disposant de clés).

- **C.26 - Univers Loisirs, arts et média**

Zone de collection en alcôve réunissant les ouvrages consacrés aux sujets suivants :

- **Loisirs et vie quotidienne :**
  - Les voyages et la géographie
  - Les loisirs créatifs
  - La cuisine
  - La nature
  - Le sport
  - Les jeux et les collections

#### Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

- L'économie domestique
  - L'emploi et la formation
  - Le développement personnel
  - La santé
  - Le numérique
  - Les périodiques consacrés à ces thématiques (30)
- **Arts et médias :**
    - L'histoire de l'art
    - Les arts plastiques
    - L'architecture, le design
    - La musique
    - Le cinéma
    - La danse, le théâtre et le spectacle vivant
    - Les média (internet, télévision, radio)
    - Les magazines correspondant à ces thématiques (9 abonnements)

Cet univers comporte également une grainothèque.

Les rayonnages font 4 à 5 étages.

Le mobilier à prévoir dans cette zone est le suivant :

- Ilot « presse » situé au centre de l'espace, permettant de présenter les nombreux périodiques ;
- Quelques assises confortables, des tables et chaises et des meubles de présentation.

Nombre de documents en libre accès :	4 000 documents + 50 abonnements
Linéaire	85 ml (35 docs/ml) + 50 casiers
Surface	70 m <sup>2</sup>
Densité	58 documents / m <sup>2</sup>

- **C.27 - Salle jeux vidéo**

La salle jeux vidéo est une salle fermée et vitrée, permettant à 5 à 10 personnes de jouer à des jeux vidéo. Elle sera équipée de canapés et fauteuils, ainsi que 2 écrans, 2 consoles de jeux (type PS4 et Wii) connectées à internet et des jeux vidéo.

Elle est connectée directement à l'Univers Loisirs et vie quotidienne.

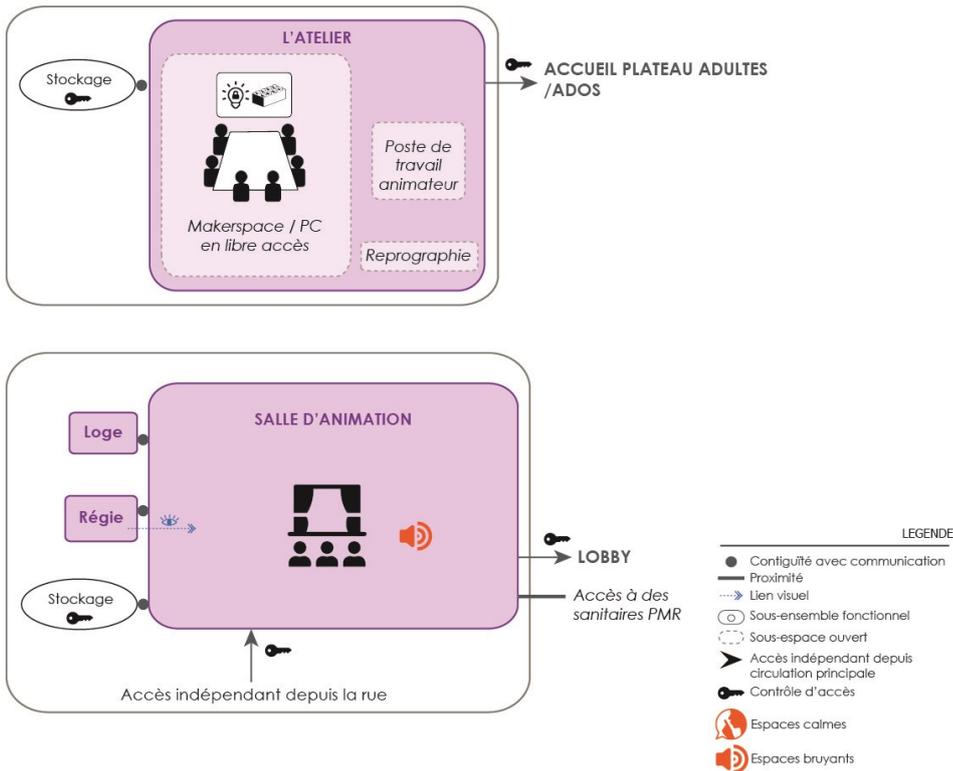
Ce local bénéficiera d'une isolation acoustique et d'une ventilation très performantes. Il sera partiellement vitrée de manière à être connecté à l'univers « Loisirs, arts et média » et surveillable directement depuis le poste d'accueil.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

### 8.5. Fonction D – Salles d’activités

En complément des espaces disposés sur les plateaux Enfance et Adultes/ados, deux salles d’activités, la salle d’animation et le Labo, permettent à la médiathèque d’offrir une diversité de formats d’animation et d’activités possibles.

CODE	Dénomination du local	Nb de places	S.U. (m²)	Qté	S.U.T. (m²)
<b>D.</b>	<b>SALLES D'ACTIVITES</b>				<b>194 m²</b>
<b>D.1</b>	<b>Salle d'animation</b>				<b>134 m²</b>
D.11	Salle d'animation	70 pl.	100 m²	1	100 m²
D.12	Régie		4 m²	1	4 m²
D.13	Loge collective		10 m²	1	10 m²
D.14	Stockage salle d'animation		20 m²	1	20 m²
<b>D.2</b>	<b>L'Atelier</b>				<b>60 m²</b>
D.21	L'Atelier	30 pl.	50 m²	1	50 m²
D.22	Stockage Atelier		10 m²	1	10 m²



Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

### ➤ **D.1 - Salle d'animation**

Nota : des sanitaires PMR seront accessibles depuis la salle d'animation. Il pourra s'agir de sanitaires prévus par ailleurs ou de sanitaires dédiés à cette salle, du moment qu'ils ne permettent pas d'accéder aux autres espaces de la médiathèque, notamment le lobby.

#### • **D.11 - Salle d'animation**

La salle d'animation sera située au RDC et accessible de plain-pied depuis l'espace public. Elle disposera de deux entrées :

- Une entrée au sein de la médiathèque, via le lobby ;
- Une entrée extérieure indépendante, pour les animations hors heures d'ouverture au public de la médiathèque et soirées, permettant également de faciliter les accès livraisons (matériel, décors, mobilier...). Cette entrée permettra aussi à Déclic Radio d'utiliser la salle.

La salle d'animation accueillera des événements pouvant être de type :

- Accueil d'un conteur : lecture théâtralisée avec petit décor pour groupe/famille/ALSH (50 à 70 personnes) ;
- Lecture, rencontre d'auteur, conférence ;
- Club ciné : projection/débat avec adultes et/ou ados/enfants ;
- Petit spectacle : théâtre, clown, représentation d'une classe scolaire ;
- Concert assis : soliste, petit groupe, école de musique ;
- Concert debout avec jauge plus importante ;
- Bœuf musical / répétitions musicales ;
- Réunions d'équipe pour la médiathèque et pour Déclic Radio.

La salle répondra donc à des contraintes d'usage spécifiques :

- Gradins rétractables avec 70 places assises, permettant l'organisation d'événements en position assise/spectateur et de concerts debout ;
- Jauge maximale en concert debout estimée à 150 personnes ;
- Aménagement intérieur chaleureux (ni trop neutre, ni trop orienté enfance) ;
- Placards latéraux à prévoir pour rangement de matériel audio/vidéo ainsi que 4 à 6 tables + chaises empilables ;
- Excellentes performances acoustiques, notamment pour les répétitions musicales à proximité d'espaces de bibliothèque ouverts au public en simultané (possibilité de créer un sas acoustique si besoin).

Elle comportera également les spécificités techniques suivantes :

- Eclairage modulable et possibilité de faire le noir complet ;
- Possibilité d'installer un décor ou 2 tables de présentation de livres ;
- Sonorisation, en lien avec studio radio, afin de diffuser concerts à la radio ;
- Vidéoprojecteur intégré avec branchement simple pour l'intervenant et accès internet facile, notamment pour projection VOD ;
- Ecran fixe ou rétractable.

#### • **D.12 - Régie**

Une régie est à prévoir, permettant le travail sur le son, la vidéo et les éclairages des mises en scène.

Elle sera implantée en fond de salle, à l'aplomb de l'espace de rangement du gradin en position rétractée, ce qui permettra aux techniciens de bénéficier de conditions d'écoute et de vue proches de

**Commenté [A12]:** À compléter suivant infos Arche Agglo / SMAC

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

celles du public. Elle disposera d'une vue directe sur la salle d'animation, dans l'axe de l'espace scénique.

Une attention particulière sera apportée à la localisation de la régie, sa facilité d'accès et son ergonomie, afin de garantir une bonne visibilité du public pendant les temps d'animation comme les projections.

- **D.13 – Loge collective**

La loge collective permet d'offrir aux artistes et intervenants un local pour se préparer. Celle-ci sera agréable, correctement meublée et équipée (chaises, lavabos, miroirs, tables de maquillage, meubles de rangement pour vêtements personnels des artistes et zone pour portant mobile).

Dans l'idéal, des sanitaires (prévus par ailleurs dans le bâtiment) sont accessibles depuis la loge sans transiter via la salle d'animation.

- **D.14 - Stockage salle d'animation**

Ce local adjacent à la salle d'animation sera équipé d'étagères et permettra le stockage de tapis, chaises enfants, petits décors, tables et chaises pour conteur / auteur.

➤ **D.2 – L'Atelier**

- **D.21 – L'Atelier**

La médiathèque de Tournon disposera d'une salle d'activité polyvalente baptisée « L'Atelier ». L'Atelier est à la fois un espace numérique et un espace créatif, où les usagers sont actifs et productifs.

Son mode d'agencement et son fonctionnement sont inspirés de celui des fablabs et des Espaces Publics Numériques d'Arche Agglo. L'offre de matériel et la programmation sont orientées vers l'EAC et l'EMI, dans leur acception la plus large.

La philosophie d'animation et de programmation de l'Atelier est résumée par l'acronyme anglais « homago » :

- « Hang out » (se retrouver) : un lieu de sociabilité, ouvert aux curieux et aux passant
- « Mess around » (bidouiller) : un lieu de création, de test, de découverte
- « Geek out » (partager) : un lieu où se forment des communautés d'intérêt



Le « Launchpad », de la bibliothèque publique d'Indian Trails (Illinois)

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

En dehors des heures d'ouverture de la médiathèque, le Labo pourra être utilisé par le personnel pour la conception d'animations : fabrication de panneaux, d'accessoires, etc....

L'Atelier comporte plusieurs sous-espaces :

- Un espace « makerspace » et PC en libre accès ;
- Un poste de travail pour l'animateur numérique ;
- Un espace reprographie.

➤ **L'Espace « makerspace » et PC en libre accès**

Il s'agit à la fois d'un espace avec des PC en libre accès et d'un « makerspace », réunissant principalement du matériel de création numérique et audiovisuel (ordinateurs avec logiciels de montage et de MAO, caméra et matériel de prise de son, fond vert, éclairages, etc.). Il peut par exemple accueillir :

- Des usages numériques simples : consultation Internet, bureautique, reprographie, recherche (pour ados et étudiants) ;
- Des activités numériques (MAO, montage de films, fabrication 3D, atelier d'initiation au booktube, à la photo, à la vidéo...)
- Des activités créatives et artistiques (couture, crochet, bricolage, origami, peinture, illustration, gravure), ateliers d'écriture, une formation au numérique ;
- Un cours de code la route ;
- Un atelier de réalisation de court métrage ;
- Une après-midi ou soirée jeux ;
- Intégration du numérique/fabrication numérique dans des projets touchant à d'autres thématiques, par exemple conception et fabrication d'un jeu de société.

L'espace comporte :

- Une grande table de travail (ou un plan de travail linéaire le long du mur), équipée de 6 postes informatiques en libre-service. Le mobilier sera de type tables polyvalentes avec plateaux rabattables pour écrans, afin d'offrir plus de souplesse dans les usages et de multiplier les types d'activités, tout en maintenant un minimum de confidentialité.



*Exemples de tables multi-usages avec écrans rabattables*

- Du matériel pouvant être sélectionné parmi les éléments suivants :
  - Un écran et un vidéo projecteur ;
  - Un point d'eau ;
  - Une plaque électrique, un four et une hotte aspirante ;
  - Du matériel de création numérique ;
  - Un plan de travail ;

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

- Des rangements fermés permettant de répartir le matériel par typologies d'activités : matériel, consommables, vaisselle, PC portables en recharge électrique ;
- Des tables sur roulette avec plateau rabattable ;
- Des panneaux sur roulettes (paperboard, panneau de brainstorming) ;
- Des chaises empilables ou sur roulettes et quelques assises confortables ;
- De nombreuses prises électriques au sol ;
- Un fond vert pour des prises vidéo.

Le makerspace pourra accueillir un effectif de 12 personnes environ, en configuration atelier.

Lorsqu'aucun évènement n'est organisé, le makerspace est en libre accès pour le public. Il peut toutefois être fermé par le personnel. Il doit être cloisonné, avec une excellente isolation acoustique, mais aussi être largement ouvert sur le reste de la médiathèque. On privilégiera des cloisons ou des portes vitrées.

Compte tenu des activités qui s'y déroulent, le makerspace devra notamment répondre aux enjeux techniques et fonctionnels suivants :

- Grande modularité dans le mobilier et les prises électriques ;
- Traitement acoustique performant ;
- Renouvellement d'air suffisant compte tenu des activités qui s'y déroulent ;
- Enjeux de sûreté : bonne visibilité, local et armoires sécurisées.

Nota : le projet reste à consolider avec les agents afin de clarifier la typologie des activités programmées dans cet espace, notamment dans le cadre de la rédaction du PCSES.

#### ➤ Poste de travail pour l'animateur numérique

Un animateur numérique pourra être présent ponctuellement afin d'animer l'Atelier et/ou organiser des ateliers et formations. Son poste de travail répondra aux contraintes suivantes :

- Accueil et accompagnement du public en libre accès ;
- Aide aux usagers en difficulté et minimiser les usages interdits dans la bibliothèque.
- Vision sur les PC en libre accès ;
- Vision du public vers l'animateur afin de pouvoir l'interpeller ;
- Services d'un poste de travail « classique » permettant le travail « de bureau » environ 1,5 jour/semaine.

#### ➤ Espace reprographie

Cet espace comporte un photocopieur et un serveur informatique permettant le retrait d'impression, le scan et des photocopies en libre-service. Il est localisé (voire séparé en partie) de l'espace makerspace / PC en libre accès, de manière à minimiser les nuisances sonores liées au fonctionnement de l'appareil.

#### • D.22 - Stockage Atelier

Le local ou espace de stockage de l'Atelier accueille, sur des étagères :

- Les équipements sensibles (matériel informatique, de bricolage, électrique) ;
- Le stockage bureautique (recharges papier, cartouches d'encre...).

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

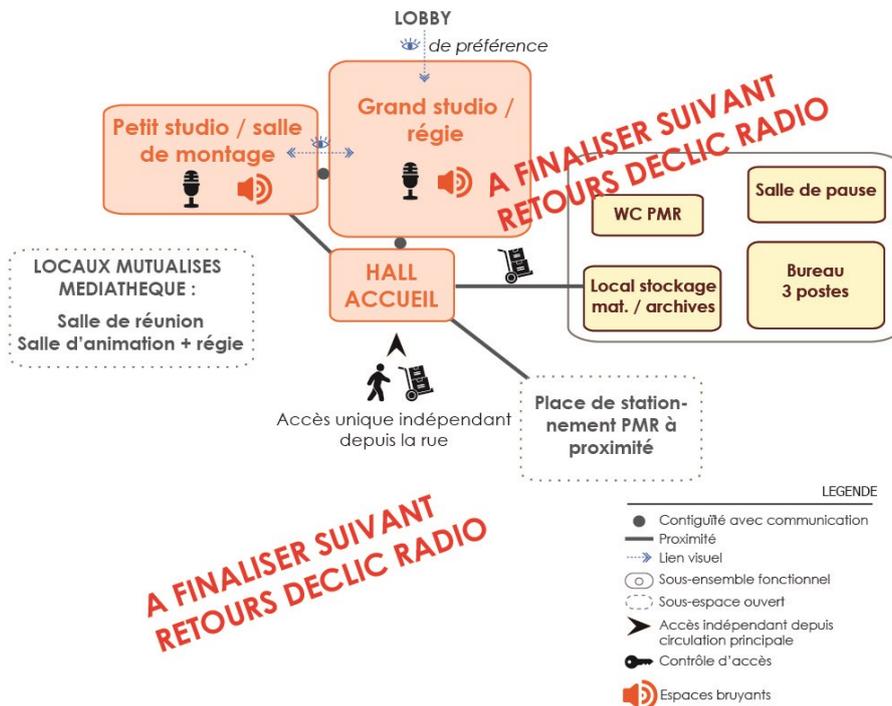
Son accès, réservé au personnel de la médiathèque, se fait depuis l'Atelier uniquement. Suivant la configuration des locaux, il peut également prendre la forme de placards fermés et sécurisés situés au sein de l'Atelier.

### 8.6. Fonction E – Studio radio

Dans le cadre de la politique EAC d'Arche Agglo et compte tenu de la forte proximité géographique et culturelle entre la radio associative Déclic Radio (émanation du centre socioculturel de Tournon) et la médiathèque, les locaux de Déclic Radio seront intégrés au sein de la médiathèque de Tournon.

CODE	Dénomination du local	Nb de places	S.U. (m²)	Qté	S.U.T. (m²)
<b>E.</b>	<b>STUDIO RADIO</b>				<b>90 m²</b>
<b>E.1</b>	<b>Accueil et enregistrement radio</b>				<b>60 m²</b>
E.11	Hall d'accueil	15 eff	15 m²	1	15 m²
E.12	Petit studio / salle de montage (10 m² suppr par SERL, à confirmer)	11 eff	10 m²	1	10 m²
E.13	Grand studio / régie	15 eff	35 m²	1	35 m²
<b>E.2</b>	<b>Locaux support radio</b>				<b>30 m²</b>
E.21	Bureau 3 postes	3 eff	19 m²	1	19 m²
E.22	Salle de pause Déclic Radio (10 m² suppr par SERL, à confirmer!)	5 eff	0 m²	1	0 m²
E.23	Local de stockage matériel et archives		6 m²	1	6 m²
E.24	Sanitaire PMR		5 m²	1	5 m²

**Commenté [A13]:** Tableau et description de tous les espaces à valider par Déclic Radio. Ont-ils fait des propositions de réductions de surfaces ?



Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Compte tenu de son fonctionnement indépendant de la médiathèque, on prévoira une implantation en RDC avec accès indépendant et sécurisé depuis l'extérieur, ainsi qu'une boîte aux lettres indépendante, en façade.

#### ➤ Activités

Déclic Radio fonctionne avec des salariés et des bénévoles et propose de nombreux programmes. Ses activités sont les suivantes :

- Interviews et émissions dans les 2 studios ;
- Concerts / spectacles (actuellement au Point commun, à l'avenir pouvant se faire dans la salle d'animation de la médiathèque) avec lien direct câblé, entre 1x/semaine et 1 à 2x/mois. Dont certains événements en partenariat avec Arche Agglo et/ou avec de la captation et/ou avec du public ;
- Enregistrements / directs hors les murs – grâce à du matériel mobile, Déclic radio intervient sur 9 structures ou dans d'autres lieux selon les besoins ;
- Ateliers avec les scolaires, notamment les collégiens de Tournon et Saint-Donat ;
- Ateliers et animations avec la médiathèque ;
- Souhait de développer plus de partenariats avec Arche Agglo, les SMACs, les collèges et lycées, etc...

#### ➤ Effectifs

Les effectifs comptent 3 salariés et 20 bénévoles :

- 1 salarié en permanence, du mardi au vendredi ;
- 2 autres personnes du jeudi au vendredi + le mercredi après-midi ;
- 20 bénévoles accédant au studio de façon indépendante, pour des émissions le soir.

#### ➤ Horaires d'utilisation du studio

Les horaires d'utilisation du studio sont les suivants :

- Utilisation de 7h/7h30 jusqu'à minuit voire plus (dont beaucoup d'émissions de 20h à 22h par des bénévoles) ;
- Occupation du mardi au vendredi en permanence ;

Forte présence de bénévoles en journée pour enregistrer/programmer leurs émissions.

#### ➤ Contraintes techniques spécifiques

Spécificités en matière de câblages :

- Pas de liaison directe entre les 2 studios, mais passages de câble à prévoir pour la régie mutualisée entre les 2 studios et intégrée au grand studio
- Possibilité de faire liaison câblée avec le Point commun (permet aussi de garder lien avec Point commun et de retransmettre des événements se déroulant au Point Commun = bâtiment mitoyen de la médiathèque)
- Contraintes d'émission de l'antenne entre le studio et l'antenne FM (pylône à Tain l'Hermitage) : se reporter au § Etude de site. L'antenne actuellement en place est une antenne wifi longue portée, type boîte plexo. Elle nécessite un petit mât d'environ 50 cm pour être fixée (équivalent antenne TV sur un toit).

Spécificités techniques :

- Isolation acoustique très performante et isolation phonique entre les deux studios afin de ne pas perturber les enregistrements ou diffusions en cours.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

- Porte vitrée obligatoire pour le bureau et si possible dans tous les espaces, à l'exception du local de stockage. Le cas échéant, les ouvertures sur l'extérieur seront protégées de l'effraction par des volets roulants ou métalliques ;
- Détail du mobilier et du matériel technique fourni en annexe.

➤ **E.1 – Accueil et enregistrement radio**

• **E.11 – Hall d'accueil**

Le hall d'accueil de Déclic Radio permet d'accueillir les invités / artistes avant et après un enregistrement, ainsi que le public. Il doit faire « signal » envers l'extérieur (et le cas échéant envers le lobby), ce dans une volonté d'ouverture de la radio au public : sa visibilité sur l'espace public (et le lobby) constitue donc un enjeu important.

Le hall accueillera au maximum 15 personnes en simultanément, sur des temps limités de transition entre des espaces. L'éclairage naturel du hall est possible via une porte d'entrée extérieure vitrée. Il comporte une petite table d'appoint, un meuble à tiroirs, une table haute et une étagère à casiers.

Le hall sera situé à proximité de l'une des places PMR de la médiathèque et d'un espace permettant le stationnement d'un utilitaire pour chargement/déchargement du matériel de studio mobile.

En outre, il permet d'accéder au Local de stockage matériel et archives et doit donc permettre une circulation aisée de matériel lourd (largeur de passage 0,90m).

Nota : le hall n'est pas utilisé pour les événements de la salle d'animation, même s'ils sont portés par Déclic radio.

• **E.12 – Petit studio / salle de montage**

Le petit studio d'enregistrement présente un caractère intimiste. Il n'y a pas de lien visuel entre le petit et le grand studio, sinon une fenêtre à usage uniquement des techniciens.

Le petit studio est de forme rectangulaire et comporte une table ovale permettant d'accueillir au maximum 10 personnes (+ 1 technicien à côté). Il comporte également une table de mixage/montage.

• **E.13 – Grand studio / régie**

Le grand studio d'enregistrement permet la création d'émissions en public, en présence de groupes de public pouvant aller jusqu'à 15 personnes, en plus des invités et animateurs assis.

Son accès est direct depuis le hall d'accueil de la radio. Si possible, il est visible depuis le lobby, sans toutefois que l'on ne puisse voir les jambes des personnes assises, ni le matériel au sol. Prévoir par exemple une allège pleine, ainsi qu'un dispositif de fermeture visuelle (type stores) afin de pouvoir couper la visibilité au besoin.

Le grand studio est de forme rectangulaire et comporte une table ovale permettant d'accueillir :

- 14 personnes assises + un technicien ;
- Du public installé autour, dont une partie est assis sur des chaises.

Il comporte également une table régie, une table PC stéréo tool et une étagère à casiers.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

### ➤ E.2 - Locaux support radio

Nota : pour des réunions avec de nombreuses personnes, Déclic radio pourra utiliser, si elle est disponible et en présence de personnel de la médiathèque, la salle d'animation.

- **E.21 – Bureau 3 postes**

Ce bureau, dédié à Déclic Radio, accueille 3 postes de travail ainsi qu'une grande armoire. Il permet également des réunions ponctuelles à 4-5 personnes. Compte tenu de sa surface, il pourrait accueillir plus de 3 personnes si nécessaire.

Ce bureau est utilisé tous les jours par salariés de Déclic Radio (et le cas échéant par des bénévoles ou services civiques).

- **E.22 – Salle de pause Déclic radio**

La salle de pause accueille au maximum 5 personnes en simultané pour le café ou le déjeuner. Elle est équipée d'une petite kitchenette (évier, plan de travail, micro-ondes, rangements).

- **E.23 – Local de stockage matériel et archives**

Ce local accueille notamment du matériel lourd utilisé hors les murs par Déclic Radio. Elle sera donc facilement accessible depuis l'extérieur pour le chargement/déchargement de matériel lourd, avec un passage libre d'1,40m.

- **E.24 – Sanitaire PMR**

Un sanitaire mixte PMR est présent dans les locaux.

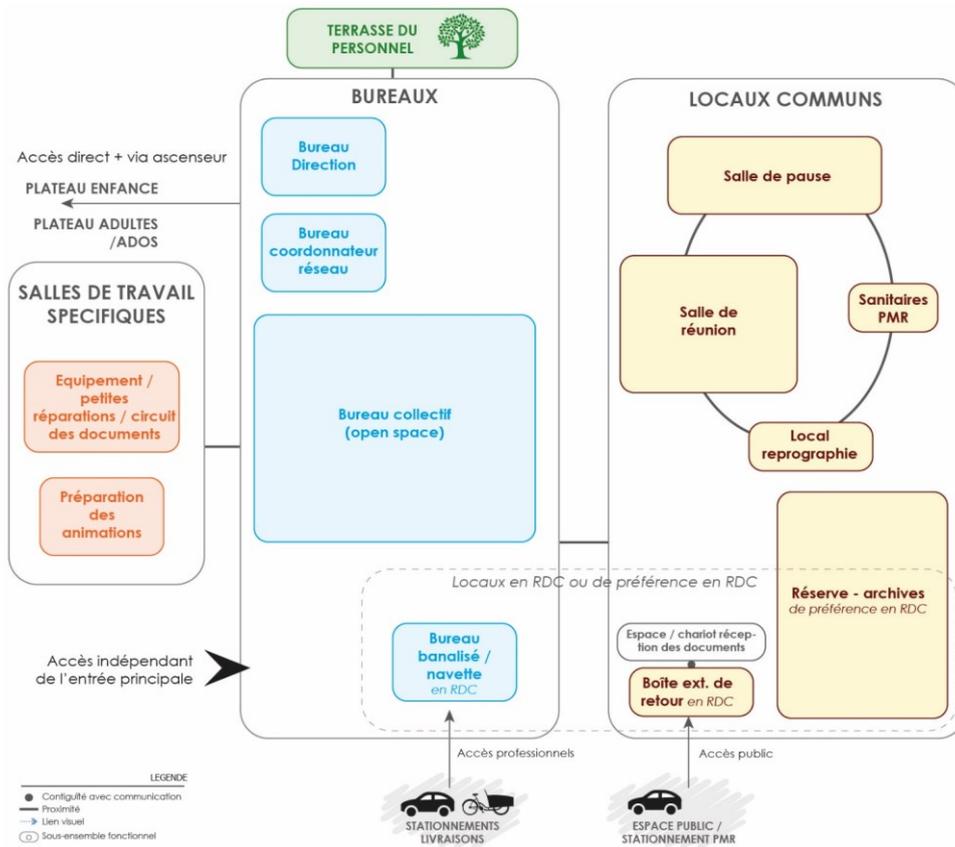
## 8.7. Fonction F – Services internes

Les services internes de la médiathèque, ou espaces professionnels, constituent les espaces de travail du personnel de la médiathèque. Ils ne sont pas accessibles au public ni aux membres de l'association Déclic Radio. Ils doivent communiquer avec les autres étages via un monte-charge pouvant accueillir au minimum deux chariots de livres.

**Commenté [A14]:** Est-ce finalement nécessaire ? Largeur 90cm demandée dans dernier mail Déclic

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

CODE	Dénomination du local	Nb de places	S.U. (m²)	Qté	S.U.T. (m²)
<b>F.</b>	<b>SERVICES INTERNES</b>				<b>239 m²</b>
<b>F.1</b>	<b>Bureaux</b>	<b>14 eff.</b>			<b>118 m²</b>
F.11	Bureau collectif (open space)	12 eff.	84 m²	1	84 m²
F.12	Bureau Direction	1 eff.	12 m²	1	12 m²
F.13	Bureau coordonnateur réseau	1 eff.	12 m²	1	12 m²
F.14	Bureau banalisé / navette	-	10 m²	1	10 m²
<b>F.2</b>	<b>Salles de travail spécifiques</b>				<b>27 m²</b>
F.21	Salle de préparation des animations	4 pl.	12 m²	1	12 m²
F.22	Salle équipement / réparations / circuit des documents	2 pl.	15 m²	1	15 m²
<b>F.3</b>	<b>Locaux communs</b>				<b>94 m²</b>
F.31	Salle de réunion	20 pl.	30 m²	1	30 m²
F.32	Salle de pause	15 pl.	20 m²	1	20 m²
F.33	Réserve - archives		30 m²	1	30 m²
F.34	Local reprographie		4 m²	1	4 m²
F.35	Sanitaires PMR du personnel		4 m²	2	8 m²
F.36	Boîte extérieure de retour / réception documents		2 m²	1	2 m²



Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

L'équipe de Tournon comportera a priori 12 agents. Chaque membre de l'équipe disposera d'un poste de travail, répartis en 2 bureaux individuels et 1 bureau collectif (open space).

Il est préférable que l'ensemble des services internes soient regroupés en un seul pôle au sein de la médiathèque. Ce pôle administratif sera pensé de manière à :

- Favoriser la polyvalence des usages ;
- Favoriser le travail en concertation, co-construction et transversalité au sein des services ;
- Se côtoyer, se retrouver sur des tâches spécifiques en petit nombre, disposer d'espaces avec du matériel localisé bien rangé et facile d'accès, pouvoir s'isoler quand une tâche le nécessite.

On trouvera donc au sein de ce pôle une diversité d'espaces de travail : bureaux individuels, open space, salles de travail spécifiques et locaux communs plus classiques.

Le pôle Services internes dispose également d'espaces en RDC :

- Un accès distinct du public pour le personnel (pouvant être mutualisé avec un autre accès) ;
- Certains locaux en lien direct avec des espaces extérieurs (boîte de retour, bureau banalisé / navette) sont obligatoirement situés au RDC.
- La réserve compactus, de préférence au RDC compte tenu de ses charges d'exploitation très importantes.

Nota : la circulation des chariots de livres d'un étage à l'autre et entre les services (automates du lobby, plateau adultes/ados, services internes, navette...) se fera via l'ascenseur accessible au public. On estime ces trajets internes à environ 50 allers/retour minimum par jour.

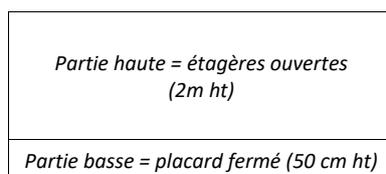
Les espaces professionnels comportent les locaux suivants :

#### ➤ **F.1 – Bureaux**

Le travail effectué dans les bureaux est considéré comme « studieux », sauf pour le personnel dédié à l'action culturelle qui sera plus régulièrement au téléphone et au sein des espaces nécessitant une régie ou un appui technique.

Le stockage des chariots non entreposés dans les bureaux se fera dans les circulations (via des redans).

Les rangements intégrés aux bureaux respecteront le principe schématique suivant :



#### • **F.11 – Bureau collectif (open space)**

Cet open space accueille 10 postes de travail (8 agents représentant 6,5 ETP + 1 agent EPN + 2 services civiques), qui pourront être répartis par petits pôles séparés par du mobilier, suivant la répartition suivante :

#### **Sous-espace Pôle adultes (1 responsable de pôle + 2 agents) :**

3 postes de travail comportant chacun :

- Un poste de travail avec bureau + ordinateur ;

**Commenté [A15]:** Effectifs à confirmer IG/NB, idem pour la répartition en sous-espaces qui suit

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

- Une platine RFID ;
- Un chariot de secteur, d'emprise au sol 90\*60 cm (et 1m ht) ;
- Une étagère permettant de stocker les documents en traitement (minimum 1,5 ml/poste).

**Sous-espace Pôle Enfance (1 responsable de pôle + 1 agent)**

2 postes de travail comportant chacun :

- Un poste de travail avec bureau + ordinateur ;
- Une platine RFID ;
- Un chariot de secteur, d'emprise au sol 90\*60 cm (et 1m ht) ;
- Une étagère permettant de stocker les documents en traitement (minimum 1,5 ml/poste).

**Sous-espace Pôle action culturelle et territoire (2 agents)**

2 postes de travail comportant chacun :

- Un poste de travail avec bureau + ordinateur ;
- Une étagère pour stockage d'archives (minimum 2 ml/poste) ;
- Un chariot de secteur, d'emprise au sol 90\*60 cm (et 1m ht).

**Sous-espace Service aux publics (5 agents + 2 services civiques)**

7 postes de travail comportant chacun :

- Un poste de travail avec bureau + ordinateur ;
- Une étagère pour stockage d'archives (minimum 2 ml/poste) ;
- Un chariot de secteur, d'emprise au sol 90\*60 cm (et 1m ht).



Exemple de chariot de bibliothèque

**Sous-espace Espace Public Numérique (1 agent = agent EPN)**

1 poste de travail comportant :

- Un poste de travail avec bureau + ordinateur ;
- Une étagère pour stockage de documentation, d'archives, de matériel (minimum 2 ml), etc.

L'open space dessert directement les 3 salles de travail spécifiques (Salle équipement et petites réparations, Salle de préparation des animations, Salle circuit des documents – départs/arrivées des docs).

• **F.12 – Bureau Direction**

Ce bureau accueille un poste de travail pour le (la) Directeur(trice) de la médiathèque de Tournon. Il comporte également une armoire pour stockage d'archives (environ 2 ml).

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

- **F.13 – Bureau coordonnateur réseau**

Ce bureau accueille un poste pour le coordinateur du réseau de lecture publique. Il comporte une table de réunion pour 4 personnes, ainsi qu'une armoire pour stockage d'archives (environ 2 ml).

- **F.14 – Bureau banalisé / navette**

Ce bureau accueille un poste de travail + 2 assises visiteurs, ainsi qu'un grand nombre de rayonnages. Il comporte également un espace pour trier les documents et permettant le stockage de chariots 90\*60 cm.

Il est situé en RDC, à proximité immédiate de l'une des places réservées aux véhicules de service, car pouvant être utilisé comme « local navette » en cas de mise en place d'une navette de distribution de livres entre plusieurs médiathèques/bibliothèques communales d'Arche Agglo.

➤ **F.2 – Salles de travail spécifiques**

Ces 3 salles sont destinées à des travaux spécifiques, quotidiens, effectués par les agents. Elles sont directement accessibles depuis l'open space. Dans l'idéal, elles sont séparées de l'open space par des parois vitrées avec allèges à 1,20m.

- **F.22 – Salle de préparation des animations**

Cette salle permet la conception d'animations pour la médiathèque et le réseau : fabrication de panneaux, d'accessoires, dessin sur ordinateur, etc...

Elle est équipée d'une grande table collective de 2\*2m environ ainsi que de placards, tiroirs pour le petit matériel. Elle dispose également d'étagères et d'un poste de travail.

- **F.23 – Salle équipement / petite réparation / circuit des documents**

Cette salle permet :

- L'équipement de livres sur site (mise en place de couverture et étiquetage), des petites réparations de livres, ponctuellement des conseils à destination des bénévoles, etc ;
- Le traitement des documents en transit entre l'intérieur et l'extérieur de la médiathèque (hors transits liés à la navette pour le réseau intercommunal et liés aux emprunts) :
  - o Préparation des collections au départ pour l'équipement des ouvrages (externalisation pour équipement des livres : mise sous couverture, installation de l'antivol, de la cotation...);
  - o Contrôles des documents entrants (à la réception et l'entrée dans les collections de la médiathèque);
  - o Répartition des documents par espaces avant envoi dans les rayonnages publics ;
  - o Catalogage ;
  - o Exemplarisation (création d'une fiche propre à un ouvrage lors de son arrivée dans les collections) ;
  - o Récupération des notices (tâche informatique).

Elle est équipée de :

- Une grande table collective de 2\*2m environ ;
- 4 postes informatiques, dont un poste de travail nécessaire au suivi du statut des documents dans le catalogue ;

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

- Des grandes étagères, comportant notamment du petit matériel de réparation : massicot, cisailles, dérouleur...

➤ **F.3 – Locaux communs**

• **F.31 – Salle de réunion**

Cette salle comporte une table de réunion pour 20 personnes. Elle est utilisée pour les réunions d'équipe, les formations avec le personnel ou les bénévoles, des réunions avec des bénévoles, avec les membres du réseau de lecture publique, les partenaires etc.

Elle est équipée d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc (dissocié du vidéoprojecteur), et d'une petite armoire basse de rangement pour du matériel de papeterie notamment.

*Nota : les réunions « réseau de médiathèques » pouvant regrouper plus de 20 personnes se tiendront dans la salle d'animation et non dans la salle de réunion.*

• **F.32 – Salle de pause**

La salle de pause/restauration comporte :

- Une table et des chaises permettant d'accueillir 10 personnes en simultané ;
- Du mobilier de cuisine classique : plan de travail avec évier, frigo haut avec congélateur, plaque électrique (2 points minimum), lave-vaisselle, four micro-onde, machine à café, bouilloire, placards.

Généralement, l'ensemble de l'équipe présente partage le café. Il est plus rare que toute l'équipe soit présente à l'instant t pour déjeuner mais cela reste possible.

L'espace extérieur dédié au personnel est accessible directement depuis la salle de pause.

• **F.33 – Réserve – archives**

Le local Réserve-archives contient plusieurs espaces :

➤ **Des espaces de stockage comportant :**

- Des étagères compactus sur rail (environ XX ml sur 6 niveaux), permettant d'optimiser l'espace mais impliquant de fortes contraintes structurelles (**charge d'exploitation pouvant aller jusqu'à 1 300kg/m<sup>2</sup> suivant mobilier retenu**) ;
- Stockage de malles pédagogiques à destination des enseignants / groupes, séries de livres prêtés aux classes / panneaux d'expo / kamishibai ;
- Possibilité de stocker temporairement un chariot.

Intégrer ici le mobilier pour la médiathèque « hors les murs » ? Créer une fonction/local spécifique ? cf texte ci-après (reçu par mail IG le 5/07/2023)

**Penser un dispositif de « médiathèque hors les murs », permettant de renforcer l'offre de services de la médiathèque intercommunale autour de plusieurs objectifs :**

- Contribuer au développement de la lecture publique sur l'ensemble des communes du territoire
- Renforcer le maillage sur le territoire et une complémentarité d'actions avec le réseau des bibliothèques communales, ainsi que les acteurs institutionnels et associatifs
- Offrir en hyper proximité une ressource qui permet de développer une médiation culturelle innovante et la mise en œuvre de projets collaboratifs

**Commenté [A16]:** Linéaire à préciser (et fonds local aussi si besoin)

**Commenté [A17R16]:** Cf message mai : onjour Arnaud, je viens d'avoir un retour d'Edith Boudard :  
 - La DGA de Tournon est en train d'étudier le dossier : j'ai demandé 2 choses : devons nous intégrer ce fonds local ou intègre-t-il un autre service de la mairie de Tournon, ou autre ? Quelles Seraient les contraintes éventuelles liées au leg (je pense notamment aux conditions d'accès) ?  
 - si nous conservons le fonds local il faudra compter 30m linéaire : ce qui est très important.  
 - j'ai fait une proposition : mise en réserve dans le local équipé de compactus, avec un accès catalogue. Cela me paraît le + efficace pour nous  
 - J'ai signalé la politique locale de conservation partagée, dont 1 fonds local ancien très important sur Valence à peut-être mettre en lien, mais la décision revient à la mairie;

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

- Accompagner les projets culturels de l'agglomération prise en compte de la transversalité, politique EAC, Séniors, jeunesse et lors de temps forts portés par d'autres services de l'agglomération.

**La médiathèque hors les murs permet de déployer en mobilité une offre d'espace médiathèque, et facilite l'organisation d'un espace lecture, des ateliers créatifs et numériques. Elle s'adapte aux différents contextes géographiques et partenariaux.**

#### **Descriptif de la médiathèque hors les murs :**

- Elle est composée d'un ensemble de modules de transport sur roulettes, ces modules sont indépendants et doivent pouvoir être transportés dans un véhicule utilitaire de type kangoo van allongé.
- Chaque module peut servir à la fois de contenant pour le transport (en particulier livres, Tablettes et liseuses, jeux), et de mobilier quand la médiathèque est en fonctionnement (par exemple meuble bibliothèque, table etc)
- Elle doit être facilement déplaçable : les modules sont sur roulettes ergonomiques avec système de blocage, le poids des modules chargé est modéré, permettant à un maximum de 2 personnes de la déplacer
- Elle doit être facilement montable, démontable, modulable et les modules sont sécurisés : mécanismes simples de fermeture et d'ouverture, systèmes de blocages à l'intérieur pour les contenus, systèmes simples pour la modularité (par ex transformation du module en table), possibilité de fermer et bloquer les modules.
- Elle doit pouvoir s'installer partout en extérieur comme en intérieur : roues ergonomiques s'adaptant à tout type de sol, matériau des modules pouvant supporter l'exposition au soleil
- Selon les projets, les modules peuvent contenir environ : 200 livres, 10 liseuses, 10 tablettes, du matériel audio vidéo (exemple appareil photo, baffles, micro, vidéo projecteur), du matériel informatique (par exemple 5 ordinateurs portables, petite imprimante), du matériel créatif (par exemple feutres, crayons, papiers, peinture), du petit mobilier (20 chaises pliantes, petites tables, tabourets pliants).

#### ➤ Un espace de travail comportant :

- Une table de consultation / plan de travail (dimension 65 \*150 cm environ) ;

Les documents stockés sont constitués de :

- Fonds local ancien de la ville de Tournon : environ 30 ml de livres + presse ancienne nécessitant une emprise d'environ 3m de largeur \* 2m de hauteur ;
- Documents et le matériel en circulation dans le réseau ou à destination des collectivités et enseignants (séries, malles, expositions ...) ;
- Fonds saisonniers (Noël, et .) ;
- Documents désherbés avant leur élimination (vente ou pilon) ;
- Documents réceptionnés, avant leur traitement ;
- Archives administratives.

Le local Réserve – archives est dimensionné de manière à accueillir 10% des collections des univers thématiques de la médiathèque.

Compte tenu des stockages importants dans ce local, il est soumis à de fortes contraintes structurelles et de sécurité incendie (pas de contraintes hygrométriques spécifiques compte tenu des ouvrages stockés).

- **F.34 - Local reprographie**

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Ce local accueille un photocopieur multifonctions ainsi qu'une petite réserve de papier, enveloppes, matériel de bureautique.

- **F.35 - Sanitaires PMR du personnel**

Ces sanitaires seront conformes au Code du travail. On prévoira donc a minima un sanitaire PMR Homme et un sanitaire PMR Femme.

- **F.36 - Boîte extérieure de retour / réception documents**

La boîte de retour manuelle, accessible depuis l'extérieur, permet de déposer les retours en dehors des horaires d'ouverture de la médiathèque.

Elle sera insérée dans la façade, de préférence à proximité de l'entrée principale (dimension indicative : 635\*876\*1218 mm ht) et nécessairement accolée à l'espace de réception des documents décrit ci-après. Ces deux éléments sont à proximité des espaces professionnels et du dépose minute.

La boîte de retour est facilement accessible et visible du public, y compris le public porteur de handicap.

L'espace ou local localisé à l'arrière de la boîte de retour, accueille un chariot de réception des documents à fond dépressif (le fond du chariot descend sous le poids des livres), même modèle que les chariots des automates de prêt/retour.

On prévoira d'avoir en permanence 2 chariots en rotation (1 vide / 1 plein) : l'un dans cet espace et l'autre en circulation dans la médiathèque. Les chariots seront vidés au minimum une fois/jour, en dehors des heures d'ouverture de la médiathèque (tâche pouvant durer 2 à 3h chaque matin pour 2 à 3 agents, en fonction de la demande).

La localisation et la conception de cet espace sera pensée en lien avec :

- L'accessibilité pour le public à l'extérieur ;
- La gestion des documents par le personnel et la possibilité de circulation au sein du local et de déplacement autour du chariot ;
- Les contraintes techniques : étanchéité à l'air et à l'eau, contraintes acoustiques lors de la chute des livres dans le chariot.

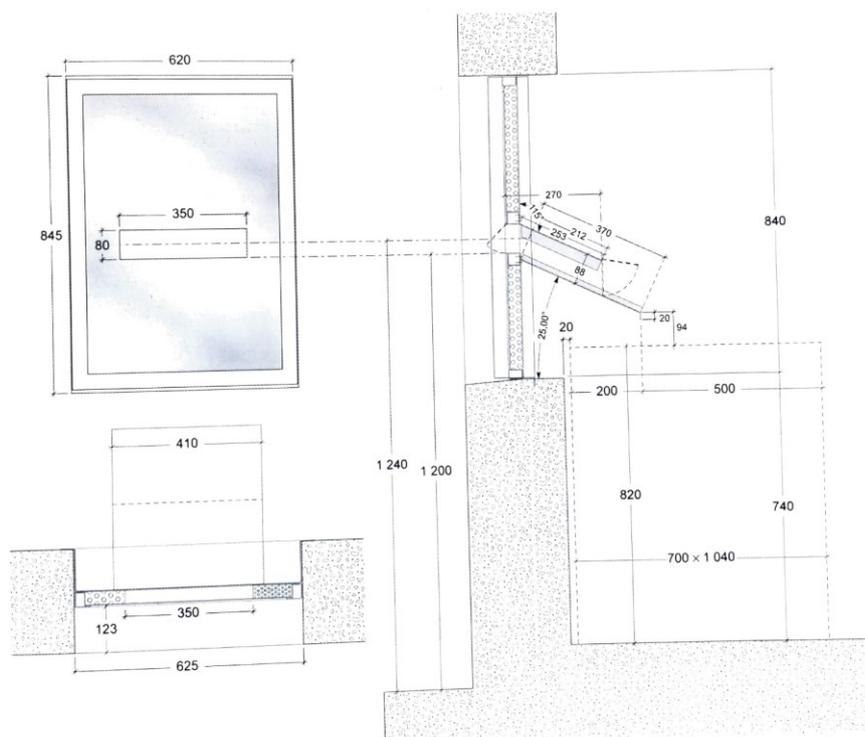
On veillera particulièrement à l'étanchéité à l'eau et à l'air de la boîte de retour, en prévoyant par exemple un volet relevable avec picots mobiles, permettant de glisser un document tout en empêchant d'y plonger la main pour retirer un objet.

Les principales mesures de la fente (ou des deux fentes) d'insertion des livres sont les suivantes :

- Hauteur depuis le sol jusqu'au bas de la fente : 1,15m à 1,20m ;
- Hauteur du haut de la fente : 1,30m (accès usager en fauteuil) ;
- Epaisseur de la fente : de 8,5 à 11 cm (permet le passage de gros livres en évitant le jet d'autres objets) ;
- Largeur de la fente : 33 à 40 cm.

Il est possible de prévoir un plan incliné.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

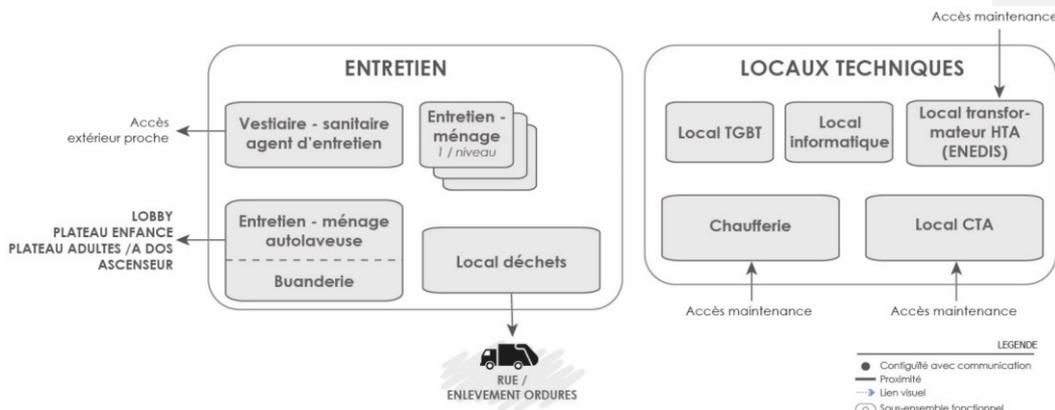


Exemple d'une boîte de retour manuelle (médiathèque de Clapiers, Hérault)

### 8.8. Fonction G – Entretien / maintenance

CODE	Dénomination du local	Nb de places	S.U. (m²)	Qté	S.U.T. (m²)
<b>G.</b>	<b>ENTRETIEN / MAINTENANCE</b>				<b>38 m²</b>
<b>G.1</b>	<b>Entretien</b>				<b>38 m²</b>
G.11	Vestiaire - sanitaire agent d'entretien		6 m²	1	6 m²
G.12	Entretien/ménage autolaveuse + buanderie		10 m²	1	10 m²
G.13	Entretien/ménage (1/niveau)		5 m²	2	10 m²
G.14	Local déchets		12 m²	1	12 m²
<b>G.2</b>	<b>Locaux techniques</b>				<b>pm</b>
G.21	Local technique électrique (TGBT)		10 m²	1	pm
G.22	Chaufferie		15 m²	1	pm
G.23	Local CTA		50 m²	1	pm
G.24	Local informatique		5 m²	1	pm
G.21	Local transformateur HTA ENEDIS		10 m²	1	pm

## Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



### ➤ G.1 - Entretien

#### • G.11 - Vestiaire - sanitaire agent d'entretien

Le vestiaire - sanitaire de l'agent d'entretien sera, dans la mesure du possible, proche d'une entrée dans le bâtiment (hors entrée du public), par exemple l'accès à la navette.

Il comportera un lavabo, un WC, une douche ainsi qu'un petit vestiaire permettant d'entreposer les vêtements de ville et vêtements de travail.

#### • G.12 - Entretien/ménage autolaveuse + buanderie

Ce local accueillera :

- L'autolaveuse ;
- Un lave-linge et un sèche-linge ;
- Des étagères permettant de stocker des produits d'entretien, papier toilette et des vêtements/tissus propres.

Il permettra le stockage centralisé des produits d'entretien qui seront par la suite répartis dans les locaux d'entretien aux étages en fonction des besoins.

Il sera situé de manière à faciliter la circulation de l'autolaveuse vers les principaux espaces à nettoyer (lobby, plateau enfance et plateau adultes/ados) et l'ascenseur.

En outre, ce local sera équipé d'un point d'eau (avec possibilité de brancher un tuyau) et d'un siphon de sol. **Aucun espace comportant des livres ou du matériel informatique ne sera situé juste en-dessous de ce local (afin d'éviter tout risque de fuite sur du matériel sensible).**

#### • G.13 - Entretien/ménage (1/niveau)

Il s'agit de réserves secondaires, qui seront prévues à chaque niveau du bâtiment (hors niveau accueil le local entretien/ménage autolaveuse). Chaque local est équipé d'un point d'eau, d'un vide-seau et d'une réserve de produits ménagers, dimensionnée selon les besoins de chaque niveau.

#### • G.14 - Local déchets

**Commenté [A18]:** Dimension et nb de bacs à confirmer par Isabelle suite échange avec E. Boudard et règle de 3 entre la bib existante et la future

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Les déchets générés par la médiathèque seront principalement des livres, des cartons, du matériel pour l'entretien des documents (plastique, collant, toile autocollante...). Il y aura peu d'ordures ménagères.

Ce local, destiné à la collecte des déchets de nettoyage de l'établissement, sera dissocié en 3 zones :

- Ordures ménagères (avec apport volontaire par le personnel vers le point de tri public situé à proximité immédiate) -> 1 bac
- Tri sélectif avec évacuation des déchets -> 1 bac
- Tri sélectif sans évacuation, destiné au réemploi au sein de la médiathèque (carton) -> 1 bac

La zone « tri sélectif sans évacuation » concerne les cartons issus des livraisons quotidiennes, après pliage, facilitant le fonctionnement quotidien des utilisateurs. Ces cartons peuvent être soit jetés, soit réutilisés au sein de la médiathèque.

Le local déchets dispose d'un accès direct sur l'extérieur en RDC, positionné de manière judicieuse en fonction des accès et du régime de collecte des déchets. Dans l'idéal, il est également situé à proximité immédiate de l'entrée de service.

## ➤ G.2 - Locaux techniques

Les locaux techniques doivent être éloignés des chemins empruntés par les usagers et facilement accessibles pour le personnel et des tiers (par exemple un prestataire extérieur pour le chauffage).

Il s'agit des locaux suivants, dont les équipements, au-delà des spécifications techniques générales, seront détaillés par les concepteurs en fonction des études techniques précises qui seront réalisées :

- **G.21 - Local technique électrique (TGBT)**

Le local TGBT regroupera notamment le tableau divisionnaire avec les organes de coupure, de protection et de commande des circuits secondaires de distribution. Il sera prévu en rez-de-chaussée. En cas d'installation photovoltaïque, les dispositifs de coupure seront facilement accessibles.

- **G.22 – Chaufferie**

La chaufferie sera localisée en rez-de-chaussée afin de faciliter les opérations d'entretien et de maintenance. Une porte d'accès de dimensions adaptées sera notamment prévue, celle-ci donnera sur l'extérieur afin que les opérations de maintenance puissent être réalisées en dehors des horaires d'ouverture.

En cas de chaufferie bois, l'installation devrait prendre en compte les problématiques d'accès et de distance pour les livraisons régulières.

- **G.23 - Local CTA**

Le(s) local(aux) CTA pourra(ont) être en étage ou sur toiture, moyennant une bonne intégration architecturale et acoustique et des accès facilitant les opérations de maintenance. En outre, en cas de position en toiture, il(s) devra (devront) s'intégrer parfaitement à l'architecture, compte tenu des enjeux patrimoniaux et paysagers. Les réseaux apparents en toiture sont proscrits.

- **G.24 - Local informatique (ou VDI)**

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

Le local informatique comportera la baie de brassage accueillant le réseau de la médiathèque. En fonction du projet de réseau de médiathèques, il pourrait être amené à accueillir une baie supplémentaire liée au réseau.

En outre, il accueillera l'ensemble des centrales des équipements courant faible du bâtiment : alarme SSI, alarme intrusion, système horloge, centrale contrôle d'accès, alarme antivol...

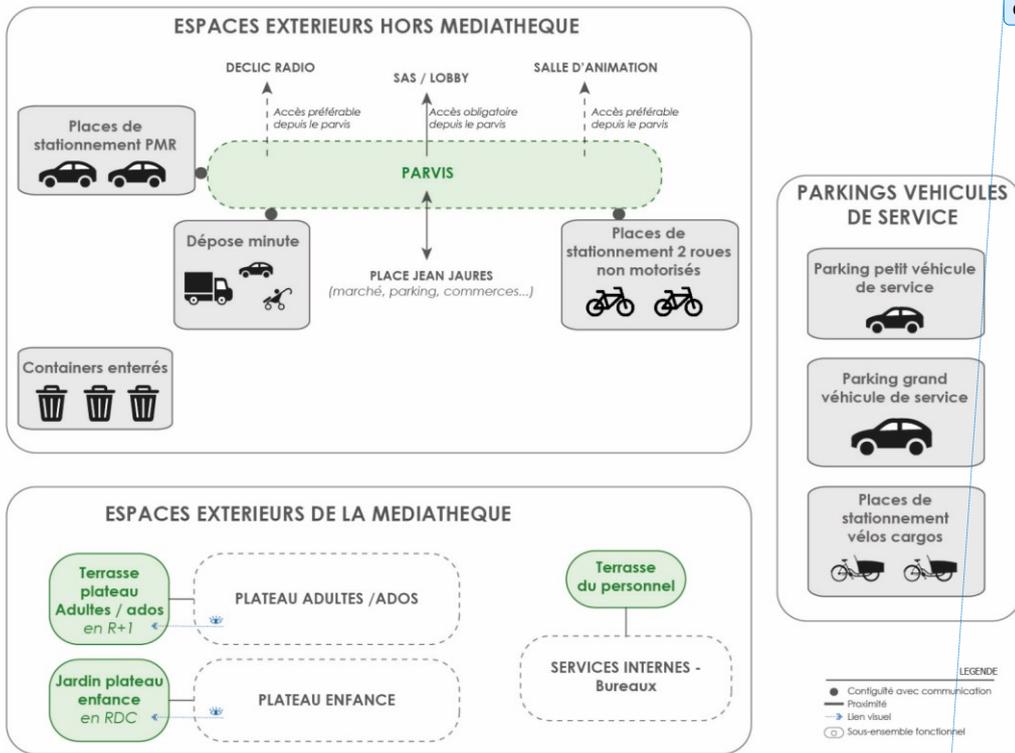
- **G.25 – Local transformateur HTA (ENEDIS)**

Ce local héberge le transformateur HTA desservant le quartier, posé et géré par ENEDIS. Les travaux mis en œuvre par ENEIDS permettront de déplacer le transformateur public actuellement présent sur site afin de l'intégrer au sein du bâtiment. Un poste provisoire sera probablement nécessaire durant les travaux. Le poste de transformation doit être accessible directement depuis l'espace public.

## 8.9. Fonction H – Espaces extérieurs

CODE	Dénomination du local	Nb de places	S.ext. (m <sup>2</sup> )	Qté	S. Ext (m <sup>2</sup> )
<b>H.</b>	<b>ESPACES EXTERIEURS</b>				<b>465 m<sup>2</sup></b>
<b>H.1</b>	<b>Espaces extérieurs hors médiathèque</b>				<b>240 m<sup>2</sup></b>
H.11	Parvis		150 m <sup>2</sup>	1	150 m <sup>2</sup>
H.12	Dépose minute		18 m <sup>2</sup>	1	18 m <sup>2</sup>
H.13	Places de stationnement PMR	2 pl.	17 m <sup>2</sup>	2	33 m <sup>2</sup>
H.14	Places de stationnement vélos	10 pl.	1 m <sup>2</sup>	10	12 m <sup>2</sup>
H.15	Containers enterrés		9 m <sup>2</sup>	3	27 m <sup>2</sup>
<b>H.2</b>	<b>Espaces extérieurs de la médiathèque</b>				<b>190 m<sup>2</sup></b>
H.21	Jardin plateau Enfance		70 m <sup>2</sup>	1	70 m <sup>2</sup>
H.22	Terrasse plateau adultes/ados		70 m <sup>2</sup>	1	70 m <sup>2</sup>
H.23	Terrasse du personnel		50 m <sup>2</sup>	1	50 m <sup>2</sup>
<b>H.3</b>	<b>Parkings véhicules de service</b>				<b>35 m<sup>2</sup></b>
H.31	Parking petit véhicule de service		13 m <sup>2</sup>	1	13 m <sup>2</sup>
H.32	Parking grand véhicule de service		15 m <sup>2</sup>	1	15 m <sup>2</sup>
H.33	Parking vélos cargo	2 pl.	4 m <sup>2</sup>	2	7 m <sup>2</sup>

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône



Commenté [A19]: Escalier public à supprimer

➤ **H.1 - Espaces extérieurs hors médiathèque**

Le projet comporte la création et le réaménagement d'espaces publics environnants :

- **H.11 – Parvis**

Le parvis, qui sera un espace public, constitue le premier espace d'accueil de la médiathèque. Il permet d'accueillir tous les usagers et ce quel que soit leur mode de transport.

Le parvis constitue le lien entre la médiathèque et la place Jean Jaurès, son aménagement devra donc être pensé en ce sens. Il sera végétalisé dans la mesure du possible, et ce compte tenu des contraintes de flux en surface et de la présence du parking souterrain.

En fonction des besoins du projet, il pourra être équipé de signalétique et/ou de mobilier urbain permettant l'identification des fonctions de la médiathèque et de ses espaces extérieurs : accès PMR, accès boîte extérieure de retour, stationnement vélos, stationnement livraisons, accès Déclic radio, etc... La signalétique permettra également le repérage aisé de tous les publics, y compris atteints de handicaps et ce quels qu'ils soient.

- **H.12 – Dépose minute**

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

La dépose-minute est située à proximité de l'entrée publique de la médiathèque. Elle est destinée principalement aux usagers suivants :

- Crèches
- RAM
- Livreurs
- Taxis déposant des PMR

On prévoira donc 1 grande place de dépose-minute permettant le stationnement d'1 camionnette de livraison.

Nota : en fonction de l'implantation retenue pour le projet, il est envisageable de prévoir la dépose-minute hors périmètre de projet, et ce dans le cadre d'évolutions légères de l'espace public.

- **H.13 – Places de stationnement PMR**

Les places PMR seront mutualisées entre médiathèque et radio associative. Elles situées implantées de manière à être proches de toutes entrées du bâtiment : entrée principale, accès personnel, accès radio, accès salle d'animation.

Nota : en fonction de l'implantation retenue pour le projet, il est envisageable de prévoir l'une des 2 places PMR hors périmètre de projet, et ce dans le cadre d'évolutions légères de l'espace public.

- **H.14 – Places de stationnement vélos**

On prévoira la possibilité de stationner a minima une dizaine de vélos pour le public. Ces places ne se cumulent pas avec les arceaux vélo déjà existants sur le site. Ainsi la totalité des places (existantes + créées) atteindra 10 places.

- **H.15 – Containers enterrés**

Plusieurs containers publics, très utilisés, sont situés dans l'emprise du projet de la future médiathèque :

- Des containers enterrés : à conserver obligatoirement ;
- Des containers aériens : à supprimer et remplacer par **3 containers enterrés de tri sélectif, dont l'emprise en sous-sol (« empreinte piétonne ») est de 3\*3m.**

En outre, le projet anticipera toutes les contraintes d'usage des containers existants et créés et des espaces publics environnants :

- Espacement de 50cm entre chaque empreinte piétonne pour laisser de la place au génie civil nécessaire à la dépose ce genre de matériel, pour des raisons pratiques de dépose des déchets, mais aussi pour la collecte ;
- **Le camion de collecte doit a minima disposer de 4,20m de hauteur disponible** pour pouvoir collecter ;
- **Un périmètre inconstructible de 1,50m sera respecté autour de chaque container**, afin d'éviter toute dégradation de bâtiment durant la collecte, liée au vent, au débattement du camion, à une mauvaise manipulation... ;

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

N'importe quel type de revêtement au sol peut être appliqué. Mais il n'est pas possible de laisser un sol "nu" ou avec du sable autour.

## ➤ H.2 - Espaces extérieurs de la médiathèque

### • H.21 - Jardin plateau Enfance

Le jardin du plateau Enfance est un espace extérieur sécurisé situé au RDC, en lien direct avec le plateau enfance. Il permet aux usagers (enfants, parents, encadrants) de s'y installer pour lire et participer à des activités.

Afin de garantir son bon usage et compte tenu des enjeux de sûreté et de sécurité (risques d'incivilités ou d'une appropriation trop forte par certains publics), cet espace extérieur sera :

- Clos et situé au sein de la zone de contrôle antiviol ;
- Equipé de mobilier fixe, ancré au sol (tables, transats, bancs...) permettant éventuellement la création d'un mini amphithéâtre pour 10 personnes ;
- Ombragé ;
- Visible du personnel posté sur le plateau Enfance.

En outre, cet espace sera aménagé de façon à être protégé des fortes chaleurs : prévoir de l'ombrage (via le bâtiment, la végétation, éventuellement des dispositifs mobiles).

### • H.22 - Terrasse adultes/ados

La terrasse adultes/ados constitue un prolongement du plateau adultes/ados. Elle est située au R+1 et permet aux usagers de s'y installer pour lire, travailler, participer à des activités, etc...

Afin de garantir son bon usage et compte tenu des enjeux de sûreté et de sécurité (risques d'incivilités ou d'une appropriation trop forte par certains publics), cet espace extérieur sera :

- Clos et situé au sein de la zone de contrôle antiviol ;
- Equipé de mobilier fixe ou mobile (tables, transats, bancs...) ;
- Ombragé ;
- Visible du personnel posté sur le plateau Adultes / ados.

En outre, cet espace sera aménagé de façon à être protégé des fortes chaleurs : prévoir de l'ombrage (via le bâtiment, la végétation, éventuellement des dispositifs mobiles).

### • H.23 - Terrasse du personnel

La terrasse du personnel est réservée au personnel de la médiathèque. Elle permet de prendre un café, déjeuner, faire une pause... Elle est accessible directement depuis les bureaux de la médiathèque. Elle est équipée de mobilier non fixe pour manger : tables, chaises / bancs.

Les espaces d'usage de la terrasse (espaces pour déjeuner) seront ombragés, afin d'être utilisables en période de forte chaleur. La terrasse pourra être végétalisée, afin de favoriser le rafraîchissement du lieu.

## ➤ H.3 – Parkings véhicules de service

L'accès aux véhicules de service devra pouvoir se faire par l'un des côtés et par le fond (prévoir un recul de 90 cm sur le côté + espace à l'arrière pour hayon).

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

- **H.31 – Parking petit véhicule de service**

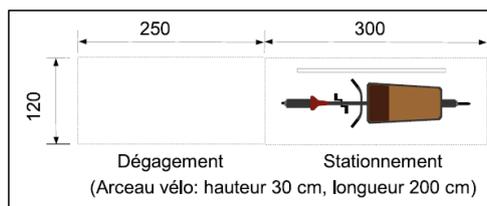
Cette place de parking, de dimension classique (2,5\*5m) permettra le stationnement du petit véhicule de service de la médiathèque, à savoir un petit utilitaire type Kangoo. Ce véhicule étant utilisé par l'agent dédié à l'animation du territoire, il sera très souvent emprunté.

- **H.32 – Parking grand véhicule de service**

Cette grande place de parking (2,5\*6m) servira au stationnement du 2<sup>ème</sup> véhicule de service, une camionnette 32T. Cette place sera aménagée de manière à orienter l'arrière de la camionnette à proximité du bureau banalisé navette.

- **H.33 – Parking vélos cargo**

On prévoira la possibilité de stationner a minima deux vélos cargos, utilisés par le personnel de la médiathèque. Le parking vélos cargos sera nécessairement abrité et sécurisé mais pas forcément étanche à l'air (possibilité de grillage).



➤ **Fonction H – Tableau récapitulatif des surfaces**

Les surfaces indiquées pour les espaces extérieurs publics sont estimatives et seront à adapter au regard du projet architectural, urbain et paysager.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

## 9. TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES

CODE	Dénomination du local	S.U.T. (m <sup>2</sup> )	S.D.O. (m <sup>2</sup> )	S. Ext (m <sup>2</sup> )
<b>A.</b>	<b>LOBBY</b>	<b>165 m<sup>2</sup></b>	<b>208 m<sup>2</sup></b>	
A.1	Accueil et information	60 m <sup>2</sup>	72 m <sup>2</sup>	
A.2	Forum	105 m <sup>2</sup>	136 m <sup>2</sup>	
<b>B.</b>	<b>PLATEAU ENFANCE</b>	<b>365 m<sup>2</sup></b>	<b>402 m<sup>2</sup></b>	
B.1	Espaces communs plateau enfance	80 m <sup>2</sup>	88 m <sup>2</sup>	
B.2	Univers thématiques plateau enfance	285 m <sup>2</sup>	314 m <sup>2</sup>	
<b>C.</b>	<b>PLATEAU ADULTES / ADOS</b>	<b>395 m<sup>2</sup></b>	<b>435 m<sup>2</sup></b>	
C.1	Espaces communs plateau adultes/ados	15 m <sup>2</sup>	17 m <sup>2</sup>	
C.2	Univers thématiques plateau adultes/ados	380 m <sup>2</sup>	418 m <sup>2</sup>	
<b>D.</b>	<b>SALLES D'ACTIVITES</b>	<b>194 m<sup>2</sup></b>	<b>213 m<sup>2</sup></b>	
D.1	Salle d'animation	134 m <sup>2</sup>	147 m <sup>2</sup>	
D.2	L'Atelier	60 m <sup>2</sup>	66 m <sup>2</sup>	
<b>E.</b>	<b>STUDIO RADIO</b>	<b>90 m<sup>2</sup></b>	<b>102 m<sup>2</sup></b>	
E.1	Accueil et enregistrement radio	60 m <sup>2</sup>	66 m <sup>2</sup>	
E.2	Locaux support radio	30 m <sup>2</sup>	36 m <sup>2</sup>	
<b>F.</b>	<b>SERVICES INTERNES</b>	<b>239 m<sup>2</sup></b>	<b>311 m<sup>2</sup></b>	
F.1	Bureaux	118 m <sup>2</sup>	153 m <sup>2</sup>	
F.2	Salles de travail spécifiques	27 m <sup>2</sup>	35 m <sup>2</sup>	
F.3	Locaux communs	94 m <sup>2</sup>	122 m <sup>2</sup>	
<b>G.</b>	<b>ENTRETIEN / MAINTENANCE</b>	<b>38 m<sup>2</sup></b>	<b>154 m<sup>2</sup></b>	
G.1	Entretien	38 m <sup>2</sup>	46 m <sup>2</sup>	
G.2	Locaux techniques	pm	108 m <sup>2</sup>	
<b>H.</b>	<b>ESPACES EXTERIEURS</b>			<b>465 m<sup>2</sup></b>
H.1	Espaces extérieurs hors médiathèque			240 m <sup>2</sup>
H.2	Espaces extérieurs de la médiathèque			190 m <sup>2</sup>
H.3	Parkings véhicules de service			35 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL SURFACES UTILES</b>		<b>1 486 m<sup>2</sup></b>		
dont surfaces utiles nécessaires en RDC		806 m <sup>2</sup>		
<b>TOTAL SURFACES DANS ŒUVRE (THEORIQUE)</b>		<b>1 823 m<sup>2</sup></b>	<b>1 823 m<sup>2</sup></b>	
<b>Total SDP (surface de plancher) estimée</b>		<b>1 618 m<sup>2</sup></b>	<b>1 618 m<sup>2</sup></b>	
<b>TOTAL SURFACES EXTERIEURES (A AFFINER SUIVANT PROJET)</b>				<b>465 m<sup>2</sup></b>

Les concepteurs veilleront à s'approcher au maximum de ces surfaces et à maintenir un **coefficient SDO / SU le plus optimisé possible**, à savoir 1,2.

Ce coefficient tient compte de l'intégration surfaces de circulation/déambulation/rencontre au sein des espaces thématiques, ces espaces étant considérés comme des surfaces utiles dans une médiathèque troisième lieu.

Médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône

## 10. ANNEXES

- Annexe 1 : Diagnostic géotechnique G1 PGC
- Annexe 2 : Relevé topographique
- Annexe 3 : Plans et coupes du parking souterrain
- Annexe 4 : Etude historique Quay architectes-urbanistes (2009)
- Annexe 5 : Référentiels SNCF en vigueur IG94589 et IG90033 pour travaux à proximité des voies + servitude T1
- Annexe 6 : détail mobilier et matériel Déclic Radio
- Annexe 7 : Rapport de diagnostic INRAP (à venir)
- Spécifications sur mobilier ? RFID ? Autres ?
- Trame d'occupation / planning type, notamment sur la salle d'animation

**Commenté [A20]:** Document synthétique à rédiger par Déclic Radio (1 ou 2 pages) en précisant bien le matériel par local suivant le programme

**Commenté [A21]:** Pertinent de le joindre ?

**Commenté [A22]:** A faire par AA